First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Committee on

Rules, Procedures and the Rights of Parliament

(formerly Committee on Privileges, Standing Rules and Orders)

Chairman:
The Honourable JACK AUSTIN, P.C.

Wednesday, March 6, 2002
Tuesday, March 12, 2002
Wednesday, March 13, 2002
Tuesday, March 19, 2002
Wednesday, March 20, 2002
Tuesday, March 26, 2002
Tuesday, April 16, 2002
Wednesday, April 17, 2002

Issue No. 16

First meeting on:

Tributes to senators

INCLUDING:
THE ELEVENTH AND TWELFTH REPORTS
OF THE COMMITTEE

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité du

Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

(*anciennement Comité des privilèges, du Règlement et de la procédure*)

Président:
L'honorable JACK AUSTIN, c.p.

Le mercredi 6 mars 2002
Le mardi 12 mars 2002
Le mercredi 13 mars 2002
Le mardi le 19 mars 2002
Le mercredi 20 mars 2002
Le mardi 26 mars 2002
Le mardi 16 avril 2002
Le mercredi 17 avril 2002

Fascicule n° 16

Première réunion concernant:

Les hommages aux sénateurs

Y COMPRIS:
LES ONZIÈME ET DOUZIÈME RAPPORTS
DU COMITÉ

38631

THE COMMITTEE ON RULES, PROCEDURES, AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT
(*Formerly Privileges, Standing Rules and Orders*)

The Honourable Jack Austin, P.C., *Chair*

The Honourable Terry Stratton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Bryden
* Carstairs
(or Robichaud, P.C.)
Di Nino
Gauthier
Joyal, P.C.
Kroft
Losier-Cool
* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Murray, P.C.
Pitfield, P.C.
Poulin
Robertson
Rompkey, P.C.
Rossiter

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 86(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Grafstein substituted for that of the Honourable Senator Maheu (*March 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Bryden substituted for that of the Honourable Senator Day (*March 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Kroft substituted for that of the Honourable Senator Milne (*March 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Rompkey substituted for that of the Honourable Senator Poulin (*March 11, 2002*).

The name of the Honourable Senator Milne substituted for that of the Honourable Senator Bryden (*March 12, 2002*).

The name of the Honourable Senator Bryden substituted for that of the Honourable Senator Milne (*March 13, 2002*).

The name of the Honourable Senator Poulin substituted for that of the Honourable Senator Rompkey (*March 13, 2002*).

The name of the Honourable Senator Milne substituted for that of the Honourable Senator Bryden (*March 18, 2002*).

The name of the Honourable Senator Rompkey substituted for that of the Honourable Senator Losier-Cool (*March 20, 2002*).

The name of the Honourable Senator Bryden substituted for that of the Honourable Senator Milne (*March 20, 2002*).

The name of the Honourable Senator Losier-Cool substituted for that of the Honourable Senator Rompkey (*March 22, 2002*).

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Kroft (*March 26, 2002*).

The name of the Honourable Senator Milne substituted for that of the Honourable Senator Grafstein (*March 26, 2002*).

The name of the Honourable Senator Kroft substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*March 27, 2002*).

The name of the Honourable Senator Grafstein substituted for that of the Honourable Senator Milne (*March 27, 2002*).

The name of the Honourable Senator Robichaud substituted for that of the Honourable Senator Grafstein (*April 16, 2002*).

The name of the Honourable Senator Rompkey substituted for that of the Honourable Senator Bryden (*April 16, 2002*).

The name of the Honourable Senator Bryden substituted for that of the Honourable Senator Robichaud (*April 17, 2002*).

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT, DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT
(*anciennement Privilèges, du Règlement et de la procédure*)

Président: L'honorable Jack Austin, c.p.

Vice-président: L'honorable Terry Stratton

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk
Bryden
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Di Nino
Gauthier
Joyal, c.p.
Kroft
Losier-Cool
* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)
Murray, c.p.
Pitfield, c.p
Poulin
Robertson
Rompkey, c.p.
Rossiter

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification à la composition du comité:

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein est substitué à celui de l'honorable sénateur Maheu (*le 6 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Bryden est substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*le 6 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Kroft est substitué à celui de l'honorable sénateur Milne (*le 6 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey est substitué à celui de l'honorable sénateur Poulin (*le 11 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Milne est substitué à celui de l'honorable sénateur Bryden (*le 12 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Bryden est substitué à celui de l'honorable sénateur Milne (*le 13 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Poulin est substitué à celui de l'honorable sénateur Rompkey (*le 13 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Milne est substitué à celui de l'honorable sénateur Bryden (*le 18 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey est substitué à celui de l'honorable sénateur Losier-Cool (*le 20 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Bryden est substitué à celui de l'honorable sénateur Milne (*le 20 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Losier-Cool est substitué à celui de l'honorable sénateur Rompkey (*le 22 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Cordy est substitué à celui de l'honorable sénateur Kroft (*le 26 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Milne est substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein (*le 26 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Kroft est substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*le 27 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein est substitué à celui de l'honorable sénateur Milne (*le 27 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Robichaud est substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein (*le 16 avril 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey est substitué à celui de l'honorable sénateur Bryden (*le 16 avril 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Bryden est substitué à celui de l'honorable sénateur Robichaud (*le 17 avril 2002*).

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group – Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada – Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Rules of the Senate of Canada*:

Rule 86(1)(f):

The Committee on Privileges, Standing Rules and Orders, composed of fifteen members, four of whom shall constitute a quorum, which is empowered

i) on its own initiative to propose, from time to time, amendments to the rules for consideration by the Senate;

ii) upon a reference from the Senate, to examine and, if required, report on any question of privilege; and

iii) to consider the orders and customs of the Senate and privileges of Parliament.

ORDRES DE RENVOI

Extrait du *Règlement du Sénat du Canada*:

Article 86(1)(f)

Le Comité des privilèges, du Règlement et de la procédure, composé de quinze membres, dont quatre constituent un quorum, est autorisé à:

i)proposer périodiquement au Sénat, de sa propre initiative, des modifications au Règlement;

ii)examiner, sur un ordre de renvoi du Sénat, toute question de privilège et à en faire rapport au besoin; et

iii) étudier les ordres et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement.

EXTRACT FROM THE *JOURNALS OF THE SENATE* OF DECEMBER 4, 2001

The Honourable Senator Lapointe moved, seconded by the Honourable Senator Gill:

That the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be authorized to examine the time allocated to tributes in the Upper Chamber and report no later than March 31, 2002.

The question being put on the motion, it was adopted.

EXTRAIT DES *JOURNAUX DU SÉNAT* DU 4 DÉCEMBRE 2001

L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyé par l'honorable sénateur Gill,

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement soit autorisé à examiner et à faire rapport, au plus tard le 31 mars 2002, sur le temps alloué aux hommages à la Chambre haute.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

EXTRACT FROM THE *JOURNALS OF THE SENATE* OF MARCH 26, 2002

The Honourable Senator Austin, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.,

That notwithstanding the motion adopted by the Senate on December 4, 2001, the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be authorized to extend the date for the presentation of its report on the time allocated to tributes in the Upper Chamber from March 31, 2002 to May 31, 2002.

The question being put on the motion, it was adopted.

EXTRAIT DES *JOURNAUX DU SÉNAT* DU 26 MARS 2002

L'honorable sénateur Austin, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, c.p.,

Que, nonobstant la motion adoptée par le Sénat le 4 décembre 2001, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement soit autorisé à reporter le dépôt de son rapport sur le temps alloué aux hommages à la Chambre haute du 31 mai 2002 au 31 mars 2002.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 6, 2002
(35)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met *in camera* at 12:10 p.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Austin, P.C., Bryden, Gauthier, Grafstein, Joyal, P.C., Losier-Cool, Milne, Pitfield, P.C., Poulin, Stratton (10).

In attendance: The official reporters of the Senate.

At 1:25 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, March 12, 2002
(36)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met *in camera* at 10:05 a.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Gauthier, Joyal, P.C., Kroft, Losier-Cool, Milne, Robichaud, P.C., Rompkey, P.C., Rossiter, Stratton (11).

In attendance: The oficial reporters of the Senate.

At 11:45 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 13, 2002
(37)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met *in camera* at 12:18 p.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Bryden, Gauthier, Grafstein, Joyal, P.C., Kroft, Pitfield, P.C., Poulin, Rossiter, Stratton (11).

Other senators present: The Honourable Senator Rompkey, P.C. (1).

In attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 mars 2002
(35)

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé Comité des privilèges, du Règlement et de la procédure)* se réunit à huis clos aujourd'hui à 12 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Austin, c.p., Bryden, Gauthier, Grafstein, Joyal, c.p., Losier-Cool, Milne, Pitfield, c.p., Poulin et Stratton (10).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

À 13 h 25, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 12 mars 2002
(36)

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé Comité des privilèges, du Règlement et de la procédure)* se réunit à huis clos aujourd'hui à 10 h 5, sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Gauthier, Joyal, c.p., Kroft, Losier-Cool, Milne, Robichaud, c.p., Rompkey, c.p., Rossiter et Stratton (11).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

À 11 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 13 mars 2002
(37)

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé Comité des privilèges, du Règlement et de la procédure)* se réunit à huis clos aujourd'hui à 12 h 18, sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Bryden, Gauthier, Grafstein, Joyal, c.p., Kroft, Pitfield, c.p., Poulin, Rossiter et Stratton (11).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Rompkey, c.p. (1).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

At 1:26 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 13 h 26, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Tuesday, March 19, 2002
(38)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met *in camera* at 10:10 a.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Di Nino, Gauthier, Joyal, P.C., Kroft, Losier-Cool, Milne, Pitfield, P.C., Poulin, Robertson, Rossiter (12).

Other senators present: The Honourable Senator Rompkey, P.C. (1).

In attendance: The official reporters of the Senate.

At 11:55 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 19 mars 2002
(38)

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé Comité des privilèges, du Règlement et de la procédure)* se réunit à huis clos aujourd'hui à 10 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Di Nino, Gauthier, Joyal, c.p., Kroft, Losier-Cool, Milne, Pitfield, c.p., Poulin, Robertson et Rossiter (12).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Rompkey, c.p. (1).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

À 11 h 55, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Wednesday, March 20, 2002
(39)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met *in camera* at 12:10 p.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bryden, Austin, P.C., Di Nino, Gauthier, Grafstein, Joyal, P.C., Kroft, Pitfield, P.C., Poulin, Robertson, Rompkey, P.C., Rossiter (13).

In attendance: The official reporters of the Senate.

At 1:27 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 20 mars 2002
(39)

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé Comité des privilèges, du Règlement et de la procédure)* se réunit à huis clos aujourd'hui à 12 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Bryden, Di Nino, Gauthier, Grafstein, Joyal, c.p., Kroft, Pitfield, c.p., Poulin, Robertson, Rompkey, c.p., et Rossiter (13).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

À 13 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Tuesday, March 26, 2002
(40)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met *in camera* at 10:05 a.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Bryden, Cordy, Di Nino, Gauthier, Joyal, P.C., Losier-Cool, Milne, Pitfield, P.C., Poulin (11).

OTTAWA, le mardi 26 mars 2002
(40)

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé le Comité sénatorial permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure*) se réunit aujourd'hui à huis clos à 10 h 05 sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Bryden, Cordy, Di Nino, Gauthier, Joyal, c.p., Losier-Cool, Milne, Pitfield, c.p., et Poulin (11).

Other senators present: The Honourable Senator St. Germain, P.C. (1).

In attendance: The official reporters of the Senate.

At 11:50 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Autres sénateurs présents: L'honorable sénateur St. Germain, c.p. (1).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

À 11 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Tuesday, April 16, 2002
(41)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met *in camera* at 10:10 a.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Bryden, Gauthier, Joyal, P.C., Kinsella, Kroft, Losier-Cool, Poulin, Robertson, Robichaud, P.C., Rompkey, P.C., Stratton (13).

In attendance: The official reporters of the Senate.

At 11:55 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 16 avril 2002
(41)

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé le Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure*) se réunit à huis clos à 10 h 10 aujourd'hui sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Bryden, Gauthier, Joyal, c.p., Kinsella, Kroft, Losier-Cool, Poulin, Robertson, Robichaud, c.p., Rompkey, c.p., et Stratton (13).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

À 11 h 55, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Wednesday, April 17, 2002
(42)

The Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament (*formerly entitled Privileges, Standing Rules and Orders*) met at 12:07 p.m. this day, the Chair, the Honourable Senator Austin, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Bryden, Di Nino, Gauthier, Joyal, P.C., Kroft, Losier-Cool, Murray, Pitfield, P.C., Poulin, Rompkey, P.C., Stratton (13).

Other senators present: The Honourable Senator Lapointe (1).

In attendance: The official reporters of the Senate.

The committee proceeded to the consideration of time allocated to tributes in the Upper Chamber, as referred to the committee on December 4, 2001.

After debate,

It was agreed that the staff draft a report for consideration recommending that a 15-minute period be set aside on days agreed to by the Leader of the Government and the Leader of the Opposition to give tributes to senators or former senators, that the time be allocated by agreement between the Leaders and taking into account the possible intent of independent senators, and that each senator be allowed to speak no more than three (3) minutes.

OTTAWA, le mercredi 17 avril 2002
(42)

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*autrefois intitulé le Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure)* se réunit aujourd'hui à 12 h 07 sous la présidence de l'honorable sénateur Austin, c.p., président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Bryden, Di Nino, Gauthier, Joyal, c.p., Kroft, Losier-Cool, Murray, Pitfield, c.p., Poulin, Rompkey, c.p., et Stratton (13).

Autres sénateurs présents: L'honorable sénateur Lapointe (1).

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à la demande faite le 4 décembre 2001, le comité procède à l'examen du temps consacré aux hommages dans la Chambre haute.

Après discussion,

Il est convenu que le personnel rédige un rapport recommandant qu'une période de 15 minutes soit réservée les jours convenus par le leader du gouvernement et le leader de l'opposition pour rendre hommage à des sénateurs, actuels ou anciens, que le temps soit attribué par entente entre les leaders et en tenant compte de l'intention possible des sénateurs indépendants, et que chaque sénateur puisse prendre la parole pendant trois (3) minutes au maximum.

It was agreed that further consideration be adjourned until a future meeting of the committee.

The committee considered the matter of rules for joint committees.

Mr. Jamie Robertson, Library of Parliament Researcher, made a statement and answered questions from Background Notes previously circulated to senators on rules for joint committees.

After debate,

It was agreed that the Clerk and staff, under the direction of the Chair and Deputy Chair, open discussions with their counterparts in the House of Commons to assess the interest of establishing rules for joint committees.

It was agreed that further consideration be adjourned until a future meeting of the committee.

At 1:30 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu de poursuivre l'examen de la question à une autre réunion du comité.

Le comité étudie la question des règles applicables aux comités mixtes.

M. Jamie Robertson, attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, fait une déclaration et répond aux questions découlant des notes documentaires sur les règles applicables aux comités mixtes qui ont été distribuées auparavant aux sénateurs.

Après discussion,

Il est convenu que le greffier et le personnel, sous la direction du président et du vice-président, amorcent les discussions avec leurs homologues de la Chambre des communes afin de sonder l'intérêt pour l'établissement de règles applicables aux comités mixtes.

Il est convenu de poursuivre l'examen de cette question à une autre réunion du comité.

À 13 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Gary O'Brien

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Wednesday, March 20, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament *(formerly entitled the Standing Committee on Privileges, Standing Rules and Orders)* has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to examine the structure of Committees of the Senate has, in obedience to its orders of reference of March 15, 2001 and October 18, 2001, proceeded to that inquiry and now presents its report entitled: *Modernizing the Senate Within: Updating the Senate Committee Structure*.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mercredi 20 mars 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement *(anciennement intitulé le Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure)* a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé à examiner la structure des comités du Sénat, à conformément à ses ordres de renvoi du 15 mars 2001 et du 18 octobre 2001, entrepris cet examen et présente maintenant son rapport intitulé: *Moderniser le Sénat de l'intérieur: Actualisation de la structure des comités sénatoriaux*.

Respectueusement soumis,

Le président,

JACK AUSTIN, P.C.

Chair

(*Text of the Report follows the evidence.*)

(*Le texte du rapport est imprimé après les témoignages.*)

Tuesday, March 26, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament *(formerly entitled the Standing Committee on Privileges, Standing Rules and Orders)* has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Pursuant to its Seventh Report, adopted by the Senate on February 5, 2002, your Committee has reviewed the *Rules of the Senate* with respect to the matter of officially recognizing a third party, and recommends the following:

1. That the *Rules of the Senate* be amended in rule 4

(*a*) by adding after subparagraph 4(d)(iii) the following:

"(iv) "Leader of a recognized party in the Senate" means a Senator who is the Government Leader in the Senate, the Leader of the Opposition or the leader of any recognized third party in the Senate.

(v) "Leader of a recognized third party in the Senate" means a Senator, other than the Government Leader in the Senate or the Leader of the Opposition, who is the leader of a recognized party in the Senate or a Senator acting for that Senator.";.

(*b*) by adding after subparagraph (k)(v) the following:

"(vi) Recognized Party in the Senate

"Recognized party in the Senate" means a political party that

(A) initially has five or more members in the Senate and is at the same time a registered party under the *Canada Elections Act*, and

(B) continues without interruption to have five or more members in the Senate, whether or not it ceases to be a registered party under the *Canada Elections Act*.".

2. That the *Rules of the Senate* be amended in rule 17 by replacing paragraph 17(2)(a) with the following:

"(a) consult the Leader of the Government in the Senate, the Leader of the Opposition, and the leaders of any recognized third parties in the Senate or in all cases, their designates;".

3. That the *Rules of the Senate* be amended in rule 37 by replacing subsection 37(2) with the following:

" (2) The Leader of the Government in the Senate and the Leader of the Opposition shall be permitted unlimited time for debate, and each leader of a recognized third party in the Senate shall be permitted no more than forty-five minutes for debate.".

4. That the *Rules of the Senate* be amended in rule 40 by replacing subparagraph 40(2)(b), with the following:

Le mardi 26 mars 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement *(anciennement intitulé le Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure)* a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Conformément au Septième rapport, adopté par le Sénat le 5 février 2002, votre Comité à étudier le *Règlement du Sénat* concernant la question de la reconnaissance d'un troisième parti, et recommande:

1. Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 4:

a) par adjonction, après le sous-alinéa 4d)(iii), de ce qui suit:

« (iv) « Leader d'un parti reconnu au Sénat »: le sénateur qui est le leader du gouvernement au Sénat, le leader de l'opposition ou le leader d'un autre parti reconnu au Sénat.

(v) « Leader d'un autre parti reconnu au Sénat »: le sénateur — autre que le leader du gouvernement au Sénat ou le leader de l'opposition — qui est le leader d'un parti reconnu au Sénat, ou le sénateur qui agit en son nom. ».

b) par adjonction, après le sous-alinéa k)(v), de ce qui suit:

« (vi) Parti reconnu au Sénat

« Parti reconnu au Sénat »: tout parti politique qui:

(A) d'une part, à l'origine, compte au moins cinq membres au Sénat et est inscrit à titre de parti enregistré sous le régime de la *Loi électorale du Canada*,

(B) d'autre part, continue sans interruption de compter au moins cinq membres au Sénat, qu'il cesse ou non d'être inscrit à titre de parti enregistré sous le régime de la *Loi électorale du Canada*. ».

2. Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 17, par remplacement de l'alinéa 17(2)a) par ce qui suit:

« a) consulter le leader du gouvernement au Sénat, le leader de l'opposition et chaque leader d'un autre parti reconnu au Sénat ou, dans chaque cas, son représentant désigné; ».

3. Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 37, par remplacement du paragraphe (2) par ce qui suit:

« (2) Le leader du gouvernement au Sénat et le leader de l'opposition ont un temps de parole illimité dans un débat; chaque leader d'un autre parti reconnu au Sénat a un temps de parole maximal de quarante-cinq minutes dans un débat. ».

4. Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 40, par remplacement de l'alinéa 40(2)b) par ce qui suit:

"(b) the Leader of the Government in the Senate and the Leader of the Opposition may each speak for no longer than thirty minutes, and each leader of a recognized third party in the Senate may speak for no longer than fifteen minutes;".

5. That the *Rules of the Senate* be amended in rule 85(5)

(a) by deleting the word "and" after paragraph (a);

(b) by replacing the period at the end of paragraph (b) with a semi-colon followed by the word "and"; and

(c) by adding after paragraph (b) the following:

"(c) with respect to members of a recognized third party in the Senate, by the leader of that party or any Senator named by that leader.".

Respectfully submitted,

« b) le leader du gouvernement au Sénat et le leader de l'opposition peuvent tous deux parler pendant au plus trente minutes; chaque leader d'un autre parti reconnu au Sénat peut parler pendant au plus quinze minutes; ».

5. Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, au paragraphe 85(5):

a) par suppression de « et » à la fin de l'alinéa a);

b) par remplacement du point à la fin de l'alinéa b) par une virgule suivie de « et »;

c) par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit:

« c) dans le cas des membres d'un autre parti reconnu au Sénat, par le leader de ce parti ou tout sénateur désigné par lui. ».

Respectueusement soumis,

Le président,

JACK AUSTIN, P.C.

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 17, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 12:07 p.m. to consider matters pursuant to its mandate under rule 86(1)(*f*) of the *Rules of the Senate*.

Senator Jack Austin (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: We are not *in camera* for any of the first items on the agenda today. We are in open session. The first item relates to tributes, on a motion of Senator Lapointe on December 4. If we have time, we will also have an information briefing for a discussion on rules for joint committees.

With respect to our agenda, there is a rumour washing around that the chamber may not meet next week, but that committees may well continue with their business. I wonder what the wish of this committee might be with respect to meeting next week.

Senator Stratton: If we are not sitting?

The Chairman: Yes.

Senator Stratton: No.

The Chairman: All right. Does anyone wish to speak to the other point?

Senator Di Nino: If that is to be the case, there should be some coordination among the committee chairs so that there may be either one day of committee meetings or one and one half days, instead of one committee meeting on a Monday and on a Wednesday. That would make some sense for those who would like to attend.

The Chairman: Senator Di Nino, you have a good point. If the committees are planning to meet on Wednesday, we could have our Wednesday meeting if there will be sufficient numbers in attendance. I will ask our clerk to call the members of this committee to see whether they will be in attendance. Obviously, there would need to be attendance from both sides of the House. If there are eight or nine of us, then perhaps we could proceed. If there are not at least eight members willing to come, then we will cancel our meeting for next Wednesday. Is that acceptable?

Senator Murray: I appreciate what Senator Di Nino has said. In an ideal world, we would be able to have the chairmen of committees coordinate matters so that we have one or one and one half days of committee meetings. I am chairman of another committee, the Finance Committee. We have put the Auditor General to some considerable inconvenience, although she was very gracious about it. She has agreed to visit our committee next Tuesday morning. I would be reluctant to change that now unless it could be done without inconveniencing her.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 17 avril 2002

Le Comité permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 12 h 07, dans le but de discuter de questions qui relèvent de son mandat, conformément à l'alinéa 86(1)*f*) du Règlement du Sénat.

Le sénateur Jack Austin (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Nous ne siégerons pas à huis clos pour discuter des premiers points à l'ordre du jour. La séance est publique. Le premier point porte sur le temps alloué aux hommages, qui est le sujet de la motion que le sénateur Lapointe a présentée le 4 décembre. Nous discuterons également des règles applicables aux comités mixtes, s'il reste du temps.

En ce qui a trait à notre programme, le bruit court que le Sénat ne siégera peut-être pas la semaine prochaine, mais que les comités, eux, vont se réunir. Je voudrais savoir ce que le comité compte faire au sujet de la réunion de la semaine prochaine.

Le sénateur Stratton: S'il va siéger ou non?

Le président: Oui.

Le sénateur Stratton: Non.

Le président: D'accord. Est-ce que quelqu'un souhaite dire quelque chose au sujet de l'autre point?

Le sénateur Di Nino: Si tel est le cas, les présidents de comité devraient s'entendre pour faire en sorte que les comités siègent une journée ou une journée et demie, au lieu de se réunir le lundi et le mercredi. Cela permettrait à ceux qui le désirent d'assister aux réunions.

Le président: Vous soulevez là un bon point, sénateur Di Nino. Nous pourrions nous rencontrer mercredi, si les comités prévoient se réunir ce jour-là, à la condition qu'il y ait suffisamment de membres présents. Je vais demander au greffier de communiquer avec les membres du comité pour voir s'ils seront présents. Il faudrait, bien entendu, qu'il y ait des représentants des deux côtés de la Chambre. Si nous sommes huit ou neuf, nous pourrons tenir notre réunion. Autrement, si nous ne sommes pas au moins huit, nous annulerons la réunion de mercredi prochain. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Murray: Je comprends ce que dit le sénateur Di Nino. L'idéal serait que les présidents de comité s'entendent pour que les comités se réunissent pendant une journée, ou une journée et demie. Je préside le Comité des finances. La vérificatrice générale a gracieusement accepté de nous rencontrer mardi prochain, même si cela lui cause beaucoup d'inconvénients. Je ne voudrais pas changer la date de la réunion maintenant, sauf si on peut le faire sans trop lui causer de problèmes.

Finally, I think it is a great idea for the Senate not to sit when there is insufficient business, but allow the committees to sit. That is to say, open up several days for committees to meet. It is a very good idea and I want to cooperate in every possible way.

The Chairman: I believe that other committees are sitting on Wednesday. I am not proposing that we meet on the Tuesday, but perhaps we could meet over lunch next Wednesday if there are sufficient numbers of senators on this committee available to do so. I will ask Mr. O'Brien to poll the committee and we will see where we go from there. Because it is not a regular time, we will not necessarily conclude anything until we meet the week beyond. I certainly would like to meet next week to accommodate Senator Carney, who wants to talk to us about video conferencing and attendance.

Today, we have the motion on tributes. You have received background notes. I would like to have Senator LaPointe outline the purposes of his motion and also the direction of his recommendations. We can then review the background on tributes and have a discussion, if that is agreeable.

[*Translation*]

Senator Lapointe: As I indicated during one of my speeches in the Senate, although I have not served in the Upper House for very long, I have observed on several occasions — particularly when tribute was paid to Senator Mercier, even though the former Government Whip eschewed such lengthy tributes — that when tribute is paid to senators in celebration of a particular exploit, or upon the retirement or death of a once notable senator — of course senators are forever notable figures — many senators rise to the occasion. From a human standpoint, the process is extremely validating, but I believe a great deal of time is lost in the process.

I proposed that tributes be paid by the Leader of the Government in the Senate, in this instance, by Senator Carstairs, as well as by the Leader of the Opposition and, in exceptional cases, by a close personal friend who can pay homage to a person whom many newly appointed senators have never met.

I have observed on several occasions that some senators seize upon this opportunity to recount personal stories about their relationships with the senator. Often, the tributes have gone one for one hour and a half. Perhaps a more appropriate occasion for this kind of tribute would be a private gathering where people would be free to reminisce. However, I do not think the Senate is the appropriate forum for interminable tributes. Occasionally, the senator who is speaking talks more about himself that about the person to whom he is paying tribute.

I believe that is more or less what I said. If senators wish to pay tribute to the family in particular, then I suggest they attend the funeral and send a telegram, or flowers, or whatever.

Enfin, je trouve que c'est une bonne chose que le Sénat ne siège pas quand il n'a pas suffisamment de travail, mais que les comités, eux, le fassent. Cela permet de libérer plusieurs jours pour les réunions de comité. C'est une très bonne idée. Vous pouvez compter sur ma collaboration.

Le président: Je crois qu'il y a d'autres comités qui siègent mercredi. Je ne propose pas qu'on se réunisse mardi, mais nous pourrions peut-être avoir un déjeuner de travail, mercredi, si nous sommes suffisamment nombreux. Je vais demander à M. O'Brien de sonder le comité. Nous déciderons ensuite. Comme nous n'avons pas l'habitude de nous rencontrer à cette heure-là, aucune décision ne sera prise avant la réunion de la semaine d'après. J'aimerais, en tout cas, que le comité se réunisse la semaine prochaine, puisque le sénateur Carney veut nous parler des vidéoconférences et de la présence aux réunions.

Nous allons discuter aujourd'hui de la motion sur les hommages. Vous avez reçu des notes d'information. J'aimerais que le sénateur Lapointe nous explique l'objectif de sa motion, et qu'il nous fasse part aussi de ses suggestions. Nous pourrons ensuite examiner les notes d'information et discuter de la question, si vous êtes d'accord.

[*Français*]

Le sénateur Lapointe: Comme je l'ai mentionné lors de mes allocutions au Sénat, malgré ma courte expérience, je me suis rendu compte à quelques reprises — particulièrement lorsque le sénateur Mercier a reçu des hommages même si l'ancien whip du gouvernement lui-même n'était pas d'accord de recevoir des hommages aussi prolongés — que lors des hommages rendus aux sénateurs qui accomplissent un exploit ou lors de la disparition d'un sénateur qui jadis a eu beaucoup d'importance — et qui a toujours de l'importance — on permet à plusieurs sénateurs de rendre des hommages. C'est humainement très valorisant, mais je crois que ces hommages occasionnent une perte de temps énorme.

Ma suggestion était que les hommages soient rendus par le leader du gouvernement au Sénat, en l'occurrence le sénateur Carstairs, ainsi que par le chef de l'opposition et, en cas d'exception, par un grand ami intime qui peut rendre hommage à un disparu que plusieurs nouveaux sénateurs n'ont jamais connu.

J'ai noté à quelques reprises que certains sénateurs se servaient de cette tribune pour nous raconter des anecdotes qu'ils avaient vécues avec la personne à qui on rendait hommage, et cela avait duré tout près d'une heure et demie. On peut lui réserver une fête privée où on laisse libre cours à ces souvenirs. Cependant, je crois que le Sénat n'est pas l'endroit indiqué pour rendre des hommages interminables. Souvent, certains sénateurs parlent davantage d'eux-mêmes que de la personne à qui on rend hommage.

Je crois que c'est à peu près ce que j'ai dit. Si les sénateurs veulent rendre des hommages particuliers à la famille, qu'ils aillent aux funérailles et qu'ils envoient des télégrammes, des fleurs, ainsi de suite.

You are all aware of my efforts to enhance the image of the Senate and the work it does. An effort is being made in this regard. I may be wrong, but that is my opinion. One of my favorite expressions is: I respect your opinion.

[*English*]

The Chairman: We could discuss a limited number of tributes, perhaps one or two from each side with each party rationing them out, and giving the independents a role too, or we could discuss it in terms of time, that is, half an hour maximum with 15 minutes allocated to the government, 10 to the opposition and 5 to the independents. There is any number of variations on the theme.

The third option would be to do nothing.

[*Translation*]

Senator Lapointe: My preference was to allot five minutes to the Leader of the Government, five minutes to the Leader of the Opposition, and five minutes to one other senator, a close friend who may have been more deeply affected and who may have something to say. Independent senators could be allotted two minutes.

[*English*]

The Chairman: The problem is that the third category, particularly "close friend," can be quite a subjective one.

Senator Lapointe: My first idea was five minutes for the leader and five minutes for the opposition, and that is it. If you wish to do more, have a private party, even at the Senate, but do not waste the Senate's time.

The Chairman: Thank you for raising the topic. I would like Jamie to take us through the history of tributes after those who wish to speak have done so.

Senator Bryden: I understand that we are talking about applying rules to the making of tributes. It is possible for people to request that tributes not be paid to them. I have a letter on file with the Speaker and the clerk to the effect that if I, to the chagrin of you all, die while in office, there should be no tributes.

Senator Murray: Would you agree to a moment's silence?

Senator Joyal: I will want to speak.

Senator Bryden: I want to deal with that, too.

Senator Murray: I will have a mass said.

Senator Bryden: If some notice were taken, then a moment of silence would be appropriate from my point of view, and nothing more. One of the reasons for writing the letter is, if I am alive when I leave this place, I do not want people like my friend, Serge Joyal, talking about me when I cannot talk back. I would be turning over in my grave if I had to listen to Senator Murray and others taking shots.

Vous connaissez le travail que je fais concernant la perception qu'on a des travaux du Sénat. On essaie d'améliorer l'image du Sénat. J'ai peut-être tort, mais c'est mon opinion. Une des mes phrases préférées est: «je la respecte.»

[*Traduction*]

Le président: On pourrait envisager de limiter le nombre d'intervenants à un ou deux représentants de chaque parti, et permettre aussi aux sénateurs indépendants de prendre la parole, ou on pourrait envisager de consacrer au maximum une demi-heure aux hommages en allouant quinze minutes au parti ministériel, dix minutes à l'opposition et cinq minutes aux sénateurs indépendants. Il existe toutes sortes de possibilités.

On pourrait aussi choisir, comme troisième option, de ne rien faire.

[*Français*]

Le sénateur Lapointe: Ma préférence était d'accorder cinq minutes au leader du gouvernement, cinq minutes au chef de l'opposition et cinq minutes à un autre sénateur: un ami intime qui aurait été touché plus qu'un autre et qui aurait quelque chose à dire. Pour ce qui est des sénateurs indépendants, on pourrait leur accorder deux minutes.

[*Traduction*]

Le président: Le problème, c'est que la troisième catégorie que vous mentionnez, soit «l'ami intime», peut être assez subjective.

Le sénateur Lapointe: Ma première idée était d'accorder cinq minutes au leader du gouvernement, et cinq minutes à l'opposition. Vous pouvez faire plus, par exemple, organiser une fête privée, même au Sénat, mais sans gaspiller le temps du Sénat.

Le président: Merci d'avoir soulevé le sujet. J'aimerais que Jamie nous parle des usages relatifs aux hommages, mais après que les sénateurs qui le désirent auront pris la parole.

Le sénateur Bryden: Il est question d'établir des règles pour les hommages. Nous pouvons demander qu'aucun hommage ne nous soit rendu. J'ai fait parvenir, au président et au greffier, une lettre dans laquelle je demande qu'aucun hommage ne me soit rendu si, à votre grand chagrin, je meurs pendant que je suis toujours en poste.

Le sénateur Murray: Accepteriez-vous qu'on observe une minute de silence?

Le sénateur Joyal: Je voudrais prendre la parole.

Le sénateur Bryden: Je veux également vous parler de cela.

Le sénateur Murray: Je ferais dire une messe.

Le sénateur Bryden: J'accepterais qu'on observe une minute de silence, si un avis en ce sens est donné, mais rien de plus. Si j'ai rédigé cette lettre, c'est parce que, si je suis toujours en vie à ma retraite, je ne veux pas que mon collègue Serge Joyal, par exemple, se mette à dire des choses à mon sujet alors que je ne suis pas là pour lui répondre. Par ailleurs, je me retournerais dans ma tombe si j'entendais le sénateur Murray et d'autres raconter des histoires à mon sujet.

It is open to individual senators to control what happens. If you want no tributes when you retire, you can simply say that, or you could request no tributes other than five minutes from your leader.

That is a personal thing. It does not control certain very embarrassing situations such as arose, in my view, last year. Two very senior and very well liked senators retired a week apart. It got to the point where I was counting the number of senators who gave tributes to each retiring senator to determine whether I should give a tribute to the second senator, because I thought she was behind by two. Both senators were from my province and both were highly respected. The tributes to each of them took about an hour and a half. People, particularly the public in the gallery, wonder why one senator gets more tributes than another.

Senator Rompkey: I hardly think that for one of the great speech makers in the Senate, a minute of silence would be appropriate. I believe it was said about Oscar Wilde that his sins may be scarlet but his speeches were read. Let that be said about Senator Bryden.

Senator Bryden: Do not give me a tribute now.

Senator Rompkey: I want my 15 minutes.

I wish to support Senator Lapointe. I subscribe in principle to what he is saying. We never had that experience in the House of Commons. People pass from the House of Commons, but they do not pass away from the House of Commons. I guess that is the difference.

I do not recall any experience in the House of Commons with the issue of tributes. Since I have been here, which has been a little longer than Senator Lapointe, I have also felt that the time taken was excessive. I think we should have a policy.

Senator Murray: One thought that occurs to me off the top of my head is that we could limit this quite neatly, if we wanted to, by agreeing that on a day when there are to be tributes, the time allotted for Senators' Statements would be devoted to that. In other words, we would have 15 minutes overall with 3 minutes apiece, and the parties could work out who would speak. The other possibility would be to add 15 minutes, but be guided by that rule. Fifteen people could speak for one minute each, five for three minutes, or whatever. It seems to me that the way we run Senators' Statements works quite well, both in the total amount of time allotted and the strict limits on individuals.

Senator Di Nino: I, too, would like to support this idea. I think we must bring some order into what is happening. I sometimes think that the person we are praising would be embarrassed to be part of this. Some of the commentary has been totally irrelevant, and in some cases, added absolutely no value to the discussion. I am in total support of the principle. There must be some rationality brought into this.

Il revient aux sénateurs de décider. Si vous ne voulez pas qu'on vous rende hommage à votre retraite, vous n'avez qu'à le dire. Vous pouvez aussi demander que seul votre leader prononce un discours de cinq minutes.

C'est une question personnelle. Toutefois, cela ne nous permet pas d'éviter les situations très embarrassantes que nous avons connues, à mon avis, l'an dernier. Deux sénateurs influents et aimés de tous ont pris leur retraite à une semaine d'intervalle. À un moment donné, je me suis mis à compter le nombre de sénateurs qui avaient rendu hommage à chacune des deux personnes. Je me demandais si je devais rendre hommage au deuxième sénateur, puisqu'on avait prononcé, dans son cas, deux discours de moins. Les deux sénateurs étaient originaires de ma province, et les deux étaient tenus en haute estime. Les hommages rendus à chacun des deux sénateurs ont duré environ une heure et demie. Les visiteurs dans la tribune se demandent pourquoi un sénateur a droit à un plus grand nombre de discours que l'autre.

Le sénateur Rompkey: À mon avis, rendre hommage à un si grand orateur en observant une minute de silence ne suffit pas. Oscar Wilde avait peut-être des défauts, mais on écoutait ce qu'il avait à dire. Il en va de même pour le sénateur Bryden.

Le sénateur Bryden: Ne commencez pas à me rendre hommage maintenant.

Le sénateur Rompkey: Je tiens à mes quinze minutes.

J'appuie le sénateur Lapointe. Je suis d'accord, en principe, avec ce qu'il dit. Nous n'avons jamais vécu cette expérience à la Chambre des communes. Les députés partent, mais il est rare qu'ils meurent pendant qu'ils sont en poste. C'est là que se situe la différence.

Je ne crois pas que la question des hommages ait posé problème à la Chambre des communes. Je suis ici depuis plus longtemps que le sénateur Lapointe, et j'ai toujours pensé qu'on consacrait trop de temps aux hommages. Nous devrions avoir des règles à ce sujet.

Le sénateur Murray: Nous pourrions fort bien limiter la période consacrée aux hommages, si nous le voulions, en acceptant que, le jour réservé aux hommages, les déclarations des sénateurs soient utilisées à cette fin. Autrement dit, nous pourrions consacrer quinze minutes aux hommages en allouant trois minutes à chaque personne. Les partis décideraient qui prendrait la parole. Nous pourrions aussi prolonger cette période de quinze minutes, en suivant la même règle. Quinze personnes pourraient prendre la parole pendant une minute chacune, ou cinq pendant trois minutes, ainsi de suite. La formule utilisée pour les déclarations des sénateurs fonctionne bien pour ce qui est de la durée de la période et des limites imposées aux intervenants.

Le sénateur Di Nino: Je suis d'accord avec ce qui a été proposé. Nous devons établir des règles. Il m'arrive parfois de penser que la personne à qui nous rendons hommage serait gênée de voir tout cela. Certains des commentaires sont superflus et, dans certains cas, vides de sens. Je suis tout à fait d'accord. Nous devons nous montrer raisonnables.

I want to make two specific comments. First, I am concerned about exceptions. Exceptions are very difficult. When Di Nino passes away, since he was the only Italian on the Conservative side, should an exception be made for him? It becomes very subjective. If we are going to have exceptions, there should be some very strict rules about when they apply, such as the passing away of a prime minister. It could be extended to some degree.

My other concern is the ability of a senator to ask for leave. That would totally destroy this. I cannot see anyone withholding leave for a tribute.

I think there should be a time limit and a number limit, and also a limit on the time that anyone can speak. Certainly the leaders on both sides should be allowed to speak, perhaps two more people from each side and maybe one independent, and that would be the maximum. In some cases, that maximum may not be reached. With a limit of 5 minutes for the leaders and 3 minutes for the other senators, that would come to a maximum of 25 minutes, or half an hour with applause.

We should discuss the alternatives, but we should pay particular attention to leave and to exceptions.

Senator Kroft: I have listened carefully to those on the other side, and indeed, I have heard some very eloquent statements. Some believe that the essence of this place is collegiality, camaraderie and relationships and that achievement over the years should be recognized. All of this, I think, can be very impressive. My answer to that is: the correct form and the opportunity can be created, in those cases, outside the chamber and not occupy the time of the chamber.

I emphasize the sense of the motion — the principle of a very limited approach to this. I would err on the side of limitation. The tradition that we should try to establish is one of no exceptions. There is a great deal of tradition, and a tradition of no exceptions can be as important as anything else. The idea of a fixed amount of time, but with the creation of exceptions, moderations or variations will lead us to a slippery slope that will remove us from those traditions. I would support the principle, with limited time and no exceptions.

[*Translation*]

Senator Losier-Cool: I agree that there have been, and still are, instances of abuse. Before we take a restrictive approach and adopt a clear, specific policy to limit the time allotted for tributes, I think we need to make a distinction between a senator who dies while in office, a senator who has served for one or two years, and one who sat in this House for 20 or 25 years.

Some tributes are reserved for senators who are retiring, while still others are reserved for those who die. Perhaps Mr. Robertson will focus on this when he discusses his research findings with us, but we need to consider what the practice is elsewhere and the

J'ai deux observations à faire. D'abord, cette question d'exceptions me préoccupe. Allons-nous faire une exception dans le cas du sénateur Di Nino quand il ne sera plus de ce monde, parce qu'il était le seul Italien à siéger du côté des conservateurs? Tout cela est très subjectif. Si nous voulons prévoir des exceptions, nous devons alors indiquer dans quelles circonstances elles seront accordées, par exemple, lors du décès d'un premier ministre. Certaines exceptions pourraient être prévues.

L'autre chose qui me préoccupe, c'est qu'un sénateur pourrait demander l'autorisation de faire une déclaration. Cela irait à l'encontre du but recherché. Je ne vois pas comment on pourrait lui interdire de rendre hommage à quelqu'un.

Je pense qu'il faudrait limiter le temps consacré aux hommages, limiter le nombre d'intervenants et limiter aussi la durée des discours. Bien entendu, les leaders de chaque parti devraient être autorisés à faire une déclaration, et peut-être aussi deux représentants de chaque parti et un sénateur indépendant. Ce serait le maximum. Dans certains cas, ce maximum ne serait pas atteint. En allouant cinq minutes aux leaders, et trois minutes aux autres sénateurs, on arriverait à un maximum de 25 minutes, ou une demi-heure avec les applaudissements.

Nous devrions discuter des autres options qui s'offrent à nous, tout en accordant une attention particulière à la question des permissions et des exceptions.

Le sénateur Kroft: J'ai écouté attentivement mes collègues d'en face, et je dois dire qu'ils ont fait des commentaires très éloquents. D'après certains, cette chambre se caractérise par son esprit de collégialité, de camaraderie, par les liens qui l'unit. Ils estiment que les réalisations accomplies au fil des ans devraient être soulignées. Tout cela, à mon avis, est fort impressionnant. Ma réponse est la suivante: on peut très bien souligner ces réalisations dans un autre cadre, sans empiéter sur le temps de la chambre.

La motion propose de limiter le temps réservé aux hommages, et je suis d'accord avec cela. Il faudrait éviter de prévoir des exceptions. On se fonde beaucoup sur les traditions, et le fait de n'admettre aucune exception est une tradition tout aussi importante. Nous risquons de nous engager sur une pente dangereuse si nous limitons le temps réservé aux hommages, tout en prévoyant des exceptions, des ajustements, des variations. Je serais d'accord avec l'idée de limiter le temps réservé aux hommages, mais sans admettre d'exceptions.

[*Français*]

Le sénateur Losier-Cool: Je suis aussi d'accord avec le fait qu'il y a eu des abus et qu'il y en a encore. Avant d'être rigide et d'établir une politique claire, nette et précise pour la limite du temps alloué aux hommages, je pense qu'il faut faire une différence entre un sénateur qui meurt pendant qu'il est en fonction, un sénateur qui a été en service pendant un an ou deux, et un sénateur qui l'a été pendant 20 ou 25 ans.

Il y a des hommages aux retraités et des hommages pour ceux qui sont décédés. Peut-être que M. Robertson fera le tour du sujet lorsqu'il nous parlera de ses recherches, mais il faudrait savoir comment cela se fait dans d'autres assemblées, comment on

kind of tribute paid to persons in public service. I believe the National Assembly follows a certain practice. It would be interesting to see what other legislatures do in this case.

[*English*]

The Chairman: We are ready for the briefing after the first round of discussions.

[*Translation*]

Senator Poulin: I too think that there are other places where one can reminisce and recall good times spent with colleagues. If we could agree on a certain policy, we would have to ensure fairness and not allow for any exceptions.

For example, if we were to adopt Senator Murray's formula, I would have no problem with that, but we should not rule out other options, as Senator Losier-Cool said. I like his proposal, because it is straightforward and allows for some flexibility.

[*English*]

Senator Joyal: This issue raises a fundamental element of the nature of the Senate. Traditionally, senators could take part in debates in the Senate with no time limits. Of course, through the years, the approach has evolved into what I call the "funnel syndrome." In other words, there are always other situations that limit and restrict and we end up more or less on a par with the other place.

I am not saying it is not right to do that, but if we are to act on this on the basis of the question raised by Senator Lapointe, we must be conscious of our actions here — limiting the right of senators to speak freely on an open issue with no government requirement placed on it. Before pronouncing on one final option, I would rather be more lenient and develop a formula that would manage that item on the agenda of the day when other government business has been dealt with. Following that, if a senator wishes to take part on that motion, he or she is able to do so in a freer time. Put it on the agenda so that the proper objective of Senator Lapointe is satisfied. He does not want to delay government and House agendas.

I want to put that point on the table now — the good is the enemy of the best. Those are elements to be considered when we pronounce on this issue.

The Chairman: I would like to emphasize, for senators who suggest that it appear on the Order Paper after government business, perhaps after inquiries, that it be the last item, and with a more flexible time frame for those senators who wish to be there and to participate in the tributes. The tributes are recorded in our Hansard for the families and friends who are interested. You might also extend your suggestion to Senators' Statements, in terms of their position on the Order Paper. That may be provocative.

reconnaît les personnes qui se sont dévouées au service public. Je crois que l'Assemblée nationale a une façon de faire, et il serait intéressant de regarder comment cela se fait ailleurs.

[*Traduction*]

Le président: Nous allons en parler après le premier tour de table.

[*Français*]

Le sénateur Poulin: Je pense aussi qu'il y a d'autres endroits ou on peut reconnaître et se souvenir des bons moments passés avec des collègues. Si on pouvait développer une façon de faire, il faudrait s'assurer de conserver l'équité et de ne pas permettre d'exceptions.

Par exemple, si on adoptait la formule du sénateur Murray, je serais tout à fait à l'aise avec cela, mais il y a peut-être d'autres possibilités à examiner, comme l'a dit le sénateur Losier-Cool. J'aime bien cela parce ce n'est pas compliqué et c'est flexible.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal: Cette question met en lumière un aspect fondamental de la nature du Sénat. Les sénateurs avaient l'habitude de participer à des débats où ils n'étaient assujettis à aucune limite de temps. Bien entendu, les règles ont évolué au fil des ans et créé une sorte de «syndrome de l'entonnoir». Autrement dit, il y a toujours d'autres circonstances qui viennent nous imposer des limites et des contraintes, ce qui fait que nous nous retrouvons plus ou moins dans la même situation que l'autre endroit.

Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose, mais si nous choisissons de donner suite à la motion du sénateur Lapointe, nous devons être conscients du fait que nous limitons le droit des sénateurs de s'exprimer librement sur un sujet, sans restriction aucune de la part du gouvernement. Avant de nous prononcer sur une option en particulier, je proposerais qu'on trouve une formule plus souple, une formule où les hommages se dérouleraient, selon l'ordre du jour, après les affaires du gouvernement. Un sénateur pourrait, s'il le désire, faire une déclaration à ce moment-là. Il faudrait inscrire cette question à l'ordre du jour pour que l'objectif de la motion du sénateur Lapointe soit atteint. Il ne veut pas retarder les travaux du gouvernement et de la Chambre.

N'oublions pas que le mieux est l'ennemi du bien. Nous devons tenir compte de ces facteurs dans notre décision.

Le président: Certains sénateurs souhaitent que cette question apparaisse au Feuilleton après les affaires émanant du gouvernement, peut-être après les interpellations. À mon avis, les hommages devraient constituer le dernier point à l'ordre du jour, de manière à permettre aux sénateurs qui le désirent de participer aux discours. Les hommages sont enregistrés dans le hansard à l'intention des familles et des amis qui souhaitent les lire. Cette suggestion s'applique également aux déclarations des sénateurs, pour ce qui est de l'endroit où elles figurent à l'ordre du jour. Cela pourrait susciter des discussions.

[*Translation*]

Senator Gauthier: I would like to support my colleague, Senator Joyal. I have been a senator for a number of years. In the House of Commons, a debate is held upon adjournment. A motion to adjourn is tabled in the House and an MP rises to speak to the motion for a minimum of seven minutes. As a rule, three or four tributes can be included in the first half hour.

During my time in the Senate, I have witnessed a number of colleagues who have been especially touched by a person's death. Therefore, I have no problem with their paying tribute to that individual in some way. I agree with Senator Lapointe, however, that some kind of time limit should be imposed. The best time for tributes would be after the Routine of Business and the Orders of the Day.

[*English*]

Senator Bryden: In addition to placing it after the business of the Senate, could we not also provide that it be on Thursday afternoon and that it not require a quorum?

The Chairman: We will take note of the suggestion.

Senator Stratton: Very good.

The Chairman: This means you change your letter.

Senator Di Nino: That is right, you would withdraw it. To fully understand the implications of Senator Joyal's comment, which has some merit, we would also have to understand that we are mainly discussing deceased senators. I am not sure that it has been as great a problem with deceased senators — if there is a problem — as with retiring senators. Often, retiring senators are in the gallery with their families. To have the tribute placed after the business of the Senate is finished, with a skeleton crew on a Thursday afternoon, may not necessarily send a positive message. It is important that point be kept in mind as we discuss this.

The other point contained in the report is that we should have a system allowing members to submit a limited written tribute to the retiring or deceased person to be included as part of the debate, so it would be there for posterity.

The Chairman: That is an interesting suggestion. Instead of delivering it orally, simply deliver it to be included in Hansard.

Senator Andreychuk: This committee suggested that two years ago.

The Chairman: I do not want to prevent senators from having further discussion before they are briefed.

Senator Kroft: While there is a certain attraction in a solution that allows the opportunity to speak without taking up the time of the house, I share Senator Di Nino's view that if we do this at a less auspicious time, with a lower attendance and when people's minds are on other things, we could lose sight of the fact that the content of the speech is important. It is a showing of respect and appreciation before the peers. If you remove that from the

[*Français*]

Le sénateur Gauthier: Je voudrais appuyer mon collègue, le sénateur Joyal. Cela fait plusieurs années que je suis ici. À la Chambre des communes, nous avons un débat à l'ajournement. La motion d'ajournement est mise devant la Chambre et un parlementaire peut se lever et parler pendant un minimum de sept minutes. Habituellement, on peut faire trois ou quatre mentions dans la première demi-heure.

Depuis que je suis au Sénat, j'ai vu plusieurs sénateurs qui ont été particulièrement touchés lorsqu'un ami ou une personne est décédée. Je n'ai donc pas d'objection à ce qu'ils fassent leurs commentaires. Je suis d'accord avec les propos du sénateur Lapointe qui dit que ces interventions doivent se faire dans un temps limité. Le meilleur temps de faire les éloges serait après les affaires courantes et l'ordre du jour.

[*Traduction*]

Le sénateur Bryden: Ne pourrait-on pas préciser que les hommages seront rendus à la fin de la séance, le jeudi après-midi, même s'il n'y a pas quorum?

Le président: Nous allons prendre note de votre suggestion.

Le sénateur Stratton: Très bien.

Le président: Vous allez être obligé de changer le contenu de votre lettre.

Le sénateur Di Nino: C'est exact. Vous allez être obligé de la retirer. Pour revenir à la proposition du sénateur Joyal, qui présente un certain intérêt, il ne faut pas oublier qu'il est surtout question ici des hommages qui sont rendus aux sénateurs décédés. Le problème dans leur cas — si problème il y a — n'est pas aussi grand que dans celui des sénateurs à la retraite. Souvent, ces sénateurs se trouvent dans la tribune, avec leur famille. Le fait de rendre les hommages à la fin de la séance, alors qu'il n'y a que quelques personnes présentes le jeudi après-midi, n'envoie pas nécessairement un message positif. Il est important de garder ce point à l'esprit.

On propose, par ailleurs, d'autoriser les membres à soumettre un hommage écrit, très bref, à l'intention du sénateur à la retraite ou décédé, et de consigner celui-ci au compte rendu, pour la postérité.

Le président: C'est une suggestion intéressante. L'hommage, au lieu d'être fait de vive voix, serait annexé au hansard.

Le sénateur Andreychuk: C'est ce que le comité a suggéré il y a deux ans.

Le président: Je ne veux pas empêcher les sénateurs de dire ce qu'ils pensent avant qu'on entende l'exposé.

Le sénateur Kroft: Je trouve intéressante l'idée de permettre aux sénateurs de faire des déclarations sans empiéter sur le temps de la chambre. Toutefois, je suis d'accord avec le sénateur Di Nino quand il dit que si les hommages sont rendus à un moment où les sénateurs sont moins nombreux, ont l'esprit ailleurs, nous risquons de perdre de vue le fait que le contenu du discours est important. Nous devons témoigner de notre respect à une

significant focus of the House, and move it to a time when there may be few people there and attention levels are lower, it does not speak to what a tribute is all about.

The Chairman: Shall we have Mr. Robertson take us through the background?

Mr. James R. Robertson, Law and Government Division, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Many points have been raised in response to Senator Losier-Cool's comment.

I did not look at all the provinces. Certainly, the practice in most legislatures is to allow tributes on the death or resignation of individuals. These do not appear to be set out in procedural rules or standing orders because they are unpredictable. There is not one size that fits all. It depends on the circumstances, the contribution of the individual, et cetera.

In the British House of Commons, the House of Lords and the Australian House of Representatives, the practice seems to be that each of the recognized parties' leaders or a designate makes a tribute, and the comments are kept fairly short.

In some cases, the sitting is suspended or adjourned. If a senator in office dies when the Senate is in session, it is not uncommon for the Senate to adjourn immediately after prayers, particularly on the day of the funeral or just before, to allow senators to attend, and as a mark of respect to the individual.

The options set out on pages 3 and 4 of the briefing note have been raised. The suggestions allowed for a number of speakers, restricted the number of speakers or restricted the amount of time, and provided certain guidelines that may or may not be necessary.

During the debate on the original inquiry, there were references to how many of the speeches go well beyond the public service of the senators or individuals involved and into personal anecdotes, which causes further delays. We can look at the time of day set aside for tributes, and other avenues. It was pointed out that on March 26, upon the death of Dalton Camp, Senator Atkins gave notice of an inquiry under the rules of the Senate, and he used this opportunity to speak at length about the contributions and life of Mr. Camp, which shows that tributes are not the only way in which the death of a notable individual is recognized in the Senate.

Changing the order of business would show the proper due respect for the individual, and at the same time not disrupt the sitting of the Senate. Those two issues need to be looked at in terms of the amount of time taken. If it is earlier in the day, perhaps tighter restrictions need to be imposed than if it is later. However, later in the day is not as appropriate in some cases, particularly for former Prime Ministers or someone such as Senator Molgat, a former Speaker of the Senate, who died while still a senator. Obviously, that situation is a little different from a

personne devant les pairs. Si vous acceptez que les hommages soient rendus à un moment où il y a moins de sénateurs présents, où le niveau d'attention n'est plus le même, vous enlevez à l'hommage tout son sens.

Le président: Allons-nous écouter ce que M. Robertson a à dire à ce sujet?

M. James R. Robertson, Division du droit et du gouvernement, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: Le commentaire du sénateur Losier-Cool a soulevé de nombreuses questions.

Je n'ai pas examiné les usages en vigueur dans toutes les provinces. À l'heure actuelle, la plupart des assemblées législatives rendent hommage à une personne à la suite de son décès ou de son départ à la retraite. Il ne semble pas exister de règle ou de procédure précise concernant les hommages, parce que les circonstances donnant lieu à ceux-ci varient énormément. Il n'y a pas de formule consacrée. Tout est fonction des circonstances, de la contribution de la personne, et cetera.

À la Chambre des communes britannique, c'est-à-dire à la Chambre des lords, et à la Chambre des représentants de l'Australie, l'usage veut que le leader de chaque parti reconnu, ou la personne désignée, fasse une déclaration relativement brève.

Dans certains cas, la Chambre s'ajourne ou suspend ses travaux. Si un sénateur en poste meurt pendant que le Sénat siège, le Sénat s'ajourne immédiatement après la prière, le jour des funérailles ou juste avant, afin que les sénateurs puissent assister aux funérailles, par respect pour la personne.

Diverses options ont été envisagées. Elles figurent aux pages 3 et 4 des notes d'information. On a proposé, entre autres, de limiter le nombre d'intervenants, de limiter la durée du discours et d'établir des lignes directrices qui pourraient, ou non, être utiles.

Quand la motion initiale a été débattue, on a souligné le fait que, dans bon nombre des cas, les hommages portaient sur des aspects éloignés de la vie publique du sénateur ou de la personne concernée, sur des anecdotes personnelles, ce qui entraînait d'autres retards. On pourrait envisager de réserver une période de temps, durant la journée, aux hommages. On a indiqué que le 26 mars, à la suite du décès de Dalton Camp, le sénateur Atkins a donné avis d'une interpellation, en vertu du Règlement du Sénat, et qu'il a profité de l'occasion pour parler longuement des contributions et de la vie de M. Camp, ce qui montre que les hommages ne constituent pas le seul moyen de souligner le décès d'une personne bien connue au Sénat.

On pourrait modifier l'ordre des travaux, par respect pour la personne, sans que cela nuise au déroulement de la séance. Il faudrait toutefois voir combien de temps serait consacré aux hommages. Par ailleurs, si les hommages avaient lieu au début de la séance plutôt qu'à la fin, il faudrait imposer des restrictions plus sévères. Il serait peut-être inopportun, dans certains cas, de rendre des hommages à la fin de la journée, surtout s'il s'agit d'anciens premiers ministres ou d'une personne comme le sénateur Molgat, un ancien président du Sénat, qui est décédé

former senator who has been retired for a number of years.

The Chairman: Perhaps I could start a round of discussion by saying that we practice two principles. One is an agreement between the leaders on tributes — when they will be held and for whom they will be held. That is the way we and other chambers do it.

The issue is not whether we should be managing the timing of a tribute, but the management of its place on the Order Paper and the amount of time taken. Another idea is that we set aside 30 minutes for tributes, with an appropriate distribution of that time, but not bar other senators from providing tributes at a later time on the Order Paper if they wish to continue. The principal concern is that at the head of our Order Paper, we have public business to deal with that usually has priority. The question then is not whether we should give tributes, but how far we want to disturb the public business priorities. Could we discuss that particular idea?

Senator Rompkey: When senators are sworn in, as we saw yesterday, there is simply one speech by each leader. It would be very consistent if, when senators retire or are deceased, there was one speech by each leader. This is what Senator Lapointe is suggesting.

The Chairman: Could it be the leader or the deputy?

Senator Rompkey: It could be the leader or a designate. On the other hand, I recall that when Dalton Camp died, Senator Atkins was not present and able to have his say. Dalton Camp was the kind of Canadian personality who deserved reflection in the Senate, and Senator Atkins used another vehicle to do that. I thought what he did was very appropriate. We could say each leader or designate would be able to make a tribute, while other people could use opportunities elsewhere on the Order Paper if they so desire.

The Chairman: We could place a specific item at an appropriate place after public business, after public bills and so on. He used an inquiry. However, we could set up a separate category — "Tributes." A senator could give notice of tributes and other senators could then have, not unlimited time, but reasonable time.

Senator Rompkey: If you had the leaders do it, it would reinforce the point that Senator Di Nino is making. The senator is present with family and so on.

The Chairman: People would be there for the official tributes.

Senator Rompkey: You want that to be an occasion.

Senator Stratton: I have deliberately not commented because I wanted to listen to what everyone else had to say. In this instance, you are reshuffling the deck. A group could decide that a particular individual is important — to your side, to our side. We will have an inquiry, or whatever it is, and then off the Senate

alors qu'il était toujours en poste. Bien entendu, cette situation est différente de celle d'un ancien sénateur qui est à la retraite depuis plusieurs années.

Le président: Je tiens à dire, avant d'ouvrir la discussion, que nous appliquons deux règles. D'abord, ce sont les leaders qui décident, ensemble, qui aura droit à un hommage et à quel moment. C'est ainsi que nous, et d'autres chambres, fonctionnons.

La question n'est pas de savoir à quel moment rendre hommage à quelqu'un, mais plutôt où inscrire les hommages au Feuilleton, et combien de temps y consacrer. On pourrait réserver une période de trente minutes aux hommages, et répartir le temps de façon adéquate, mais sans empêcher les autres sénateurs de prendre la parole plus tard, s'ils désirent le faire. Le problème, c'est que, d'après le Feuilleton, les affaires du gouvernement doivent être traitées en priorité. La question n'est pas de savoir si nous devons consacrer du temps aux hommages, mais si nous sommes disposés à changer l'ordre des priorités. Pourrions-nous discuter de ce point?

Le sénateur Rompkey: Quand des sénateurs prêtent serment, comme ils l'ont fait, hier, chaque leader prononce un discours. Il serait donc logique que chaque leader prononce un discours à la suite du départ à la retraite ou du décès d'un sénateur. C'est d'ailleurs ce que propose le sénateur Lapointe.

Le président: Le leader ou le leader adjoint?

Le sénateur Rompkey: Le leader ou une personne désignée. Par ailleurs, quand Dalton Camp est décédé, le sénateur Atkins n'était pas présent. Il n'a donc pas pu faire de déclaration à son sujet. Dalton Camp était bien connu au Canada et son décès méritait d'être souligné au Sénat. Le sénateur Atkins a donc utilisé un autre moyen pour le faire. Je trouve qu'il a très bien fait. Le leader de chaque parti, ou une personne désignée, pourrait donc prononcer un discours, et les autres sénateurs pourraient faire une déclaration à un autre moment, s'ils le désirent.

Le président: Nous pourrions ajouter une rubrique après les affaires du gouvernement, les projets de loi d'intérêt public, ainsi de suite. Il a opté pour l'avis d'interpellation. On pourrait créer une rubrique distincte — «Hommages». Un sénateur pourrait donner avis qu'il veut rendre un hommage, et d'autres sénateurs pourraient ensuite être autorisés à faire une déclaration d'une durée non pas illimitée, mais raisonnable.

Le sénateur Rompkey: En confiant la tâche aux leaders, on donnerait du poids à l'argument du sénateur Di Nino. Le sénateur serait présent, avec sa famille, ainsi de suite.

Le président: Les gens seraient là pour entendre l'hommage officiel.

Le sénateur Rompkey: Ce serait une occasion spéciale.

Le sénateur Stratton: Si je ne suis pas intervenu dans le débat jusqu'ici, c'est parce que je voulais entendre ce que les autres avaient à dire. Dans ce cas-ci, vous ne faites que déplacer le problème. Un groupe pourrait décider qu'une personne en particulier est importante — pour vous, pour nous. Il pourrait

goes for two hours, paying tributes. I do not think that you are changing anything. It is important to recognize, as Senator Joyal has said, that there is a tradition here of unlimited free speech.

Could it not be done in writing? For example, you limit the tributes to the two leaders, or their designates, and then thereafter have written tributes submitted to the families, if it is a death, and for the public record. You clean it up by doing that. You are not merely shuffling the deck and putting it off somewhere else where it could take two or three hours — and it will take two or three hours. You know that. I am against that. I still must take this back to our caucus.

The Chairman: I have a question for Mr. Robertson. Is there any known practice in the parliamentary system such as tabling a speech rather than making it?

Mr. Robertson: To my knowledge, there is no such practice in a parliamentary system for the debates or journals of the legislature itself. It is not uncommon in committee proceedings, however, to annex copies of briefs or presentations that were not given in full at the actual meeting.

The Chairman: In the U.S. system, it is quite common for senators to put speeches into the record. They look like they were given in the Senate or the House of Representatives, but in fact they were not.

Mr. Robertson: That is my understanding.

Senator Gauthier: I would like to see a good debate on this question of tabling things. I do not think that I could accept it easily.

[*Translation*]

For personal reasons, I find this to be unacceptable in a Parliament.

Second, I would not want the leaders to be responsible for the time allotted to tributes. They already control the time allotted for the Routine of Business and the time for tributes should be separate from this item of business. How should we go about putting a limit on tributes? I have been serving in the Senate for several years and while some do go overboard on the time when paying tribute to another, most senators do not fall into that category. A few will go on forever, but generally that does not happen. The nicest speeches that I have heard have lasted a mere two or three minutes.

Senate Lapointe: Let me just clarify something. The word "tradition" was mentioned. I have no desire to break with tradition in any way, because I do appreciate the Senate's noble, fine traditions.

However, time is being wasted and some traditions could stand to be improved upon. Since being appointed to the Senate, I have twice been present during interminable tributes. Both times, once these tributes concluded, senators moved quickly to report the

donner un avis d'interpellation, et le temps du Sénat serait alors monopolisé pendant deux heures, par les hommages. Vous ne changez rien à la situation. Il est important de reconnaître, comme l'a dit le sénateur Joyal, que le droit de parole illimité fait partie de nos traditions.

Ne pourrions-nous pas soumettre quelque chose par écrit? Les deux leaders, par exemple, ou une personne désignée, pourraient prononcer un discours, après quoi, des hommages écrits seraient remis aux familles, s'il s'agit d'un décès, et inclus dans le compte rendu officiel. On pourrait procéder de cette façon. On éviterait ainsi de tout simplement déplacer le problème et d'entendre des hommages pendant deux ou trois heures à un autre moment. Car c'est ce qui va arriver, et vous le savez. Je suis contre. Je dois en discuter avec mon caucus.

Le président: J'aimerais poser une question à M. Robertson. Existe-t-il, dans le système parlementaire, une règle qui nous autorise à déposer un discours au lieu de le prononcer?

M. Robertson: À ma connaissance, il n'existe pas de telle règle dans le système parlementaire, que ce soit pour les débats ou les journaux de l'assemblée législative elle-même. Par contre, il arrive souvent que les comités annexent des copies de mémoires ou d'exposés dont seulement certaines parties ont été lues à la réunion.

Le président: Aux États-Unis, les discours des sénateurs sont souvent consignés au compte rendu. On a l'impression que le discours a été prononcé au Sénat ou à la Chambre des représentants, alors qu'il ne l'a pas été.

M. Robertson: C'est ce que je crois comprendre.

Le sénateur Gauthier: J'aimerais qu'on débatte à fond de cette question. Je ne suis pas tellement d'accord avec cette idée.

[*Français*]

Pour des raisons personnelles, je trouve que c'est une procédure inacceptable dans un Parlement.

Deuxièmement, je ne voudrais pas que les leaders soient responsables du temps consacré aux hommages. Ils ont le contrôle du temps pour les affaires courantes, et la période réservée aux hommages devrait être en dehors de ce temps. Comment restreindre les hommages? Cela fait quelques années que je suis ici. Certaines personnes abusent du temps consacré aux hommages, mais la plupart des sénateurs que j'ai entendus n'en abusent pas. Il y en a bien un ou deux qui vont parler pendant une éternité, mais ce n'est pas la coutume ni la pratique. Les plus beaux discours que j'ai entendus duraient deux ou trois minutes.

Le sénateur Lapointe: Je voudrais corriger quelque chose. On a utilité de mot «tradition». Je ne suis veux pas briser ou faire des changements à la tradition car je trouve très noble et très beau ce qui se passe ici.

Cependant, il y a des pertes de temps et quelques aspects de certaines traditions doivent être améliorés. J'ai été témoin d'hommages interminables à deux reprises depuis mon arrivée au Sénat. À chaque fois, à la fin, nous avons rapidement tourné

various items on the Order Paper. Not one senator spoke as he or she was entitled to, since it was already 5:15 p.m. Senators had had enough and wanted to go home. I found the whole incident to be quite irritating.

I am new to the Senate and I will admit that I do make some mistakes. However, it is my duty as a senator and human being to voice my opinions. That is what I am doing.

As I see it, if we decide to set aside time at the end of the sitting for tributes, as someone suggested earlier, we run the risk of having only four senators present, the four who intend to make speeches, and all the staff will have to stay as well. Even though my friend Senator Gauthier may disagree with the suggestion, we could include an appendix to the *Debates of the Senate*. I understand this is done elsewhere. When a senator has something he or she would like to say, the text of the tribute could be appended to the Debates. Every senator would then have an opportunity to pay tribute, if he or she so wishes. Let me just say one last time that even though some tributes can be extremely eloquent, they also result in a great deal of wasted time. Senators could continue writing brilliant speeches. Anyone who cares to read them would have the opportunity to do so.

[*English*]

The Chairman: The point on which you left off is really an important point of departure. The question is, are we willing to contemplate the tabling of speeches, as if given, in our Hansard? Is there support for that suggestion here?

Senator Murray: No.

Senator Lapointe: No, as far as I am concerned, you cannot publish something as if it were said when it was only written.

Senator Stratton: Is there some other form that it could take?

Senator Di Nino: Hansard would reflect that it was not the spoken word. The distinction would be there. Obviously, I would agree that you do not want to fool the public.

The Chairman: I have an option. Each of the leaders could speak, and then everyone else who wishes to speak simply gets up at that point and says, "Honourable senators, I ask permission to table remarks in the course of this tribute." We could have a rule that 8 or 10 people could table remarks. Is that something you would consider?

Senator Di Nino: I like the idea of letting the two leaders speak and then everyone else would speak after the business of the Senate. Two things would happen. Likely the focus of the tribute or the family would no longer be there, so many senators would not be interested in getting up to speak. Second, because it would be late in the day, that would also mean fewer senators wanting to speak. That alternative has some merit.

les pages du *Feuilleton*, car à l'appel des points à l'ordre du jour, tous les items étaient reportés, les uns après les autres. Pas un sénateur n'a fait le discours qu'il avait le droit de faire, car il était déjà 17 h 15. Les gens en avaient assez, ils voulaient rentrer chez eux. Cela m'a vexé.

Je suis nouveau et je commets des erreurs, j'en conviens. Mais c'est mon devoir, en tant que sénateur et être humain, de dire ce que je pense. Je l'ai dit.

À mon avis, si vous prenez la décision de rendre les hommages à la fin de la séance, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, vous risquez de vous retrouver avec quatre sénateurs, les quatre qui prononceront des discours, et vous garderez tout le personnel en place. Même si mon ami le sénateur Gauthier n'est pas d'accord avec cela, nous pourrions avoir une annexe aux *Débats du Sénat* — j'ai entendu dire que cela se fait ailleurs. Lorsqu'un sénateur a des choses à dire, on pourrait annexer ses hommages aux *Débats du Sénat*. Ainsi, tous les sénateurs qui veulent rendre des hommages pourraient le faire. Je le dis pour la dernière fois: je pense que cela crée des pertes de temps, même si les discours sont très brillants. Les sénateurs pourront continuer à écrire des discours très brillants. Ceux que cela intéresse les liront.

[*Traduction*]

Le président: Vous soulevez-là un point important. Sommes-nous prêts à envisager la possibilité d'annexer les discours au hansard? Seriez-vous d'accord avec cette façon de faire?

Le sénateur Murray: Non.

Le sénateur Lapointe: À mon avis, on ne peut publier un discours qui n'a pas été prononcé de vive voix.

Le sénateur Stratton: Ne pourrait-on pas procéder d'une autre façon?

Le sénateur Di Nino: On indiquerait, dans le hansard, que le discours n'a pas été prononcé. C'est ce qui permettrait de faire la distinction entre les deux. On ne veut pas induire le public en erreur.

Le président: J'ai quelque chose à proposer. Chaque leader ferait une déclaration et ensuite, le sénateur qui voudrait prendre la parole se lèverait et dirait: «Honorables sénateurs, je souhaite déposer un hommage écrit». Nous pourrions limiter le nombre d'intervenants à huit ou dix. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Di Nino: Je trouve l'idée intéressante. Les deux leaders pourraient prononcer un discours et ensuite, les sénateurs feraient une déclaration à la fin de la séance. Or, la famille de la personne concernée ne serait sans doute plus là, ce qui veut dire qu'il y aurait peu de sénateurs qui se lèveraient pour prendre la parole. Ensuite, comme les hommages seraient rendus tard dans la journée, les sénateurs qui voudraient faire une déclaration seraient moins nombreux. Je trouve la proposition intéressante.

I like the "official" element of having the leaders speak — or two people, one from each side, the leader and/or his or her designate. For anyone else, there would be a time on the Order Paper at the end of the day to put some of those things on the record. The leadership must stay and listen.

J'aime bien aussi le côté «officiel» de la démarche — les leaders feraient une déclaration, ou encore un représentant de chaque parti, ou le leader et une personne désignée. Les autres sénateurs pourraient, à la fin de la journée, faire des déclarations aux fins du compte rendu. Les leaders seraient toutefois obligés de rester pour les écouter.

Senator Stratton: I would like to deal with the first issue about which we were talking, because surely to goodness there will be occasions when someone would really like to put their feelings down on paper to present to the family, particularly, in remembrance. You can do that in a letter.

Le sénateur Stratton: J'aimerais revenir au premier point que nous avons abordé, parce qu'il y aura sûrement des occasions où un sénateur voudra remettre des hommages écrits à la famille pour qu'elle puisse les garder. On peut le faire par le biais d'une lettre.

The Chairman: It does not show the public respect to which Senator Kroft refers.

Le président: Mais le témoignage ne sera pas public, comme le disait le sénateur Kroft.

Senator Stratton: That is exactly my point. How can you deal with that issue out of respect for individual senators who may want to express those feelings? You must recognize that that should take place.

Le sénateur Stratton: C'est exactement ce que j'essaie de dire. Qu'en est-il des sénateurs qui veulent exprimer leurs sentiments? Il faudrait leur donner l'occasion de le faire.

I want simply to limit it in some form, rather than tie up the time of the Senate in hearing all those feelings expressed. Some feelings should be heard. Cannot we do it in another form?

Je veux tout simplement qu'on limite le temps réservé aux hommages, qu'on fasse en sorte que les hommages ne mobilisent pas tout le temps du Sénat. Il faudrait toutefois qu'on permette à certains sénateurs de s'exprimer. Ne pouvons-nous pas procéder d'une autre façon?

Senator Murray: Perhaps this is going further than we need to. We do not need a new rule to permit a senator to do what Senator Atkins did the other day, which is to give a Notice of Inquiry and, on the appointed day, get up and draw the attention of the Senate to the passing or the retirement or whatever it is of a particular person.

Le sénateur Murray: Nous compliquons peut-être inutilement les choses. Il n'est pas nécessaire d'adopter une nouvelle règle pour permettre à un sénateur de faire ce que le sénateur Atkins a fait l'autre jour, c'est-à-dire de donner un avis d'interpellation et, le jour désigné, d'attirer l'attention du Sénat sur le décès ou le départ à la retraite d'une personne en particulier.

The Chairman: We would not limit inquiries in any way.

Le président: Aucune limite ne serait imposée dans le cas des interpellations.

Senator Murray: I could put forward a Notice of Motion that, on the appropriate day, I would move that the Senate express its condolences or its appreciation or whatever it is. Let us just leave that aside.

Le sénateur Murray: Je pourrais présenter un avis de motion qui préciserait que, le jour désigné, je proposerais que le Sénat exprime ses condoléances ou souligne la contribution d'une personne, ainsi de suite. Mais laissons cette question de côté.

The situation that Senator Lapointe is bringing before us is when tributes on the death or retirement of a senator overtake the normal business of the house. The question before us, it seems to me, is do we want to set out in our rules a means of limiting the time devoted to that? I do not think we need to say it shall be one speaker per party, or one-plus. If we do it, let us say 15 minutes, the same amount of time as we devote to Senators' Statements, or 20 minutes. Pick a time period. That is the total time devoted to it. Within that, we can say that individual speeches or statements cannot be longer than three minutes, or whatever.

Le sénateur Lapointe dénonce le fait que les hommages rendus à la suite du décès ou du départ à la retraite d'un sénateur empiètent sur les travaux de la chambre. La question que nous devons nous poser est la suivante: voulons-nous établir des règles qui limitent le temps consacré aux hommages? Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de préciser qu'un ou deux intervenants de chaque parti pourront prendre la parole. Nous pouvons dire que nous allons consacrer quinze minutes, comme c'est le cas pour les déclarations des sénateurs, ou encore vingt minutes aux hommages. Vous fixez une période de temps, et c'est le temps qui sera consacré aux hommages. Nous pouvons préciser que les hommages individuels ne peuvent durer plus de trois minutes, ainsi de suite.

There is no need for us to get into notices, motions, inquiries and all the rest of it.

Laissons de côté les avis, les motions, les interpellations et tout le reste.

Senator Rompkey: I have some sympathy with what Senator Murray is suggesting. You set out the options — limiting people or time. He is suggesting that we limit the time. With regard to tabling speeches, is that precedent setting?

The Chairman: It is the thin edge of the wedge.

Senator Rompkey: This is Parliament. This is the place where you speak, not where you write. As a matter of fact, there is a longstanding tradition that speakers should not read. There may have even been a rule that you could not read, and you should not. This is Parliament, where you speak. I am a little concerned about tabling speeches. I think we are getting into dangerous waters there.

[*Translation*]

Senator Losier-Cool: I agree with Senator Murray. I believe the Rules of the Senate allow for the opportunity to pay tribute to persons in an appropriate fashion. Perhaps the ways of paying tribute could be discussed during a caucus meeting. I have no idea how your caucus works, but at our caucus meetings, the Deputy Leader might say, in reference to the Orders of the Day, that on a given day, the Senate will hear tributes to a particular senator. Everyone then takes out his or her notes and feels obligated in some way to draft a speech. Instead of doing that, perhaps we could tell them how to proceed, as we did for Dalton Camp. I also disagree in so far as written speeches are concerned, even though I am convinced this happens in certain legislatures.

[*English*]

Senator Kroft: I do not like the idea of tabling written statements. It takes us into a range of other issues and is inconsistent with what I feel is the proper parliamentary tradition. I am rather persuaded by Senator Murray's view that the essence of the thing is the time we take, and not the details of the allocation. In my view, everyone in the house, within 15 minutes, could probably express the totality of his or her thoughts. I know Senator Murray has a reason for this, because he is, not to be unduly complimentary, one of the best of us at saying things in a short form.

I have always found it much harder to write a short speech than a long one. It is a challenge to be brief. There are not many things that cannot be said in five minutes. I find the Senators' Statements discipline of three minutes a real challenge when there is something I want to say. I can usually do it. Last year, on Mitchell Sharp's 90th birthday, I invited him to the gallery and used the opportunity to make a statement. I had three minutes only. With hard work, I was able to say what I wanted to say in the three minutes. I think we need a time limit. Let us set a rule.

The Chairman: Let me try to draw a consensus, because I think there is one now. Let me remind you that we had a similar discussion on Senators' Statements. We came to two conclusions, as you remember. We said three minutes and no leave to extend

M. Rompkey: Je suis d'accord avec ce que dit le sénateur Murray. Nous pouvons limiter le nombre d'intervenants ou le temps consacré aux hommages. Il propose qu'on limite le temps réservé à ceux-ci. Pour ce qui est du dépôt des discours, est-ce qu'on établirait un précédent?

Le président: Presque.

M. Rompkey: Nous sommes ici au Parlement, un lieu où nous prononçons, et non pas écrivons, des discours. En fait, l'usage veut que les présidents ne lisent pas leur texte. Il y avait peut-être une règle à ce sujet. Nous sommes ici au Parlement, un lieu où nous prenons la parole. Je n'aime pas tellement l'idée de déposer des discours. Je trouve que nous nous engageons sur une pente dangereuse.

[*Français*]

Le sénateur Losier-Cool: J'appuie ce que le sénateur Murray a dit et je crois que le Règlement nous permet de faire les hommages d'une façon appropriée. Peut-être que les moyens pour ce faire devraient être mentionnés lors d'un caucus. Je ne sais pas comment cela se passe dans votre caucus, mais dans notre cas, lorsque le leader adjoint parle de l'ordre du jour, il dit, par exemple, que tel jour des hommages seront rendus à tel sénateur. Alors tout le monde sort ses notes et se sent obligé de préparer un texte. Au lieu de le faire de cette façon, on pourrait leur expliquer comment procéder, tel qu'on l'a fait pour Dalton Camp. Je ne suis pas non plus d'accord en ce qui a trait aux hommages écrits, même si je suis convaincue que cela se fait dans certaines chambres législatives.

[*Traduction*]

Le sénateur Kroft: Je n'aime pas l'idée de soumettre des hommages écrits. Cela soulève toutes sortes de questions et ne cadre pas du tout avec la tradition parlementaire. Comme l'a laissé entendre le sénateur Murray, ce qui compte ici, c'est le temps que nous consacrons aux hommages. À mon avis, nous pourrions tous sans doute exprimer nos sentiments en quinze minutes. Si le sénateur Murray a fait cette suggestion, c'est parce que, sans trop vouloir lui faire de compliments, il est un des seuls à être capable de dire ce qu'il pense en deux mots.

Pour ma part, je trouve difficile de pondre quelque chose de bref. Il faut faire preuve d'imagination. Il n'y a pas beaucoup de choses qu'on ne peut pas dire en cinq minutes. Dans le cas des déclarations des sénateurs, j'ai dû mal à me limiter à trois minutes. J'arrive habituellement à le faire. L'an dernier, Mitchell Sharp a célébré son 90e anniversaire de naissance. Comme je l'avais invité à prendre place à la tribune, j'en ai profité pour faire une déclaration. Eh bien, j'ai réussi à dire ce que je voulais dire en trois minutes, même si ce n'était pas facile. Il faut limiter le temps de parole. Adoptons une règle.

Le président: Je vais voir s'il y a consensus autour de la question. Je pense que oui. Je tiens à vous rappeler que nous avons invoqué les mêmes arguments quand nous avons discuté des déclarations des sénateurs. Nous sommes arrivés à deux

the senator's statement. On the whole, our colleagues have accepted that and rarely have we had to face a request. I think everyone understands that.

Shall we draw the consensus that our report will suggest that the leaders — there will not be a rule as such for this part — will decide on an appropriate time for a tribute, and that it will be for 30 minutes, or 15 minutes?

Senator Rompkey: Fifteen.

The Chairman: Let us say 15.

Senator Losier-Cool: And Senator Murray does all the tributes.

The Chairman: Is this 15 minutes collectively, or 15 minutes for each leader?

Senator Bryden: Collectively.

The Chairman: In total?

Senator Rompkey: Yes.

Senator Bryden: For the people in the gallery, would it be worthwhile indicating to the Speaker that when he or she calls the item, that the 15 minutes normally devoted to Senators' Statements will be set aside?

The Chairman: I was not thinking of a substitution. I do not think we should deprive senators of statements. On a tribute day, it would be a 15-minute item, not a substitute for anything else. Fifteen minutes would be allocated by agreement between the two leaders, taking into account the possible interest of an independent senator in speaking. The two of them should do that. The only rule that I think we need, then, is to limit this to 15 minutes, not to be extended.

Senator Di Nino: An individual limit on each speaker?

The Chairman: No, 15 minutes to be agreed.

Senator Di Nino: Each speech not to be more than three minutes.

Senator Poulin: No. You need flexibility.

The Chairman: The leaders will have the responsibility of allocating the 15-minute period.

Senator Poulin: Be nice to your leader.

The Chairman: Is that correct? Mr. Robertson will write up a report and a recommendation. We will discuss it at a meeting shortly, within two or three weeks.

Senator Murray: I am glad we got this far. I think we will have trouble if we do not set a limit on the individual speeches. There will be all kinds of bad feelings. It will be agreed that so many will speak. Someone will go on for 10 minutes, and everyone else will be cross at the end of it and will not have had an opportunity to

conclusions. Nous avons dit que le temps de parole serait limité à trois minutes et qu'aucune intervention ne serait prolongée. Les règles, dans l'ensemble, ont été bien accueillies, et nous avons rarement eu à nous prononcer sur une demande de prolongation. Je pense que vous êtes d'accord avec moi.

Est-ce que nous entendons pour dire que ce sont les leaders — il n'y aura pas de règle en tant que telle à cet égard — qui vont décider à quel moment les hommages seront rendus, et que la période consacrée à ceux-ci sera de trente minutes, ou plutôt quinze?

Le sénateur Rompkey: Quinze.

Le président: Disons quinze.

Le sénateur Losier-Cool: Et c'est le sénateur Murray qui va prononcer tous les discours.

Le président: Est-ce quinze minutes pour l'ensemble du groupe ou pour chaque leader?

Le sénateur Bryden: Pour l'ensemble du groupe.

Le président: En tout et pour tout?

Le sénateur Rompkey: Oui.

Le sénateur Bryden: Pour que les visiteurs sachent ce qui se passe, est-ce que le président pourrait, quand il va passer aux hommages, indiquer que les quinze minutes normalement consacrées aux déclarations précédentes seront mises de côté?

Le président: Je ne suis pas d'accord. Je ne pense pas qu'on devrait empêcher les sénateurs de faire des déclarations. Le jour réservé aux hommages, on consacrait quinze minutes à ceux-ci. Quinze minutes seraient consacrées aux hommages, avec le consentement des deux leaders. On tiendrait compte du fait qu'un sénateur indépendant voudrait peut-être prendre la parole. Ce sont les deux leaders qui décideraient. Il ne faudrait appliquer qu'une seule règle, soit de limiter cette période à quinze minutes, pas plus.

Le sénateur Di Nino: Est-ce que le temps de parole de chaque intervenant serait limité?

Le président: Non. On s'entendrait sur une période de quinze minutes.

Le sénateur Di Nino: Chaque discours devrait durer tout au plus trois minutes.

Le sénateur Poulin: Non. Il faut faire preuve de souplesse.

Le président: Les leaders se chargeront d'attribuer le temps à l'intérieur de cette période de quinze minutes.

Le sénateur Poulin: Soyez gentil avec votre leader.

Le président: D'accord? M. Robertson va rédiger un rapport et soumettre une recommandation. Nous en parlerons dans deux ou trois semaines.

Le sénateur Murray: Je suis content qu'on ait discuté de la question. Nous allons avoir des problèmes si nous ne limitons pas la durée des discours. Nous allons faire des mécontents. Si nous décidons qu'il y aura tant d'intervenants et que certains parlent pendant dix minutes, les autres ne seront pas contents puisqu'ils

participate. I think you had better pick a number, three minutes or whatever. If there are more than five speakers, they will have to organize themselves to speak for one minute.

The Chairman: You are saying any number of speakers, but all within 15 minutes?

Senator Murray: Yes, absolutely.

Senator Rompkey: He is saying there should be a time limit for each speech.

The Chairman: Is that what you would like? Three minutes, including leaders?

Senator Murray: Yes.

The Chairman: All right.

Senator Gauthier: The leaders are involved in speaker allocation, but do not forget the independents.

The Chairman: I will not and cannot ever forget them.

Senator Di Nino: This does not mean that a senator cannot speak during Senators' Statements, a motion or an inquiry. There are other opportunities available.

The Chairman: That is correct.

Senator Di Nino: We are only talking about the first 15 minutes — that period of time designated for tributes on a specific day. There will be a total maximum time of 15 minutes and individual presentations will have a maximum of three or four minutes.

The Chairman: That seems to be the consensus.

Senator Andreychuk: You will not hear from me on the substance of this, but I would like clarification. In your report, will the 15 or 20 minutes, whatever is decided, be set aside for tributes to senators or tributes to others? The real problem has been tributes to senators, and not tributes to the Queen or the Queen Mother or others.

The Chairman: It will be set only for tributes to senators and former senators. If the Queen dies, it is a different story.

Senator Kroft: Does it matter if a senator dies in office or after retirement?

The Chairman: There is no distinction.

Senator Kroft: It is "a maximum of," because some individuals might take the 15 minutes.

The Chairman: We have a second item that will take us only 10 minutes to deal with.

From past experiences, and in particular the problem that occurred in the Official Languages Committee when a report was tabled without any collaboration with the Senate, has come a

ne pourront pas faire de discours. Il serait préférable de fixer la limite, par exemple, à trois minutes. S'il y a plus de cinq intervenants qui veulent prendre la parole, ils devront s'organiser pour parler pendant une minute.

Le président: Peu importe le nombre d'intervenants, ils devront tous parler à l'intérieur d'une période de quinze minutes?

Le sénateur Murray: Oui.

Le sénateur Rompkey: D'après lui, il faudrait limiter la durée de chaque discours.

Le président: C'est ce que vous proposez? Qu'on accorde trois minutes aux intervenants, y compris les leaders?

Le sénateur Murray: Oui.

Le président: D'accord.

Le sénateur Gauthier: Ce sont les leaders qui vont répartir le temps de parole. Il ne faudra pas oublier les indépendants.

Le président: Je ne peux pas les oublier, et je ne les oublierai pas.

Le sénateur Di Nino: Cela ne veut pas dire qu'un sénateur ne pourra pas prendre la parole pendant la période réservée aux déclarations des sénateurs, aux motions ou aux interpellations. Il aura d'autres options.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Di Nino: On ne parle ici que des quinze premières minutes — la période de temps consacrée aux hommages au cours d'une journée particulière. On consacrera, au maximum, quinze minutes aux hommages, et les intervenants pourront parler pendant au plus trois ou quatre minutes.

Le président: C'est ce qu'on semble avoir décidé.

Le sénateur Andreychuk: Je n'ai pas l'intention de discuter du fond de la question, mais j'aimerais avoir des précisions. Est-ce que les quinze ou vingt minutes, peu importe ce qu'on décide, seront consacrées aux hommages rendus aux sénateurs ou à d'autres personnes? Ce sont les hommages rendus aux sénateurs qui pose problème, pas les hommages rendus, par exemple, à la Reine ou à la Reine mère.

Le président: Cette période sera uniquement consacrée aux hommages rendus aux sénateurs et aux anciens sénateurs. Dans le cas du décès de la Reine, d'autres règles seront appliquées.

Le sénateur Kroft: Faites-vous une distinction entre le sénateur qui meurt pendant qu'il est en poste et le sénateur qui meurt pendant qu'il est à la retraite?

Le président: Non.

Le sénateur Kroft: Il faut insister sur le mot maximum, parce que certaines personnes vont parler pendant les quinze minutes.

Le président: Nous avons un deuxième point à régler, et cela ne prendra qu'une dizaine de minutes.

À cause de problèmes qui se sont posés dans le passé, notamment quand le comité sur les langues officielles a déposé un rapport sans la collaboration du Sénat, on nous a demandé de

request to renew our discussion with the House of Commons on rules for joint committees. To my amazement, I agreed that we should discuss whether we want to discuss this. From the work of Mr. Robertson, I have discovered there is far more trouble involved in preparation for this area than I ever dreamed existed. This has been the subject of discussions in the past — going back to the work of Senator Gauthier and many other colleagues today, including Senator Robertson, Senator Maheu, et cetera. I do not want a long discussion about the rules themselves, but rather, I want us to determine whether it is agreeable that we proceed with work on rules for joint committees. Also, I want us to determine whether we might ask our clerk and our research assistants to have a discussion with officials of the House of Commons to establish whether they are willing to recommend to their committee on procedures that a joint working group be established. Could I have your approval to proceed that far?

I would be delighted if anyone would like Mr. Robertson to take us through the update here. There is a great deal of interesting material, including reams of work by the Senate, that never actually produced a result. We want to close the work on this issue and accomplish something, and we may be close to that or we may not — I do not know. Mr. Robertson, as a researcher for the Library of Parliament, would you like to comment on the House of Commons side of the issue?

Mr. Robertson: When things are going smoothly, we do not realize the need for common rules. As the briefing note indicates, back in 1995, there was a problem over the reprinting of a joint committee report. That led to the working group, of which Senator Gauthier and former Senator Grimard were members. The idea was to develop a common set of procedural rules for joint committees. While those proposed rules did not cover everything, they would have at least provided a starting point. That work was completed in the late 1990s, and this committee included a set of common rules in its eighth report in 1999. There were still four or five outstanding issues. Some of those disagreements were minor and some were more significant or philosophical in nature.

Reopening the issue now with the House of Commons staff might be appropriate. The Senate clerks have pointed out some issues that have arisen since this report was adopted in 1999 — either issues that were not problems then or others that have become problems. There have also been some changes. For instance, this committee has looked at the summoning of witnesses over the last few months. If its report on that issue is dealt with, it would affect whether any rules adopted by the Senate for the summoning of witnesses would apply to joint committees.

Some of the existing joint committees have also encountered various difficulties, and perhaps those rules need to be reviewed in light of those experiences. It would be worthwhile to do this. I cannot honestly say whether the members of the House of Commons, as opposed to the staff, are interested in pursuing this. In fact, I am not sure that they are aware of, or have personal experience with, these issues, or even whether the members of their procedure committee are aware of them.

rencontrer la Chambre des communes pour discuter encore une fois avec elle des règles applicables aux comités mixtes. À mon grand étonnement, j'ai accepté que le comité délibère sur la question. Si je me fie aux notes documentaires de M. Robertson, le problème est beaucoup plus complexe que je ne l'avais imaginé. On en a déjà discuté dans le passé — le sénateur Gauthier et de nombreux autres collègues ici présents, dont les sénateurs Robertson et Maheu, ont travaillé là-dessus. Je ne veux pas que nous nous lancions dans une longue discussion sur les règles elles-mêmes, mais que nous décidions, plutôt, s'il y a lieu ou non d'entreprendre une étude sur les règles applicables aux comités mixtes. Je veux également savoir si nous devons demander au greffier et aux attachés de recherche de voir si les dirigeants de la Chambre des communes sont prêts à recommander au comité de la procédure la mise sur pied d'un groupe de travail mixte. Êtes-vous d'accord pour qu'on procède de cette façon?

J'aimerais bien que M. Robertson fasse le point sur la question. Il y a beaucoup de renseignements intéressants sur le sujet. Le Sénat a entrepris de nombreuses initiatives qui n'ont jamais abouti. Nous voulons régler la question une fois pour toutes. Je pense que nous ne sommes pas loin d'une solution — je ne sais pas. Monsieur Robertson, en tant qu'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, pouvez-vous nous dire ce qui se passe du côté de la Chambre des communes?

M. Robertson: Quand les choses vont bien, on ne se rend pas compte de la nécessité d'avoir des règles communes. Comme l'indiquent les notes documentaires, la réimpression, en 1995, d'un rapport d'un comité mixte a posé certains problèmes. On a décidé de créer un groupe de travail, dont faisaient partie le sénateur Gauthier et l'ancien sénateur Grimard, pour établir un ensemble commun de règles de procédure applicables aux comités mixtes. Les règles proposées ne couvriraient pas tout, mais elles constitueraient, à tout le moins, un point de départ. Le groupe a terminé son travail à la fin des années 90, et le comité a proposé une série de règles de procédure commune dans son huitième rapport, publié en 1999. Il restait encore quatre ou cinq points à régler. Certains étaient mineurs, d'autres plus complexes.

Il serait peut-être bon de rediscuter de la question avec le personnel de la Chambre. Les greffiers du Sénat ont fait état de certains problèmes depuis l'adoption du rapport en 1999 — des problèmes qui ne se posaient pas avant ou qui se sont manifestés depuis. Des changements ont également été apportés. Par exemple, le comité s'est penché sur la question de la convocation des témoins au cours des derniers mois. Si son rapport est entériné, il faudra voir si les nouvelles règles en la matière adoptées par le Sénat s'appliqueront aux comités mixtes.

Par ailleurs, certains comités mixtes ont été confrontés à divers problèmes, et il faudrait peut-être revoir les règles à la lumière de ceux-ci. Il serait utile de le faire. Toutefois, je ne sais pas si les députés de la Chambre des communes souhaitent se pencher là-dessus. En fait, je ne sais même pas s'ils sont conscients de l'existence de tels problèmes, ou s'ils en ont déjà eus, ou si les membres du comité de la procédure de la Chambre sont au courant de la situation.

As you know, there are a number of parties in the other place that are not great supporters of joint committees generally, or of the Senate in particular. That has traditionally been a problem. It is worth having these rules reviewed and revised in light of recent experiences, and we can come back with a report and take it from there. It is entirely possible that this might provide another opportunity for a conference between the two chambers.

The Chairman: That is the right word — I am still working on this conference. Is it agreed, colleagues?

Senator Gauthier: Currently, there are three active joint committees. We still have reference in our rules to a joint parliamentary restaurant committee, which no longer exists. We are part of the problem rather than the solution right now, because we have given over many of our procedural rules. They run the joint committees on their rules most of the time. For instance, they will recognize the opposition first — the Alliance — never members of the Senate, whether Conservative or Liberal. They never have an opportunity to speak until after the members of Parliament of the other place have had their chance. It is an experience that some of you must try one day. I do not speak to this without experience because I have sat on five or six joint committees. We need a set of rules and I tried to establish one with Senator Grimard many years ago.

Mr. Robertson: That was about seven or eight years ago.

Senator Gauthier: Mr. Peter Milliken was a member of that subcommittee, as was Ms Marlene Catterall. They agreed on the need and are in the other place today — Mr. Milliken is the Speaker and Ms Catterall is the whip. We have at least two people who understand what we are talking about.

We must present our case pretty strongly, so that it is understood that we will not take it any more. If they want to have joint committees with us, fine, but we will play according to a set of rules on which we both agree, not according to their rules only. It is extremely difficult to get your point across when you are fifth, six or seventh on the list. Sometimes, you have only two minutes, and at best, you may occasionally have five or seven minutes. That is why there is no interest in joint committees. Why should you prepare for three days for a meeting that is held on a Monday, only to discover when you arrive that you are seventh or eighth on the list, after the Alliance, the Conservatives and the NDP? It does not make any sense.

If we are to pursue this, let's go in there with a strong hand and not with cap in hand. If they do not want joint committees, they should be abolished.

Senator Joyal: I have had the experience of chairing a joint committee. When we had to draw up a speaking order and allocate the time, I always alternated between one from the House and one from the Senate. If we extended the intervention from the Senate members of the committee we would of course do the same with the members of the House. It was very clear from the

Comme vous le savez, il y a plusieurs partis, à la Chambre, qui ne sont pas tellement en faveur des comités mixtes en général, ou du Sénat en particulier. Cela a toujours posé problème. Il serait bon de revoir les règles, à la lumière des expériences récentes qui ont été vécues, et de déposer un rapport sur le sujet. Il est fort possible que cela donne lieu à une conférence entre les deux chambres.

Le président: C'est le mot que je cherchais. Êtes-vous d'accord, chers collègues?

Le sénateur Gauthier: Il existe, à l'heure actuelle, trois comités mixtes. Il est toujours question, dans notre Règlement, du comité mixte parlementaire sur le restaurant, qui n'existe plus. Nous sommes en partie responsables de la situation, parce que nous avons renoncé à bon nombre de nos règles de procédure. Ce sont eux qui dirigent les comités mixtes, en fonction de leurs règles. Par exemple, ils accordent d'abord la parole à l'opposition — à l'Alliance — et jamais aux sénateurs, qu'ils soient conservateurs ou libéraux. Les sénateurs n'ont jamais la possibilité de prendre la parole avant les députés. Certains d'entre vous devraient tenter l'expérience. Je l'ai moi-même vécu, parce que j'ai fait partie de cinq ou six comités mixtes. Nous devons établir une série de règles. C'est d'ailleurs ce que j'ai essayé de faire avec le sénateur Grimard, il y a de nombreuses années de cela.

M. Robertson: Il y a sept ou huit ans de cela.

Le sénateur Gauthier: M. Peter Milliken faisait partie du sous-comité, tout comme Mme Marlene Catterall. Ils ont convenu qu'il fallait établir des règles. Or, ils siègent aujourd'hui à la Chambre — M. Milliken occupe le poste de président, et Mme Catterall, celui de whip. Il y a au moins deux personnes qui connaissent le dossier.

Nous devons défendre notre point de vue, leur faire comprendre que nous en avons assez. S'ils veulent des comités mixtes, d'accord, mais nous allons appliquer non pas leurs règles, mais des règles sur lesquelles nous nous serons entendus tous les deux. Il est très difficile d'exprimer votre point de vue quand vous êtes cinquième, sixième ou septième sur la liste. Parfois, vous n'avez droit qu'à deux minutes, et au mieux, à cinq ou sept minutes. Voilà pourquoi nous hésitons à faire partie des comités mixtes. Pourquoi vous préparer pendant trois jours pour une réunion qui a lieu un lundi, si vous constatez, quand vous arriverez, que vous êtes septième ou huitième sur la liste, après les alliancistes, les conservateurs et les néo-démocrates? Cela n'a pas de sens.

Si nous voulons approfondir la question, faisons-le, mais fermement, sans quémander quoi que ce soit. S'ils ne veulent pas avoir de comités mixtes, qu'on les abolisse.

Le sénateur Joyal: J'ai déjà présidé un comité mixte. Quand j'établissais la liste des intervenants, j'alternais toujours entre la Chambre et le Sénat. Si j'acceptais de prolonger l'intervention d'un sénateur, je faisais de même avec les députés. Les règles étaient clairement établies dès le départ. Les comités mixtes signifient, de par leur nature, que les deux Chambres sont égales.

beginning that was the way the joint committee was supposed to function. By their nature, joint committees mean equal Houses.

Defining the rules should be the starting principle. Mr. Chairman, you were a member of that committee. That was a cornerstone principle for the proper functioning of the committee. It went very well and we never had any problems, even though we sat for more than 300 hours.

Senator Bryden: I just want to make a comment. I sit on a joint committee, on the scrutiny of regulations. I did not know we had a problem. That may be because I am not polite enough to wait my turn. When I am prepared and we have received a stack of items like this, I never find that I have any difficulty at all in having as much to say about what is in that file as anybody else sitting around the table. I am recognized by the chair and the co-chairs, and I think I play a significant role on that particular committee.

Senator Gauthier: I agree with that, because joint committees are administrative, not legislative committees. This is where the confusion arises. A joint committee cannot study legislation that has not been approved by both Houses at second reading.

Sometimes, legislation is responsible for the problems. They try to get involved in it. I had Bill S-32 before the Senate for eight months. They are just now starting to look at the subject matter in that place. They called in 14 witnesses over a period of two days and gave them 5 minutes each — people from the North, the West and the East. People from New Brunswick said it took them more time to get through security than they were allowed before the committee. It was a real farce. Let us make it clear: There are no legislative responsibilities for joint committees.

[*Translation*]

Senator Poulin: Does the principle of a joint committee not run counter to our parliamentary system in which the two chambers are completely autonomous and follow established procedures for running their respective committees or examining legislation?

[*English*]

The Chairman: Senator Gauthier put the correct categories together. The first, such as with regulatory instruments, is a supervisory and review function the two Houses can do together. The second is the study of policy issues — the principles of a bill or a joint policy study. Senator Joyal co-chaired one on the Constitution in 1980-81, where we examined a resolution for six months. Those things can be done.

The third category, legislation, is not amenable because we are separate legislative entities.

Il faut établir des règles. Monsieur le président, vous faisiez partie de ce comité. Les règles assuraient le bon fonctionnement du comité. Nous avons siégé pendant plus de 300 heures, et nous n'avons jamais eu de problèmes.

Le sénateur Bryden: Je tiens à faire un commentaire. Je fais partie du comité mixte d'examen de la réglementation. Je ne savais pas qu'il y avait des problèmes de ce côté-là, peut-être parce que, quand j'ai quelque chose à dire, je le dis sans attendre mon tour. Quand on me remet toute une série de documents, je prends la peine de les examiner de sorte que je n'ai jamais aucune difficulté à intervenir dans un dossier en particulier. Le président et les coprésidents m'accordent la parole. Je pense jouer un rôle important au sein de ce comité-là.

Le sénateur Gauthier: Je suis d'accord avec ce que vous dites, parce que les comités mixtes sont des comités administratifs, non pas législatifs. C'est ce qui prête à confusion. Un comité mixte ne peut examiner les mesures législatives qui n'ont pas été approuvées par les deux chambres, à l'étape de la deuxième lecture.

Parfois, ce sont les mesures législatives elles-mêmes qui sont à l'origine des problèmes. Ils essaient d'intervenir dans le débat. Le Sénat a examiné le projet de loi S-32 pendant huit mois. Ils commencent à peine à s'y intéresser. Ils ont convoqué 14 témoins en deux jours, et ils leur ont accordé cinq minutes chacun — ces témoins venaient du Nord, de l'Ouest et de l'Est. Des gens du Nouveau-Brunswick ont dit qu'il leur a fallu plus de temps pour passer au travers des contrôles de sécurité. C'était une vraie farce. Que les choses soient bien claires: les comités mixtes n'ont pas de responsabilités législatives.

[*Français*]

Le sénateur Poulin: Est-ce que le principe d'un comité mixte ne va pas à l'encontre de notre système parlementaire, qui a deux Chambres complètement autonomes l'une de l'autre, avec des processus préétablis qui véhiculent un comité, une législation ou un projet, d'une Chambre à l'autre?

[*Traduction*]

Le président: Le sénateur Gauthier l'a très bien expliqué. Les comités mixtes, comme celui de l'examen de la réglementation, remplissent d'abord un rôle de surveillance et d'examen que les deux chambres peuvent assurer ensemble. Ensuite, ils examinent les questions de politique générale — les grands principes qui sous-tendent un projet de loi ou une politique. Le sénateur Joyal a coprésidé, en 1980-1981, le comité sur la Constitution, qui a examiné une résolution pendant six mois. Ce sont le genre de choses que les comités mixtes peuvent faire.

Enfin, les mesures législatives ne sont pas du ressort des comités mixtes parce que nous sommes deux entités législatives distinctes.

We will ask our clerk and his team to open discussions on our behalf with their counterparts in the House of Commons to examine the issues already on the table, plus any others that they think have arisen in the meantime, and bring us any sense of interest that the House side may have in proceeding.

If there is interest, stage two will be Senator Stratton and I having a discussion with our opposite numbers in the House of Commons. This has taken place in the past with respect to Royal Assent, where Senator Lynch-Staunton and I had a meeting with then Deputy Speaker Peter Milliken and representatives of the other parties to talk about what the House would want. That was informal. We may make that decision about whether we wish to push forward on this once we have had the report. Thank you for today's discussion.

Senator Gauthier: Do you know what is to be discussed at the dinner on Monday night with the Ontario legislature?

The Chairman: Ms Lank, do you know?

Dr. Heather Lank, Clerk of the Committee: I know I am meeting before your dinner with them to talk about committees. They are interested in committee work in terms of mandates, procedures, rules and differences between Senate and House committees.

Senator Di Nino: Are these members or bureaucrats?

Dr. Lank: They are members accompanied by a clerk. It is essentially a political body.

Senator Di Nino: Do you have an idea of the number of people attending?

Dr. Lank: I will make sure Mr. O'Brien gets that information to you.

The Chairman: I invite any members of the committee who are available on Monday night for dinner to join the discussion. I will meet with officials of this committee on whatever discussion Ontario wants to have. Senator Gauthier, are you available on Monday night?

Senator Gauthier: I must have my realtime stenotypist with me. Which room will it be in?

Dr. Lank: I will find out.

The Chairman: We will let you know.

The committee adjourned.

Nous allons donc demander à notre greffier et à son équipe d'entreprendre des discussions, en notre nom, avec leurs homologues à la Chambre des communes afin d'examiner les questions qui ne sont pas encore réglées, et tout autre problème qui aurait pu se présenter entre-temps, et de nous donner une idée de ce que compte faire la Chambre.

Si elle est d'accord, nous allons, le sénateur Stratton et moi, rencontrer nos homologues à la Chambre pour discuter de la question. C'est ce que nous avons fait, dans le passé, dans le dossier de la sanction royale. Le sénateur Lynch-Staunton et moi avons rencontré le vice-président de l'époque, M. Peter Milliken, et des représentants des autres partis pour discuter des intentions de la Chambre. C'était une discussion informelle. Nous verrons si nous voulons discuter de la question plus à fond quand nous aurons le rapport. Je tiens à vous remercier d'avoir participé à la réunion d'aujourd'hui.

Le sénateur Gauthier: Savons-nous quels points seront abordés, lundi soir, quand nous rencontrerons, pour dîner, les membres de l'assemblée législative de l'Ontario?

Le président: Madame Lank, le savez-vous?

Mme Heather Lank, greffière du comité: Je sais que je dois les rencontrer, avant le dîner, pour discuter des comités. Ils veulent en savoir plus sur les mandats, les procédures, les règles, les différences qui existent entre les comités du Sénat et de la Chambre.

Le sénateur Di Nino: Est-ce que ce sont des députés ou des fonctionnaires?

Mme Lank: Ce sont des députés. Ils seront accompagnés d'un greffier. Il s'agit essentiellement d'un groupe politique.

Le sénateur Di Nino: Savez-vous combien de personnes assisteront au dîner?

Mme Lank: Je vais demander à M. O'Brien de vous transmettre l'information.

Le président: J'invite les membres du comité qui le peuvent à se joindre à nous, lundi soir. Je vais rencontrer les responsables du comité pour discuter des questions que souhaitent aborder les membres de l'assemblée législative de l'Ontario. Sénateur Gauthier, êtes-vous libre, lundi soir?

Le sénateur Gauthier: Mon sténotypiste devra m'accompagner. Dans quelle pièce allez-vous vous réunir?

Mme Lank: Je vais me renseigner.

Le président: Nous vous le ferons savoir.

La séance est levée.

STANDING SENATE COMMITTEE ON RULES, PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DU RÈGLEMENT, DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

MODERNIZING THE SENATE FROM WITHIN: UPDATING THE SENATE COMMITTEE STRUCTURE

MODERNISER LE SÉNAT DE L'INTÉRIEUR: ACTUALISATION DE LA STRUCTURE DES COMITÉS SÉNATORIAUX

Eleventh Report: Operational Issues

Onzième Rapport : Questions opérationnelles

Chair: The Honourable Jack Austin, P.C.
Deputy Chair: The Honourable Terry Stratton

Président : L'honorable Jack Austin, C.P.
Vice-président : L'honorable Terry Stratton

Eleventh Report: Operational Issues

TABLE OF CONTENTS

	Page
EXECUTIVE SUMMARY	**16:32**
INTRODUCTION	16:33
A. Terms of Reference	16:33
B. How Your Committee Did Its Work	16:33
C. This Report	16:33
THE EXISTING STRUCTURE AND ITS CHALLENGES	16:34
A. The Current Committee System	16:34
B. Support Staff and Facilities	16:35
C. The Costs of Expansion	16:35
D. Operational Challenges	16:36
IMPROVING THE EXISTING STRUCTURE	16:38
A. The Number and Size of Committees	16:38
B. Scheduling of Committees	16:41
C. Subcommittees	16:45
D. Summoning Witnesses	16:46
E. Committee Mandates and Names	16:47
CONCLUDING REMARKS	16:48
ANNEXES	
1. Recommendations and Proposed Rules	16:49
2. Current Schedule of Committee Sittings, With Data on Conflicts	16:54

Onzième rapport: Questions opérationnelles

TABLE DES MATIÈRES

	Page
SOMMAIRE	16:32
INTRODUCTION	16:33
A. Mandat	16:33
B. Déroulement de l'étude	16:33
C. Le présent rapport	16:33
LA STRUCTURE ACTUELLE ET SES DÉFAUTS	16:34
A. Le système des comités aujourd'hui	16:34
B. Personnel de soutien et installations	16:35
C. Le coût de l'expansion	16:35
D. Difficultés opérationnelles	16:36
AMÉLIORER LA STRUCTURE ACTUELLE	16:38
A. Le nombre et la taille des comités	16:38
B. Calendrier des comités	16:41
C. Les sous-comités	16:45
D. Assignation de témoins et ordonnance de dépôt de documents	16:46
E. Noms et mandats des comités	16:47
CONCLUSIONS	16:48
ANNEXES	
1. Recommandations et projet de Règlement	16:49
2. Calendrier actuel des séances de comité, et données sur les conflits	16:54

OPERATIONAL ISSUES

EXECUTIVE SUMMARY

The Eleventh Report of the Senate Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament contains eight recommendations focused on bringing about improvements to the operational effectiveness of Senate committees.

Committee work is already widely regarded as one of the Senate's key strengths. Senate committees have an impressive track record, particularly in the refinement of government legislation and the production of innovative policy studies. The proposals contained in this report build on these strengths, and will enable the Senate committee system to use Senators' time more efficiently and effectively.

The central immediate challenge to Senate committee effectiveness is the tension between rapidly expanding committee workloads and the finite time of a constitutionally limited number of Senators. Workload problems are especially severe for the official Opposition, as a result of the declining number of Opposition Senators in recent years.

This report reflects the view that there are no magic structural solutions to the workload problem, because the central source of the problem is not structural. There are, however, a number of incremental improvements that can be made to the way in which the committee system works, reflecting two general themes. The first is greater flexibility. By maximizing the capacity of the Senate to adjust its committee structure to varying requirements, structurally imposed inefficiencies can be minimized. The second theme is strengthened coordination. By minimizing scheduling conflicts and other impediments for individual Senators, and by increasing the capacity of the Senate to ensure that committee activity reflects Senate priorities, the value obtained from the time and financial resources invested in the committee system can be maximized. Recommended reforms include reducing the size of committees, where possible; making better use of lightly used time-slots; closer attention to scheduling; and limiting the creation and *ad hoc* scheduling of subcommittees.

The measures proposed in this report will reinforce one another in enhancing the effectiveness of the Senate committee system. They respond to immediate operational problems such as growing committee workloads and scheduling conflicts. They also respond to the need to maintain a balance of partisan perspectives, and full participation by the Official Opposition, in circumstances that are seeing a growing imbalance in the numbers of Government and Opposition Senators.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

SOMMAIRE

Le Onzième rapport du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement renferme huit recommandations visant à améliorer l'efficacité opérationnelle des comités sénatoriaux.

Le travail des comités est déjà considéré comme l'une des grandes forces du Sénat. Les comités sénatoriaux ont une impressionnante feuille de route, notamment en ce qui concerne le peaufinage des lois gouvernementales et la production d'études politiques originales. Les suggestions que renferme le rapport tablent sur ces forces pour permettre aux comités sénatoriaux d'utiliser le temps des sénateurs plus efficacement à tous égards.

Le plus grand obstacle direct à l'efficacité des comités sénatoriaux, c'est la tension entre la charge de travail des comités, qui s'alourdit rapidement, et le temps, une ressource finie des sénateurs dont le nombre est plafonné par la Constitution. La charge de travail est problématique tout particulièrement pour les sénateurs de l'opposition officielle, puisque leur nombre diminue depuis quelques années.

Le présent rapport reflète l'opinion qu'il n'existe aucune solution structurelle magique au problème de la charge de travail, parce que sa cause principale n'est pas d'ordre structurel. Il est possible toutefois d'apporter des modifications, fondées sur deux thèmes, à la manière dont le système des comités fonctionne. Le premier thème est une plus grande souplesse. En maximisant la capacité du Sénat d'ajuster la structure de ses comités en fonction de besoins variés, on réduira les inefficacités inhérentes à la structure. Le deuxième thème est une meilleure coordination. En réduisant les conflits d'horaire et d'autres obstacles qui nuisent aux sénateurs, et en ajustant plus étroitement l'activité des comités aux priorités du Sénat, on pourra mieux rentabiliser le temps et les ressources financières investies dans le systèmes des comités. Parmi les modifications recommandées, il y a : réduire la taille des comités si possible; utiliser davantage les cases horaires moins occupées; établir plus judicieusement le calendrier; et limiter la création de sous-comités et leurs réunions spéciales.

Les mesures proposées dans le rapport vont se renforcer les unes les autres pour accroître l'efficacité du système des comités sénatoriaux. Elles règlent les problèmes opérationnels criants tels que la charge de travail croissante des comités et les conflits d'horaire tout en tenant compte de la nécessité de maintenir en balance les points de vue partisans et d'assurer la pleine participation de l'opposition officielle, dans des circonstances où la proportion de sénateurs de l'opposition est de plus en plus faible par rapport au nombre de sénateurs du parti ministériel.

INTRODUCTION

A. Terms of Reference

This report provides findings and recommendations relating to a series of issues concerning the structure and activity of committees of the Senate of Canada. The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (the Committee's present name) prepared the report in response to the following Order of Reference, adopted by the Senate on 15 March 2001:

> *That it be an instruction to the Standing Committee on Privileges, Standing Rules and Orders that it examine the structure of committees in the Senate, taking into consideration — inter alia — the following:*
>
> *-available human resources*
>
> *- the schedule of committees*
>
> *- the mandate of each committee*
>
> *- the total number of committees*
>
> *- the number of Senators on each committee*
>
> *And that the Committee report its findings to the Senate no later than Wednesday, October 31, 2001* (subsequently amended to March 29, 2002).

B. How Your Committee Did Its Work

In carrying out the work referred to it, your Committee held sixteen regular meetings to hear and consider evidence between March of 2001 and March of 2002, including wide-ranging all-day sessions on June 19 and 20 of 2001. Furthermore, to ensure that your Committee would fully benefit from the perspectives of current committee chairs and members, the Chair and Deputy Chair held a series of meetings with other committees that yielded advice your Committee has considered when developing recommendations.

In addition, an *ad hoc* working group was established to undertake a closer review of how committees can maximize their contribution to the Senate performance of key roles. This action reflects the recognition that the Order of Reference to which this report responds has two dimensions: it directs attention to immediate measures that can enhance the effectiveness of committees, and it requires that attention be paid to whether the committee system is broadly serving the priorities implied by the role of the Senate in Canada's political system.

C. This Report

This report begins with a review of key facts about the existing committee system, including an overview of the operational pressures that require attention at this time.

The review of the existing structure and immediate issues provides a reference point for the consideration of reform proposals relating to the operational issues raised in the Terms of Reference provided to your Committee. Following a general discussion of the adequacy of resources, which has implications

INTRODUCTION

A. Mandat

Le présent rapport renferme des constatations et recommandations à propos de certains problèmes touchant la structure et l'activité des comités du Sénat du Canada. Il est le fruit de l'étude qu'avait entreprise le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (nom actuel du comité) suite à l'adoption par le Sénat, le 15 mars 2001, de l'ordre de renvoi suivant :

> *Qu'une instruction soit donnée au Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure pour qu'il étudie la structure des comités au Sénat, prenant en considération — entre autres choses — ce qui suit :*
>
> *-les ressources humaines disponibles*
>
> *- l'horaire des comités*
>
> *- le mandat de chaque comité*
>
> *- le nombre total des comités*
>
> *- le nombre de sénateurs pour chaque comité*
>
> *Et que le Comité présente son rapport au Sénat au plus tard le mercredi 31 octobre 2001 (délai prorogé jusqu'au 29 mars 2002).*

B. Déroulement de l'étude

Votre Comité s'est acquitté de la tâche qui lui a été confiée en tenant seize réunions ordinaires entre mars 2001 et mars 2002 pour entendre des témoignages et les étudier, y compris deux jours entiers, les 19 et 20 juin 2001, pour tenir des discussions très étendues. De plus, pour que votre Comité puisse bénéficier des points de vue de tous les présidents et les membres des comités actuels, son président et son vice-président ont organisé toute une série de réunions avec d'autres comités qui ont fourni des conseils dont votre Comité a ensuite tenu compte lorsqu'il a établi ses recommandations.

En outre, un groupe de travail spécial a été formé pour entreprendre une analyse approfondie de la manière dont les comités peuvent aider au mieux le Sénat à bien exécuter ses principales fonctions. Cette action montre la dualité de l'ordre de renvoi à l'origine du présent rapport : il faut non seulement trouver des mesures applicables immédiatement pour améliorer l'efficacité des comités, mais aussi se demander si le système des comités reflète en gros les priorités inhérentes au rôle que joue le Sénat dans le régime politique canadien.

C. Le présent rapport

Le présent rapport commence par exposer les principales caractéristiques du système actuel des comités; il donne notamment un aperçu des pressions opérationnelles dont il faut s'occuper maintenant.

L'examen de la structure actuelle et des problèmes criants sert de référence pour l'étude des réformes suggérées à propos des questions opérationnelles mentionnées dans le mandat de votre Comité. Après une discussion générale sur les ressources disponibles pour déterminer si elles sont suffisantes, ce qui a des

for all issues, the report addresses the number and size of committees, scheduling issues, the structure of subcommittees, the summoning of witnesses, and committee mandates and names. A complete list of recommendations, accompanied by proposed rules where these are required, is provided in Annex 1.

THE EXISTING STRUCTURE AND ITS CHALLENGES

A. The Current Committee System

The current Senate committee system reflects the committee mandates set out in Rule 86, and consists of: permanent or standing committees, several of which have been established jointly with the House of Commons; and special committees periodically created by the Senate (or jointly by the Senate and the House of Commons) on a temporary basis to address single issues.

The 15 standing committees and the number of members provided for each by the existing Rules are presented in the following table.

Senate Standing Committees and Memberships

Aboriginal Peoples	12	Fisheries	12	National Finance	12
Agriculture and Forestry	12	Foreign Affairs	12	Rules, Procedures and Rights of Parliament	15
Banking, Trade and Commerce	12	Human Rights	9	Selection Committee	9
National Security and Defence	9	Internal Economy, Budgets and Administration	15	Social Affairs, Science and Technology	12
Energy, the Environment and Natural Resources	12	Legal and Constitutional Affairs	12	Transport and Communications	12

As well, there are three active standing joint committees, as illustrated in the table below. (Rule 86 also provides for joint committees on Printing and the Restaurant of Parliament, but these have not met for a number of years.)

Standing Joint Committees and Senate Memberships

Library of Parliament	17	Official Languages	9	Scrutiny of Regulations	8

In addition, there is one special committee of the Senate: the Special Committee on Illegal Drugs, a five-member committee mandated to report on or by August 31, 2002.

Standing or special committees have the authority to create subcommittees in the course of their work, and subcommittees have been increasingly used in recent years. These range in

répercussions sur toutes les dimensions du problème, le rapport traite du nombre et de la taille des comités, des difficultés d'horaire, de la structure des sous-comités, de l'assignation des témoins, puis du nom et des mandats des comités. Une liste complète des recommandations et, s'il y a lieu, des propositions de dispositions réglementaires figure à l'annexe 1.

LA STRUCTURE ACTUELLE ET SES DIFFICULTÉS

A. Le système des comités aujourd'hui

À l'heure actuelle, le système des comités sénatoriaux découle des mandats prévus à l'article 86 du Règlement. Il est donc composé de comités permanents, dont plusieurs ont été formés conjointement avec la Chambre des communes, et de comités spéciaux constitués de temps à autre par le Sénat (seul ou conjointement avec la Chambre des communes) pour étudier, pendant une période déterminée, une question en particulier.

Les 15 comités permanents et le nombre de membres que le Règlement prévoit pour chacun sont présentés dans le tableau suivant.

Comités sénatoriaux permanents — Nombre de membres

Peuples autochtones	12	Pêches	12	Finances nationales	12
Agriculture et Forêts	12	Affaires étrangères	12	Règlement, procédure et droits du Parlement	15
Banques et commerce	12	Droits de la personne	9	Comité de sélection	9
Sécurité nationale et défense	9	Régie interne, budgets et administration	15	Affaires sociales, sciences et technologie	12
Énergie, environnement et ressources naturelles	12	Affaires juridiques et constitution nelles	12	Transports et communications	12

Il y a aussi trois comités mixtes permanents actifs, comme le montre le tableau ci-dessous. (L'article 86 prévoit aussi un comité mixte des impressions du Parlement et un autre du restaurant du Parlement, mais ils ne se sont pas réunis depuis plusieurs années.)

Comités mixtes permanents — Nombre de membres du Sénat

Bibliothèque du Parlement	17	Langues officielles	9	Examen de la réglementation	8

De plus, il existe un comité sénatorial spécial : le Comité spécial sur les drogues illicites qui compte cinq membres et qui est chargé de faire rapport vers le 31 août 2002.

Les comités permanents ou spéciaux ont le pouvoir de créer des sous-comités au cours de leurs travaux et, depuis quelques années, les sous-comités sont de plus en plus fréquents. Certains sont plus

formality and permanence from the Subcommittee on Veterans Affairs, which has been created as a routine matter in each session of Parliament since 1984, to more temporary working groups established to pursue single issues.

B. Support Staff and Facilities

Senate committees require the services of:

- a Committee Clerk (who provides procedural assistance during sittings as well as general administrative and logistical coordination);
- one or more Library of Parliament Researchers (who provide research support during sittings as well as briefing materials, advice and report-drafting assistance);
- Debates and Publications staff who prepare committee transcripts; and
- Pages and support from Parliamentary Precincts and Services.

Senate committees require dedicated rooms equipped to provide simultaneous translation and, in some cases, the televising of meetings and the holding of video-conferences. Senate committees currently have seven rooms at their disposal, four of which are suitable for the use of the Airpac cameras that enable meetings to be taped for broadcasting. As well, one room in the East Block is equipped for video-conferencing, and a second room is in the process of being similarly equipped.

C. The Costs of Expansion

Support costs for clerks and researchers vary approximately in tandem with the number of committees. For example, a general rule of thumb has been that whenever two new committees are added to the structure, the creation of a new team consisting of a clerk and administrative assistant is required. The current cost of such a team is approximately $110,000. However, rising activity levels of individual committees have already resulted in requirements for a fully dedicated clerk in at least six committees. It is reasonable to assume that this trend will continue, making the $110,000 figure unrealistically low as a basis for projecting the cost of added committees.

Each committee or subcommittee normally requires the assistance of at least one researcher provided by the Library of Parliament. The cost of this research support averages approximately $60,000 per Senate committee in direct staff costs, but is not included in the Senate budget.

For other kinds of support, the costs associated with the addition of committees to the existing structure are significantly dependent upon the time-slots during which they would sit. For example, the cost of Debates and Publications staff would not increase for two to four new committees, unless the scheduling of new committees creates new simultaneous or back-to-back

structurés et plus permanents, par exemple le Sous-comité des anciens combattants est créé automatiquement à chaque nouvelle session parlementaire depuis 1984, tandis que d'autres sont plutôt des groupes de travail temporaires, formés pour étudier une question bien précise.

B. Personnel de soutien et installations

Les comités sénatoriaux ont besoin des services :

- d'un greffier de comité qui donne des conseils sur la procédure pendant les réunions et s'occupe de la coordination administrative et logistique;
- d'au moins un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, qui est personne-ressource pendant les réunions, rassemble de la documentation, fournit des conseils et aide à la rédaction des rapports;
- du personnel des Débats et des Publications qui produit la transcription des délibérations;
- de pages et de personnel de soutien des Services de la cité parlementaire.

Les comités sénatoriaux ont besoin de salles réservées qui seraient munies en permanence des installations nécessaires à l'interprétation simultanée et, pour certaines, de l'équipement pour la télédiffusion des séances et la tenue de vidéoconférences. Les comités sénatoriaux disposent actuellement de sept salles dont quatre peuvent recevoir des caméras Airpac qui permettent d'enregistrer les séances en vue de leur radiodiffusion. De plus, une salle de l'édifice de l'Est est déjà aménagée pour les vidéoconférences et une autre est en train de l'être.

C. Le coût de l'expansion

Les frais de soutien pour les greffiers et les attachés de recherche varient plus ou moins en fonction du nombre de comités. Par exemple, en règle générale, lorsque deux nouveaux comités s'ajoutent à la structure, il faut créer une nouvelle équipe, composée d'un greffier et d'un adjoint administratif, qui coûte actuellement environ 110 000 $. Or, à cause de l'accroissement de la charge de travail, au moins six comités ont déjà besoin d'un greffier attitré et comme il est vraisemblable que cette tendance se maintienne, cette somme de 110 000 $ est bien trop basse pour servir de base de calcul raisonnable à l'estimation de ce que coûterait la création de nouveaux comités.

Tout comité ou sous-comité exige normalement l'aide d'au moins un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Cette assistance à la recherche coûte en moyenne quelque 60 000 $ par comité sénatorial en dépenses directes de personnel, mais ce montant n'est pas inclus dans le budget du Sénat.

Pour ce qui est des autres types de soutien, les frais découlant de l'ajout de comités à la structure existante dépendent beaucoup des cases horaires qui leur seraient assignées. Par exemple, le coût pour le personnel des Débats et des Publications n'augmenterait pas s'il y avait deux à quatre comités de plus, à moins que l'horaire de ces nouveaux comités n'oblige à des réunions

sittings. Four new committees sitting back-to-back would require the hiring of three new reporters and two scopists, at a cost of $292,840 per year, and simultaneous sittings would result in further increases in costs.

Similarly, an increase in the number of committees sitting Monday and Thursday would require the hiring of one new Page, at $10,000-12,000 per year.

With respect to facilities, the cost impacts of expansion vary considerably depending on the specific demands that would be made by new committees. For example, meeting times are an important variable. Although no more than four standing committees meet simultaneously at the present time, committee rooms are often fully booked during the core periods of committee sittings because of the requirements of subcommittees, special committees and caucus meetings. As a result, new committees scheduled to meet during the core period would require the creation of additional committee rooms, involving significant capital costs. On the other hand, existing facilities could accommodate new committees sitting outside the core meeting times.

Similarly, existing facilities could readily accommodate new committees as long as they are small enough to be compatible with all existing rooms, do not require the televising of their meetings, and do not increase the burden on video-conferencing capabilities. On the other hand, new committees with requirements in these areas might require the creation of additional committee rooms, or the re-equipping of existing rooms, at potentially significant cost.

Overall, the estimated cost to the Senate of creating one to two new Senate committees or subcommittees scheduled to sit outside the core timeslots (and where incremental costs of committees sitting back-to-back are avoided) would be upwards of $122,000 per year. Similarly, the creation of three to four new committees or subcommittees would cost the Senate upwards of $244,000 per year.

These estimates need to be viewed as no more than a starting point in projecting full expansion costs. They do not include costs to budgets other than that of the Senate, and they do not include the substantial additional costs that would be generated by studies that any new committees might be authorized to undertake, including items such as travel and the appearance of witnesses. Also, if the new committees were to be scheduled in the current time slots, resulting in an increase in the number of simultaneous committee meetings, the costs would increase substantially.

D. Operational Challenges

The current structure of Senate committees represents the most recent product of a series of trade-offs that dates back to 1894, and beyond. In 1894, the first Rule providing for Senate standing

additionnelles simultanées ou consécutives. Quatre nouveaux comités siégeant l'un à la suite de l'autre obligeraient à embaucher trois nouveaux sténographes et deux scopistes, ce qui coûterait 292 840 $ par année; des réunions simultanées feraient encore augmenter les coûts.

De même, une augmentation du nombre des comités qui siègent le lundi et le jeudi nécessiterait l'embauche d'un nouveau page, qui coûte entre 10 000 et 12 000 $ par année.

En ce qui concerne les installations, les incidences financières de tout accroissement varieraient considérablement selon les services qu'exigeraient les nouveaux comités. Ainsi, les heures de réunion constituent une variable importante. Actuellement, jamais plus de quatre comités permanents ne siègent simultanément et, pourtant, les salles de comité sont souvent toutes prises, pendant les principales plages horaires des réunions de comités, par les sous-comités, comités spéciaux et réunions de caucus. Par conséquent, si de nouveaux comités prévoyaient se réunir pendant ces plages, il faudrait aménager d'autres salles de comité, ce qui impliquerait des coûts d'immobilisation élevés. Par contre, les installations actuelles pourraient accueillir les nouveaux comités s'ils siégeaient en dehors des plages horaires principales.

Les installations actuelles pourraient aussi accueillir sans peine les nouveaux comités si ceux-ci étaient assez petits pour pouvoir siéger dans n'importe laquelle des salles déjà utilisées, s'ils n'avaient pas besoin de faire téléviser leurs réunions et s'ils n'alourdissaient pas la charge des services de vidéoconférence. Cependant, les nouveaux comités qui ne rempliraient pas ces conditions seraient susceptibles d'obliger à aménager de nouvelles salles de comité ou encore à rééquiper les salles actuelles, ce qui coûterait beaucoup plus cher.

Dans l'ensemble, la création d'un ou deux nouveaux comités ou sous-comités sénatoriaux qui prévoiraient de siéger en dehors des cases horaires principales (à supposer qu'on arrive à éviter le coût marginal de séances consécutives) coûterait au bas mot 122 000 $ par année, et la création de trois ou quatre nouveaux comités ou sous-comités coûterait au Sénat au moins 244 000 $ par année.

Il faut considérer ces estimations comme un simple point de départ pour le calcul du coût intégral de l'expansion, car elles ne comprennent ni les frais imputables à des budgets autres que celui du Sénat, ni les dépenses supplémentaires considérables qu'occasionnerait la réalisation des études que les nouveaux comités seraient susceptibles de commander, non plus que les frais de voyage et de comparution des témoins. En outre, si les réunions des nouveaux comités devaient avoir lieu dans les plages horaires actuelles, les coûts augmenteraient énormément parce qu'un plus grand nombre de comités se réuniraient simultanément.

D. Difficultés opérationnelles

La structure actuelle des comités sénatoriaux reflète le plus récent d'une série de compromis négociés depuis 1894 et même avant. C'est cette année-là que fut adoptée la première disposition

committees was adopted; however, between 1867 and that year, standing and select committees were required only to be included on a list posted in a conspicuous place in the Senate.

The Senate committee structure has taken a variety of forms over the years, in response to: constraints created by varying levels of party representation in the Senate; rising and falling workloads in individual policy fields; the emergence of new priority areas; and other circumstances.(1) The size of committees has ranged from a handful of Senators to as many as 50, and the number of standing committees has also varied, from limited numbers of widely mandated committees to larger numbers of committees with specific mandates. The long-term trend has seen an increasing number of committees and subcommittees, reflecting the migration of some functions from the Senate chamber to committees, and the gradual expansion in scope of government activity and of the range of legislative and policy fields.

The recommendations in this Report seek to maximize the system's effectiveness while responding to general pressures that are affecting, to various degrees, the work of all committees. Aside from workload and time pressures, the most immediate pressure results from the growing imbalance between Government and Opposition parties in the Senate, reflecting the fact that one party has governed continuously for almost a decade. The shrinking proportion of Official Opposition Senators (in October 2001, there were 30 as compared to 60 on the Government side) is making full and effective participation on all committees a growing challenge for the Progressive Conservatives. This poses a general threat to the effectiveness of the Senate, which relies upon the full participation of the Opposition on committees in order to ensure that a balance is reached among partisan interests.

The problem of imbalance between Government and Opposition sides is by no means a new one. During the 1970s and 1980s the imbalance was even more extreme than it is today, with Senate Liberals numbering in the sixties and low seventies, and the Progressive Conservatives ranging from the mid-teens to the mid-twenties. Prime Minister Trudeau responded to the problem by agreeing that, during that Parliament, where a Conservative Senator retired more than six months in advance of the retirement age and requested that a Conservative Senator be appointed in his/her place, he would make an appointment at his discretion after consulting with various members of the Progressive Conservative Party. Seven Progressive Conservative Senators were appointed in this way.

Because the appointment of Senators remains the prerogative of the Prime Minister, your Committee has confined its attention to Senate rules and practices, and how they might be adjusted in order to maximize the opportunities for effective participation by the Official Opposition.

(1) The Senate, *Companion to the Rules of the Senate of Canada*, A Working Document Prepared Under the Direction of the Standing Committee on Privileges, Standing Rules and Orders, 1994, p. 273 ff.

réglementaire prévoyant des comités sénatoriaux permanents, car depuis 1867, les comités permanents et spéciaux avaient seulement besoin de figurer sur une liste qui était affichée à un endroit bien en évidence au Sénat.

Au fil des ans, la structure des comités sénatoriaux a pris diverses formes en réaction aux contraintes créées par la fluctuation de la représentation des partis au Sénat, par la charge de travail tantôt lourde, tantôt légère dans les divers secteurs, par l'émergence de nouvelles priorités et par d'autres circonstances(1). La taille des comités a varié entre une poignée de sénateurs et près de cinquante. Le nombre des comités permanents a aussi varié entre quelques comités ayant un mandat très vaste et beaucoup de comités ayant un mandat assez pointu. Selon la tendance à long terme, les comités et sous-comités sont de plus en plus nombreux, puisque certaines fonctions du Sénat ont migré vers ses comités et que le champ de l'activité gouvernementale et la portée des domaines législatif et politique se sont graduellement étendus.

Les recommandations dans le présent rapport visent à maximiser l'efficacité du système tout en répondant aux pressions générales qui s'exercent à divers degrés sur le travail de tous les comités. Outre la charge de travail et les contraintes de temps, la pression la plus immédiate résulte du déséquilibre croissant entre le parti ministériel et les partis d'opposition au Sénat, ce qui reflète le fait que le même parti gouverne depuis près de dix ans. La proportion décroissante de sénateurs de l'opposition officielle (en octobre 2001, ils étaient 30 par comparaison à 60 du parti ministériel) rend de plus en plus ardue la participation pleine et entière des progressistes-conservateurs à tous les comités. Cela risque de compromettre l'efficacité du Sénat qui compte sur la pleine participation de l'opposition aux comités afin de mettre en balance les intérêts partisans.

Le problème du déséquilibre entre le gouvernement et l'opposition ne date pas d'hier. Dans les années 1970 et 1980, le déséquilibre était encore plus prononcé qu'aujourd'hui, puisque les sénateurs libéraux étaient une soixantaine, voire plus de soixante-dix, tandis que le nombre des Progressistes-conservateurs variait entre quinze et vingt-cinq. Pour compenser, le premier ministre Trudeau avait accepté, durant cette législature, lorsqu'un sénateur conservateur prenait sa retraite plus de six mois avant l'âge prévu et demandait qu'un autre conservateur soit nommé à sa place, de procéder à une nomination après avoir consulté des membres du Parti progressiste-conservateur. C'est ainsi que sept sénateurs progressistes-conservateurs ont été nommés à cette époque.

Comme la nomination des sénateurs demeure une prérogative du premier ministre, votre Comité s'en tient au Règlement et à la pratique du Sénat, ainsi qu'à la façon de les adapter pour maximiser les possibilités de participation efficace de la part de l'opposition officielle.

(1) Le Sénat, *Document d'accompagnement du Règlement du Sénat du Canada*, Un document de travail préparé sous la direction du Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure, 1994, p. 273 et ss.

In the proposals developed in this Report, your Committee has also attempted to respond to the following additional pressures that are affecting the Senate's effectiveness.

(1) Overall legislative and policy workloads are growing significantly. As of December 31, 2001, the number of meetings, reports and hours spent in committee had already exceeded the five-year average. By the end of March 2002, it is forecast that the five-year average will have been exceeded by 44% for meetings, 41% for reports and 55% for hours spent in committee. These workloads are placing unsustainable demands on the Senate committee system globally, and creating an immediate need for maximum efficiency in all Senate procedures.

(2) There are growing disparities among the legislative workloads of committees. Some committees have come to be precluded, for practical purposes, from undertaking policy studies and other non-legislative work.

IMPROVING THE EXISTING STRUCTURE

Your Committee has had extensive discussions on issues such as the number, size and scheduling of committees, along with the adequacy of resources, in an effort to find solutions to a number of widely recognized problems. As the number of committees and formal or informal subcommittees has grown over the years, and the Senate's overall workload has expanded in line with the growth of government, increasing numbers of Senators have come to be faced with unsustainable committee workloads and, in some cases, scheduling conflicts that prevent attendance at committees of central interest.

Your Committee believes that there is a general lesson to be learned from the experience of the House of Commons, which has attempted to address similar concerns with a series of experiments involving significant changes to the size of committees, their number and other parameters. These experiments with various committee forms — relatively numerous small committees, smaller numbers of relatively large committees (with in some cases subcommittees), committees combining legislative and policy mandates, and committees specializing in either legislation or policy — have not resulted in dramatic changes in the workload and scheduling issues perceived by Members of the House (as indicated most recently by the discussion of scheduling concerns in the June 2001 Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons).

In the view of your Committee, the underlying reality is that there is an increasing volume of work that needs to be done, and a finite supply of the key resource that enables the work be done — the time of Senators. It is instructive to compare the Senate and the House of Commons, in terms of the constraints suggested by these basic parameters.

Par les propositions qu'il expose dans le présent rapport, votre Comité cherche aussi à atténuer les autres pressions suivantes qui nuisent à l'efficacité du Sénat:

1) La charge de travail politique et législative globale s'alourdit considérablement. Le 31 décembre 2001, le nombre de réunions, de rapports et d'heures passées en comités dépassait déjà la moyenne quinquennale. À la fin de mars 2002, cette moyenne devrait avoir été dépassée de 44 p. 100 pour les réunions, 41 p. 100 pour les rapports et 55 p. 100 pour les heures passées en comités. Le système des comités sénatoriaux étant incapable de soutenir une telle charge de travail, il devient impérieux que toute la procédure du Sénat arrive à un maximum d'efficacité.

2) La somme de travail législatif varie de plus en plus d'un comité à l'autre, au point d'empêcher certains, en pratique, d'entreprendre des études politiques et d'autres travaux non législatifs.

AMÉLIORER LA STRUCTURE ACTUELLE

Votre Comité a longuement discuté de questions telles que le nombre, la taille et le calendrier des comités, de même que la disponibilité de ressources suffisantes, dans l'espoir de trouver des solutions à plusieurs des problèmes bien connus. Comme les comités et les sous-comités, institutionnalisés ou non, se sont multipliés avec les années et que la charge de travail globale du Sénat a crû au rythme du gouvernement, de plus en plus de sénateurs en sont arrivés à une charge de travail insoutenable dans les comités et, parfois, à des horaires incompatibles qui les empêchent d'assister aux comités d'importance primordiale.

Votre Comité croit qu'il faut tirer une leçon générale de l'expérience de la Chambre des communes qui a tenté de régler des problèmes semblables en faisant une série d'essais, par exemple modifier la taille des comités, leur nombre et d'autres paramètres. Les diverses formules mises à l'essai — petits comités relativement nombreux, petit nombre de comités relativement grands (certains comportant des sous-comités), comités dotés d'un mandat à la fois législatif et politique, et comités se consacrant exclusivement soit à l'examen des lois, soit à l'étude de questions politiques — n'ont jamais entraîné une modification spectaculaire de la charge de travail ou des conflits d'horaire dont se plaignaient les députés (comme l'a montré dernièrement la discussion des problèmes d'horaire dans le rapport de juin 2001 du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes).

Selon votre Comité, la réalité, c'est qu'il y a de plus en plus de travail à faire mais une quantité finie de la ressource clé qui permet d'abattre ce travail : le temps des sénateurs. Une étude comparée des contraintes que laissent supposer ces paramètres fondamentaux au Sénat et à la Chambre des communes est fort instructive.

Numbers of Committees: Senate and House of Commons*

Type of Committee	Senate	House of Commons
Standing	15	17
Policy Subcommittee	3	12
Standing Joint	3	3
Special	2	2
Total	23	34

*As listed on the respective web sites, February 2002.

The Senate and the House of Commons are each separately responsible for reviewing all proposed legislation, and rely on their committees for both legislative review and policy studies. The underlying workloads addressed by each committee system are thus comparable. In the Senate, this work is carried out by the approximately 90 Senators (105 minus independents and Senate leadership) who sit on the 23 committees and listed subcommittees while, in the House, a similar workload is shared among approximately 260 MPs (301 minus the Ministry and party leaders) who sit on the 34 committees and subcommittees. In the Senate, the ratio of available Senators to committees is 3.9:1 while, in the House, the comparable ratio is 7.6:1. Senators thus face close to double the burden, compared with their counterparts in the House of Commons, in meeting the basic demands of committee work.

Recognizing that major reductions in workload and scheduling frustrations are unlikely to occur in the absence of changes to the fundamental parameters of work volume and available time, your Committee has attempted to develop a series of changes which will have the effect of fine-tuning the committee system and, in combination, alleviating some of the pressures that Senators are experiencing in committee work. The central themes of the recommendations in this report are greater flexibility and strengthened coordination. By maximizing the capacity of the Senate to adjust its committee structure to varying requirements, your Committee believes that structurally imposed inefficiencies can be minimized, and the Senate committee system will use the time of Senators more effectively on behalf of Canadians. In addition, better coordination of scheduling and other demands on individual Senators, and of the activity of committees in relation to priorities agreed by the Senate, can also contribute to the effectiveness of the system.

A. The Number and Size of Committees

With the general *caveats* set out above in mind, your Committee has considered the possibility that alterations to the size and/or number of committees would mitigate pressures currently affecting the system.

With respect to the number of committees, continuing pressures for the creation of new committees are likely, as emerging issues or policy fields come to require attention. However, your Committee is convinced that a portion of existing frustration about workloads and scheduling conflicts is

Nombres de comités : Sénat et Chambre des communes*

Type de comité	Sénat	Chambre des communes
Permanent	15	17
Sous-comité politique	3	12
Mixte permanent	3	3
Spécial	2	2
Total	23	34

*D'après la liste figurant sur le site Web de chacun en février 2002.

Le Sénat et la Chambre des communes sont tous deux chargés de faire indépendamment l'étude des projets de loi et ils comptent sur leurs comités pour faire à la fois l'examen des lois et des études politiques. Cela implique que la charge de travail qui échoit aux deux systèmes de comités est comparable. Au Sénat, ce travail est effectué par quelque 90 sénateurs (105 moins les indépendants et les leaders du Sénat) qui siègent aux 23 comités et sous-comités énumérés tandis qu'aux Communes, la charge de travail est répartie entre environ 260 députés (301 moins les ministres et les chefs de parti) qui font partie des 34 comités et sous-comités. Donc, au Sénat, le rapport est de 3,9 sénateurs à 1 comité tandis qu'à la Chambre, ce rapport est de 7,6 députés. Autrement dit, les sénateurs ont une charge deux fois plus lourde que celle de leurs homologues des Communes pour le travail fondamental des comités.

Comme il est fort invraisemblable que la charge de travail fonde et que les conflits d'horaire s'évanouissent si les paramètres fondamentaux que sont le volume de travail et le temps disponible ne changent pas, votre Comité a tenté de concevoir une série de modifications qui auront pour effet de raffiner le système des comités et, parallèlement, d'alléger certaines des pressions que subissent les sénateurs qui font partie de comités. Les thèmes centraux des modifications recommandées dans le présent rapport sont la souplesse et la coordination. En maximisant la capacité du Sénat d'ajuster la structure de ses comités en fonction de besoins variés, votre Comité pense que les inefficacités inhérentes à la structure pourront être réduites et que le système des comités sénatoriaux fera une meilleure utilisation du temps des sénateurs pour le bien des Canadiens. Une meilleure coordination des horaires et des tâches exigées des sénateurs, ainsi que de l'activité des comités par rapport aux priorités approuvées par le Sénat, contribuera également à l'efficacité du système.

A. Le nombre et la taille des comités

En tenant compte des conditions générales qui précèdent, votre Comité a réfléchi à la possibilité qu'une modification de la taille ou du nombre des comités atténue la pression qui mine actuellement le système.

En ce qui concerne le nombre des comités, les pressions pour la création de sous-comités continueront vraisemblablement d'être fortes, chaque fois que de nouvelles questions ou de nouveaux champs d'intérêt retiendront l'attention. Toutefois, votre Comité est convaincu qu'une partie de la frustration provoquée

a virtually inevitable product of the operation of the existing number of committees within the confines of a parliamentary week. The creation of additional committees would almost certainly make these problems worse.

Your Committee has thus made every possible effort to address the various issues considered elsewhere in this report without producing an overall increase in the number of committees and subcommittees. At the same time, your Committee is not recommending a definite limit on the number of committees. A rigid limit could impede the overall effectiveness of the Senate committee system, by discouraging the creation of new committees in response to the emergence of new public issues (as occurred last year with the creation of new committees in the areas of national security and defence, and human rights), or by compelling reduced coverage of ongoing policy fields whenever a new committee is established.

Although your Committee is not recommending a ceiling to the number of committees, it wishes to caution the Senate about increasing the existing number. In addition to exacerbating the workload and scheduling problems of Senators, additional committees are likely to generate additional costs relating to facilities and staff (depending on when they are scheduled).

With respect to the size of committees, your Committee notes that Rule 86 currently specifies standing committee sizes, fixing them at 12 members for most committees. According to data provided by the Senate's Committees and Private Legislation Directorate, however, the average attendance of Senate committees during the second session of the 36th Parliament varied between 7 and 9 members per meeting (with the exceptions of the Standing Committee on Internal Economy, attended by 13 and the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament attended by over 11).

These figures may suggest that committees with smaller memberships would be more compatible with existing demands on the time of Senators. The option of smaller committees may be especially feasible for those dealing with issues of a relatively technical or specialized nature, or which are of primary interest only to Senators from some regions. Your Committee believes that many of the Senate's existing standing committees could function effectively, in normal circumstances, with memberships reduced from their present level of 12 (on average) to between 6 and 9 Senators.

Your Committee has also given attention to implications of the fact that committee workloads rise and fall as the issues within their terms of reference are affected by cycles of public and governmental attention, and as the substance of the issues changes. This would suggest that a measure of flexibility in the sizes of committees could help to minimize demands on Senators' time generated by the committee structure rather than the real needs of committee work. At the same time, however, there is a need to balance the efficiency gains from flexibility against the administrative costs and potential disruption to Senators'

actuellement par la charge de travail et les conflits d'horaire est le produit quasi inévitable du nombre actuel de comités qui doivent se réunir à l'intérieur d'une semaine parlementaire. La création de comités additionnels aggraverait presque certainement ces pressions.

Votre Comité a donc fait tout son possible pour régler les divers problèmes abordés ailleurs dans son rapport en évitant que cela n'entraîne une augmentation globale du nombre de comités et de sous-comités. En même temps, votre Comité ne recommande pas une limite définie du nombre de comités. Une limite rigide pourrait nuire à l'efficacité du système de comités au Sénat en décourageant la création de nouveaux comités suite à des événements inattendus (comme ceux de l'an dernier qui ont donné lieu à de nouveaux comités dans les domaines de la sécurité nationale et de la défense, et des droits de la personne), ou en obligeant les comités existants à rétrécir leurs champs d'étude chaque fois qu'un nouveau comité est créé.

Sans recommander un maximum du nombre de comités, votre Comité tient à mettre le Sénat en garde contre l'accroissement du nombre existant de comités. En plus d'alourdir la charge de travail et de multiplier les conflits d'horaire des sénateurs, la création d'autres comités entraînerait vraisemblablement des coûts additionnels au niveau des installations et du personnel (selon l'horaire qu'ils établiraient).

Pour ce qui est de la taille des comités, votre Comité constate que l'article 86 stipule la taille des comités permanents, soit entre 12 et 15 membres pour la plupart des comités. Or, d'après les données fournies par la Direction des comités et de la législation privée du Sénat, le nombre moyen de sénateurs présents aux séances de comités pendant la deuxième session de la trente-sixième législature, variait entre 7 et 9 par réunion (exception faite du Comité permanent de la régie interne qui en réunissait 13 et du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement qui en réunissait plus de 11).

Ces chiffres donnent à penser que les comités comptant moins de membres seraient peut-être plus compatibles avec l'emploi du temps des sénateurs qui sont très pris. L'idée de former des comités moins nombreux serait particulièrement réalisable dans le cas de ceux ayant à traiter de questions relativement techniques ou pointues, ou de ceux qui intéressent principalement les sénateurs de certaines régions en particulier. Votre Comité pense que bon nombre des comités permanents actuels du Sénat pourraient fonctionner efficacement, dans des circonstances normales, si le nombre de membres était réduit du niveau actuel de 12 (en moyenne) à un chiffre se situant entre 6 à 9 sénateurs.

Votre Comité a aussi tenu compte du fait que la charge de travail des comités fluctue suivant le cycle de l'attention accordée aux sujets par le gouvernement et le public, et aussi suivant la nature des sujets. Cela signifie qu'une plus grande élasticité de la taille des comités pourrait aider à réduire les contraintes imposées aux sénateurs du fait de la structure des comités plutôt que des besoins liés au travail en comité. Il faut, par ailleurs, peser les gains d'efficacité découlant de cette souplesse par rapport aux coûts administratifs et aux bouleversements d'horaire que pourraient subir les sénateurs si l'on variait constamment la

schedules that could be created by repeated changes of committee size within a parliamentary session. As well, a rule permitting frequent changes of committee size could compromise their independence, and the capacity of committee members to persist in controversial work.

Your Committee believes that a rule permitting changes of committee sizes only at the outset of each session, when prospective workloads and issues can be taken into account, would strike a balance between the competing considerations just reviewed, and provide most of the efficiency benefits available from flexible sizes. There are, however, two committees for which arguments in favour of flexibility are offset by other considerations. The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament; and the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration both require the participation of a representative cross-section of the Senate, in order to ensure that operational and procedural recommendations broadly reflect the will of the Senators. In the view of your Committee, the nature of the matters considered by these committees justifies the retention of their current 15-member size.

These considerations lead your Committee to recommend:

1. **That, with the exception of the two committees currently consisting of 15 members (Rules, Procedures and the Rights of Parliament; and Internal Economy, Budgets and Administration), references to the size of standing committees in Rule 86 be replaced with more open-ended references, such as "shall consist of between 6 and 12 Senators," and that, at the beginning of each parliamentary session, the sizes of these committees be established for that session by the Committee of Selection provided for in Rule 85.**

   (For proposed rule, see Annex I, "List of Recommendations and Proposed Rules.")

B. Scheduling of Committees

The current meeting schedule creates problems of congestion is several time-slots (see Annex 2). On Wednesday afternoons, when the Senate rises, four standing committees are scheduled to meet, creating scheduling conflicts for three Senators (as of March 5, 2002). The most serious problems occur on Wednesdays at 5:30 p.m., when four standing committees are scheduled to meet, creating scheduling conflicts for eight Senators. Such scheduling conflicts erode the attendance of committee members in two ways: (1) committee members may respond to scheduling overlaps by prioritizing conflicting committees and attending only those meetings of top priority; and (2) committee members may make only brief appearances at committees meeting within the same time slot in order to have their attendance recorded. In either case, committees lose the full contribution of their members, and the effectiveness of Senate committees is potentially reduced.

taille d'un comité au cours d'une même session parlementaire. De plus, l'existence d'une règle autorisant des changements fréquents de la taille des comités risquerait de compromettre l'indépendance des comités et la capacité des membres de continuer à mener un travail controversé.

Votre Comité estime que l'adoption d'une règle permettant de modifier la taille d'un comité seulement au début de chaque session, à un moment où l'on peut avoir une idée de la charge de travail et des difficultés à venir, compenserait les inconvénients qui viennent d'être soulignés et permettrait de profiter de la plupart des avantages à tirer d'une formule plus souple quant à la taille des comités. Il y a pourtant deux comités pour lesquels les avantages d'une certaine élasticité sont annulés par d'autres considérations : le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, qui ont tous deux besoin d'un échantillon représentatif du Sénat pour que leurs recommandations sur le fonctionnement et la procédure reflètent en gros la volonté de l'ensemble des sénateurs. D'après votre Comité, vu la nature des affaires qu'ils étudient, ces deux comités sont justifiés de conserver leurs 15 membres.

En conséquence, votre Comité recommande :

1. **Qu'à l'exception des deux comités comptant actuellement 15 membres (Règlement, procédure et droits du Parlement, et Régie interne, budgets et administration), les dispositions de l'article 86 concernant la taille des comités permanents soient remplacées par un libellé laissant une plus grande latitude, par exemple « se compose de 6 à 12 sénateurs », et que, au début de chaque session parlementaire, la taille de ces comités soit fixée pour la session par le Comité de sélection visé à l'article 85.**

   (Voir la proposition de disposition à l'annexe 1 « Liste des recommandations et des propositions de dispositions ».)

B. Calendrier des comités

L'actuel calendrier des réunions crée des problèmes de congestion dans plusieurs cases horaires (voir l'annexe 2). Les mercredis après-midi lorsque le Sénat ajourne, quatre comités permanents sont censés se réunir, ce qui engendre des conflits pour trois sénateurs (au 5 mars 2002). Le plus gros conflit se produit le mercredi à 17 h 30, lorsque quatre comités permanents doivent siéger, occasionnant à huit sénateurs un problème d'emploi du temps. Pareils conflits d'horaire nuisent à la présence aux réunions des comités de deux manières : 1) les membres réagissent en établissant un ordre de priorité pour n'assister qu'aux séances les plus importantes ou 2) les membres peuvent décider de faire seulement acte de présence aux réunions simultanées afin d'être consignés au registre des présences. De toute façon, les comités sont privés de la pleine contribution de leurs membres et l'efficacité des comités sénatoriaux risque de s'en trouver diminuée.

In the course of discussing the implications of the global considerations outlined above for the scheduling of committees, your Committee has developed a series of guidelines that it wishes to recommend be applied in the administration of the system. These are as follows:

- In a system where committees necessarily meet simultaneously, there will inevitably be some conflicts in scheduling, and the objective of a review of scheduling can only be to reduce these to a reasonable minimum, for committees meeting at their regularly scheduled times.

- In conjunction with a systematic effort by party Whips to accommodate the wishes of individuals, there needs to be a general recognition that the Senate has a corporate interest in the effective performance of its central roles, and that this will require Senators to serve from time to time on committees that do not reflect their central interest.

- Reducing the size of some committees, where possible, will also reduce the probability of scheduling conflicts relating to these committees.

- Expanding the length and number of time periods in which committees may sit would permit the number of committees sitting at any one time to be reduced, and lessen the likelihood of scheduling conflicts. This can be done by one or more of the following:

  (1) permitting committees to sit at 5:00 p.m. Tuesday and 4:00 p.m. Wednesday even if the Senate is sitting (it should be noted that this would increase simultaneous demands on staff, and would require significant additional resources for Debates and Publications);

  (2) scheduling committees on Mondays from 4:00 p.m. to 6:00 p.m.; and from 6:30 to 8:30 p.m.;

  (3) scheduling committees on Tuesday evenings from 5:00 p.m. to 7:00 p.m., because potential conflicts with regional caucuses in this time period have come to be minimal; and

  (4) scheduling committees on Thursday afternoons, after the Senate rises.

- Continuity in the scheduling of committees has certain advantages, because the participation of existing members, witnesses and interested observers may erode if the committee is rescheduled at an unfamiliar time.

- Many of the scheduling conflicts that have arisen under current scheduling arrangements are occurring on Wednesday afternoons, when a disproportionate number of committees meet simultaneously. Reducing the jamming of the schedule during this period should therefore be a priority.

En discutant de l'incidence des considérations générales exposées ci-dessus sur l'établissement du calendrier des comités, votre Comité a établi une série de considérations plus précises dont il aimerait recommander l'application à l'administration du système. Les voici :

- Dans tout système où les comités se réunissent inévitablement en même temps, il y a forcément des conflits d'horaire, et toute révision du calendrier ne peut espérer que réduire le plus possible de tels conflits pour les comités qui se réunissent aux heures qui leur sont assignées.

- Parallèlement à l'effort systématique des whips des partis pour répondre aux désirs de chacun, il faut se rendre compte que le Sénat tient à bien remplir ses rôles principaux et que, pour ce faire, les sénateurs auront parfois à participer à des comités qui ne représentent pas nécessairement leur intérêt primordial.

- Réduire la taille de certains comités, si possible, diminuerait aussi la probabilité de conflits d'horaire entre ces comités.

- Étendre la durée et le nombre des périodes durant lesquelles les comités peuvent siéger permettrait de diminuer le nombre des comités qui siègent en même temps et, ainsi, la probabilité de conflits d'horaire. Les mesures suivantes, seules ou conjuguées, auraient cet effet :

  1) autoriser les comités à se réunir à 17 heures le mardi et à 16 heures le mercredi, même si le Sénat siège (il importe de mentionner que cette mesure obligerait le personnel à répondre à plusieurs demandes en même temps et exigerait des ressources additionnelles considérables des Débats et des Publications);

  2) prévoir des réunions de comités les lundis de 16 heures à 18 heures et de 18 h 30 à 20 h 30;

  3) prévoir des réunions de comités les mardis de 17 heures à 19 heures, puisque les risques de conflits d'horaire avec les caucus régionaux à cette heure sont maintenant quasi impossibles;

  4) prévoir des réunions de comités les jeudis après-midi, après l'ajournement du Sénat.

- Un comité a intérêt à avoir un horaire régulier parce que la présence de ses membres, des témoins et des observateurs intéressés peut décliner si le comité se réunit à une heure inhabituelle.

- Dans le calendrier actuel, nombre des conflits d'horaire se sont produits le mercredi après-midi lorsqu'un nombre excessif de comités se réunissaient simultanément. Il est donc prioritaire de décongestionner cette période.

- The Standing Committee on National Security and Defence and the Standing Committee on Human Rights were established on the understanding that they would meet on Mondays and Fridays only, during this Parliament.

In the course of developing these guidelines, your Committee has considered the implementation of a block scheduling system, as proposed by Senator Colin Kenny. In the time available for consideration of the various matters addressed in this report, however, it has not been possible to subject this proposal to the full analysis required in order to arrive at satisfactory conclusions. In order to contribute to further discussion of the strengths and weaknesses of block scheduling arrangements, your Committee has developed a notional schedule in which committees have been organized in "blocks" that separate those that have major related policy mandates. Such an arrangement could help to ensure that committees that are likely to be of interest to the same Senators would be scheduled so as not to conflict with one another. The following table provides an example of such an arrangement:

Possible Blocks, and Resulting Conflicts Among Existing Committee Assignments

BLOCK 1	BLOCK 2	BLOCK 3
Banking, Trade & Commerce	Transport & Communications	Fisheries
Foreign Affairs	National Security & Defence	Subcommittee on Veterans Affairs
Legal & Constitutional Affairs	Human Rights	Rules, Procedures and the Rights of Parliament
Social Affairs, Science & Technology	Aboriginal Peoples	Agriculture & Forestry
National Finance	Energy, Environment & Natural Resources	Internal Economy, Budgets & Administration
Total Conflicts: 7	Total Conflicts: 11	Total Conflicts: 15

A block system, by definition, eliminates scheduling conflicts by requiring Senators to choose only one assignment within a given block. However, the number of conflicts among existing committee assignments within the blocks outlined above indicates that implementation of such a system would involve a significant disruption of existing assignments, as Senators were required to choose among the assignments in each block.

While a block arrangement would eliminate conflicts, your Committee remains concerned that such a system may be insufficiently flexible. If unpredicted numbers of Senators are interested in committees placed within one of the scheduling blocks, then the practical result of the system might be to avoid possible conflicts that would not have materialized in practice, while preventing a needlessly large number of Senators from combining their committees of choice. If it is the wish of the

- Le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense et le Comité permanent des droits de la personne ont été constitués à la condition de se réunir uniquement les lundis et les vendredis pendant la législature en cours.

Au cours de l'élaboration des lignes directrices, votre Comité a envisagé l'implantation d'un système de répartition par groupes, comme l'a proposé le sénateur Kenny. Cependant, il a été impossible, dans le délai imparti pour l'étude des divers sujets abordés dans le rapport, d'analyser à fond la proposition pour en arriver à des conclusions satisfaisantes. Afin de faciliter la discussion des avantages et des inconvénients du système de répartition par groupes, votre Comité a préparé un scénario où les comités ayant des mandats largement apparentés se retrouvent dans des groupes différents. Ce système aiderait à éviter les conflits d'horaire entre les comités susceptibles d'intéresser les mêmes sénateurs. Le tableau suivant donne un exemple de ce système.

Regroupements possibles et conflits susceptibles d'en résulter compte tenu des affectations actuelles des sénateurs aux comités

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
Banques et commerce	Transports et communications	Pêches
Affaires étrangères	Sécurité nationale et défense	Sous-comité des anciens combattants
Affaires juridiques et constitutionnelles	Droits de la personne	Règlement, procédure et droits du Parlement
Affaires sociales, sciences et technologie	Peuples autochtones	Agriculture et forêts
Finances nationales	Énergie, environnement et ressources naturelles	Régie interne, budgets et administration
Nombre de conflits : 7	Nombre de conflits : 11	Nombre de conflits : 15

Par définition, un système de groupes élimine les conflits d'horaire en exigeant que les sénateurs choisissent une seule affectation dans un groupe donné. Cependant, le nombre de conflits entre les affectations actuelles à l'intérieur des groupes décrits ci-dessus indique que l'adoption d'un système comme celui-là bouleverserait certainement les affectations actuelles, car les sénateurs seraient tenus de choisir parmi les comités dans chacun des groupes.

Le système de répartition par groupes éliminerait les conflits d'horaire, mais votre Comité craint qu'il ne manque de souplesse. Si jamais un nombre imprévu de sénateurs s'intéressaient à des comités figurant dans un même groupe, le système permettrait d'éviter des conflits qui ne se seraient pas produits en réalité, tout en empêchant un nombre inutilement élevé de sénateurs de participer à la combinaison des comités qui les intéressent. Si le Sénat le désire, votre Comité serait disposé à approfondir la

Senate, your Committee is ready to study the matter further, while monitoring the impact of recommendations 2 and 3 (below) on scheduling problems, should they be accepted by the Senate.

At this time, your Committee is not recommending changes to the scheduling of individual committees. Instead, your Committee wishes to affirm that party Whips are the appropriate parties to exercise the responsibility for the organization and scheduling of committees, because this function requires mediation between issues of general policy and more personal and circumstantial considerations that cannot be addressed at the policy level. Your Committee believes that the general paradigm set out above can assist party Whips and the Selection Committee in maximizing the effectiveness of the existing system, and in ensuring that scheduling conflicts are kept to a minimum.

Your Committee has developed two recommendations for the purpose of ensuring the workability of the scheduling paradigm provided above by: (1) minimizing the number of conflicts created by the regular schedule, and (2) controlling the number of *ad hoc* committee meetings, so as to limit the number of *ad hoc* conflicts that arise during each session of Parliament.

With respect to the regular schedule, conflicts can be minimized by ensuring that all parties to scheduling decisions are fully aware of conflicting committee times, so that conflicting assignments can be avoided. This primarily requires that a calendar of regularly scheduled committee times be developed at the outset of each session, and used in the course of establishing individual committee assignments. Your Committee therefore recommends:

> **2. That, at the outset of each session of Parliament, a calendar agreed by party Whips be distributed to Senators, indicating the days and times at which each Senate committee is regularly scheduled to meet during the parliamentary week; and that the Whips invite Senators to submit lists indicating committee interests in order of priority, so as to enable the Selection Committee to propose committee assignments that both respond to the interests of Senators and avoid creating scheduling conflicts for individuals.**

Your Committee has also developed a recommendation for the purpose of minimizing the intrusion of *ad hoc* committee meetings on the activity of regularly scheduled committees during weeks when the Senate is sitting. Such intrusions, and the scheduling conflicts associated with them, can be held to a minimum if meetings outside the regular schedule are made subject to the agreement of Whips or, in the absence of agreement, to concurrence by the Senate in a Government motion. Such an arrangement would ensure that *ad hoc* meetings responding to genuine needs, such as the recent pre-study of bill C-36 or the review of urgently needed Government legislation, can occur. At the same time, the creation of needless scheduling conflicts could be avoided. Your Committee therefore recommends:

question, pendant qu'il surveille l'effet des recommandations 2 et 3 (ci-dessous) sur le problème des conflits d'horaire si ces recommandations sont approuvées par le Sénat..

Pour le moment, votre Comité ne recommande pas de changements à l'horaire des divers comités. Il veut plutôt souligner que les whips des partis sont tout désignés pour se charger de l'organisation des comités et de l'établissement du calendrier des réunions, puisque cette fonction exige de concilier les règles générales et les considérations plus personnelles et circonstancielles qui échappent aux règles. Votre Comité pense que le modèle général décrit ci-dessus peut aider les whips et le Comité de sélection à maximiser l'efficacité du système actuel et à faire en sorte que les conflits d'horaire soient réduits au minimum.

Pour assurer l'applicabilité du modèle exposé ci-dessus, votre Comité a formulé deux recommandations visant à : 1) minimiser le nombre de conflits d'horaire créés par le calendrier régulier et 2) limiter le nombre de réunions de comités spéciaux et, partant, le nombre des conflits d'horaire provoqués par celles-ci au cours de chaque session parlementaire.

En ce qui concerne le calendrier régulier, les conflits d'horaire peuvent être minimisés en veillant à ce que toutes les parties qui prennent part à l'établissement du calendrier soient parfaitement au courant des comités qui siègent en même temps, afin qu'elles fassent les affectations en conséquence. Il importera donc surtout d'établir au début de chaque session un calendrier des réunions des comités réguliers et de s'y reporter au moment d'affecter les sénateurs aux divers comités. Votre Comité recommande donc :

> **2. Au début de chaque session parlementaire, qu'un calendrier approuvé par les whips des partis soit remis aux sénateurs indiquant le jour et l'heure de toutes les réunions régulières de chacun des comités pendant la semaine; et que les whips invitent les sénateurs à présenter une liste des comités qui les intéressent par ordre de priorité, afin de permettre au Comité de sélection de proposer des affectations qui correspondent aux intérêts des sénateurs tout en leur évitant des conflits d'horaire.**

Votre Comité a aussi formulé une recommandation visant à minimiser l'intrusion des réunions de comités spéciaux dans l'horaire régulier des comités, les semaines où le Sénat siège. Il est possible de réduire au minimum pareille intrusion, ainsi que les conflits d'horaire qu'elle entraîne, si les séances qui s'ajoutent à l'horaire régulier sont soumises à l'accord des whips ou, faute d'accord, à l'assentiment du Sénat au moyen d'une motion du gouvernement. Cette façon de procéder permettrait la tenue de réunions spéciales découlant de besoins réels comme la récente étude préliminaire du projet de loi C-36 ou l'examen d'un projet de loi urgent du gouvernement. Ainsi, les inutiles conflits d'horaire seraient évités. Le Comité recommande donc :

3. That committees not meet outside their assigned time periods during weeks when the Senate sits, unless prior agreement from the party Whips is obtained or, in the absence of agreement, a Government motion has been moved and concurred in by the Senate.

(For proposed rule see Annex I, "List of Recommendations and Proposed Rules.")

C. Subcommittees

Under existing rules, Senate committees are entitled to create subcommittees as they perceive them to be needed, and a growing number of subcommittees has been one response to the general workload pressures discussed elsewhere in this report. Although your Committee recognizes that subcommittees have relieved pressures within certain committees, it has come to the view that the absence of a capacity in the Senate to manage the growth of subcommittees threatens to impede the overall effectiveness of the committee system. Some of the workload and scheduling pressures that are currently being experienced are almost certainly a result of the increase in the number of subcommittees, given that subcommittee demands on Senators are not greatly different from those of full committees. It is also noteworthy that the creation of subcommittees imposes additional demands on committee staff, and may already be eroding the capacity of staff to provide fully effective service to committees. With these considerations in mind, your Committee recommends:

4. That a new rule providing for the appointment by the Senate of all subcommittees except steering committees be added, and that consequential changes to the Rules be made as required.

(For proposed rule see Annex I, "List of Recommendations and Proposed Rules.")

Your Committee has also concluded that, although the number of subcommittees should be restricted, those that are created could contribute more effectively if they were given greater operational flexibility. In particular, they should be able to draw their membership from outside the full committee to which they are attached. This would enable them to make use of those Senators whose experience and interests are best suited to their terms of reference, and also to divert workload pressures from the Senators who are already members of main committees, as required. Your Committee therefore recommends:

5. That new rules on the creation of subcommittees also provide that subcommittees on substantive matters may consist of up to six Senators, and that up to one half of the membership named in the motion to establish such a subcommittee may be drawn from outside the main committee to which it is attached.

(For proposed rule see Annex I, "List of Recommendations and Proposed Rules.")

3. Que les Comités ne se réunissent pas en dehors de leurs périodes assignées les semaines où le Sénat siège, à moins d'une entente préalable entre les whips des partis ou, à défaut d'une telle entente, de l'adoption par le Sénat d'une motion du gouvernement à cet effet.

(Voir le projet de disposition à l'annexe 1 « Liste des recommandations et des propositions de dispositions ».)

C. Les sous-comités

En vertu du règlement actuel, les comités sénatoriaux ont le droit de créer des sous-comités s'ils jugent en avoir besoin et, pour atténuer la pression de la charge de travail générale, dont nous faisons état ailleurs dans le rapport, un nombre croissant de sous-comités ont été constitués. Votre Comité admet que les sous-comités ont effectivement aidé à décongestionner certains comités, mais il est arrivé à la conclusion que le Sénat n'étant doté d'aucun mécanisme pour gérer la multiplication des sous-comités, celle-ci risque de nuire à l'efficacité globale du système des comités. En ce moment, une partie de la charge de travail et des conflits d'horaire résulte presque certainement de l'augmentation du nombre des sous-comités, puisque le travail et le temps que ceux-ci exigent des sénateurs ne sont pas tellement différents de ceux que nécessitent les comités. Il faut aussi souligner que la création de sous-comités impose un surcroît de travail au personnel des comités et gruge peut-être déjà sa capacité de donner un service vraiment efficace aux comités. En conséquence, votre Comité recommande :

4. Qu'un nouvel article soit ajouté disposant que le Sénat crée tous les sous-comités à l'exception des comités directeurs, et que des modifications corrélatives soient apportées au Règlement.

(Voir le projet de disposition à l'annexe 1 « Liste des recommandations et des propositions de dispositions ».)

Votre Comité conclut aussi que, même s'il est préférable de restreindre le nombre des sous-comités, ceux qui sont constitués pourraient jouer un rôle plus efficace si on leur laissait une plus grande marge de manœuvre opérationnelle. En particulier, ils devraient pouvoir choisir leurs membres en dehors des membres du comité dont ils émanent, ce qui leur permettrait de faire appel aux sénateurs dont l'expérience et les intérêts correspondent mieux à leur mandat et d'alléger en même temps la charge de travail des sénateurs qui font déjà partie des comités principaux, s'il y a lieu. En conséquence, votre Comité recommande :

5. Que le nouvel article relativement à la création d'un sous-comité prévoie aussi qu'un sous-comité sur des questions de fond peut se composer d'au plus six sénateurs et qu'au plus la moitié des membres nommés dans la motion visant à former ce sous-comité peuvent être choisis en dehors du comité principal auquel il est rattaché.

(Voir le projet de disposition à l'annexe 1 « Liste des recommandations et des propositions de dispositions ».)

D. Summoning Witnesses and Compelling the Production of Papers

Your Committee has considered a problem that may arise when a standing committee exercises the power to summon witnesses to appear, or compel the production of documents, as now provided in the Rules. At present, there is no procedure to ensure that the Senate as a whole is aware of, and concurs in, a decision taken by a committee to summon a witness or compel the production of documents. Yet the Senate is implicated in such decisions because the failure of a witness to comply with an order will be reported to the Senate Chamber, and it is then up to the Senate to enforce the order. The failure to do so would imply acquiescence in the refusal of a witness or supplier of information to cooperate with a committee, and the erosion of a longstanding power of Parliament to compel the appearance of persons and the production of documents as required for its work.

In discussing this matter, members of your Committee agreed on the importance of the principle that committees continue to exercise, independently, the powers that are required for them to do their work effectively. The power to summon witnesses and compel the production of documents is an important element of these powers, not because it is frequently invoked but because its existence is normally all that is necessary to ensure the cooperation of witnesses and other sources of information. Discussion focused, therefore, on finding a procedure that would not dilute the power of committees, but would also ensure that the Senate is prepared to support a committee decision to summon or compel, where support is needed.

Your Committee believes that the existing power of committees to summon witnesses and compel the production of documents, set out in Rule 90, should not be changed. However, a procedure involving advance notice to the Senate of a committee's intention to issue such orders, and an opportunity for the Senate to object, would enable the Senate to be fully informed of such intentions. It would also ensure that an order from a committee would have the full weight of the Senate behind it when issued and thus, if anything, strengthen that power. Your Committee therefore recommends:

6. That Rule 90 be amended through the addition of requirements that,

(*a*) select committees notify the Senate of their intention to adopt a motion in committee to summon a witness or compel the production of documents, and that the Senate have two sitting days to object to the motion before the committee may proceed with its vote on the motion; or

(*b*) when the Senate stands adjourned for at least 14 days, select committees obtain the consent of the Leaders of the Government and Opposition before ordering the appearance of a witness or the production of documents.

(For proposed rule see Annex I, "List of Recommendations and Proposed Rules.")

D. Assignation de témoins et ordonnance de dépôt de documents

Votre Comité s'est penché sur un problème qui pourrait surgir lorsqu'un comité permanent exerce son pouvoir d'assigner des témoins ou d'ordonner le dépôt de documents, comme le prévoit le Règlement. La procédure actuelle n'exige pas que le Sénat soit avisé qu'un comité a décidé d'assigner un témoin ou d'ordonner le dépôt de documents, ni qu'il approuve cette décision. Le Sénat est pourtant concerné puisque, si le témoin ne se conforme pas à l'assignation, il sera saisi de ce fait et tenu de faire appliquer l'ordonnance. Toute omission d'agir de la sorte équivaudrait à un acquiescement au refus d'un témoin ou d'un détenteur d'information de coopérer avec un comité et minerait un pouvoir parlementaire de longue date, celui de contraindre des personnes à comparaître ou à déposer des documents nécessaires à son travail.

Après discussion, les membres de votre Comité ont convenu de l'importance du principe que les comités conservent leur indépendance dans l'exercice des pouvoirs dont ils ont besoin pour exécuter leur travail efficacement. Le pouvoir de contraindre des témoins et d'exiger le dépôt de documents est important, non pas parce qu'il est fréquemment invoqué mais parce que sa seule existence suffit généralement à obtenir la coopération des témoins et d'autres sources d'information. Notre discussion a donc porté sur la recherche d'une procédure qui, sans diluer le pouvoir des comités, ferait en sorte que le Sénat soit prêt à soutenir, au besoin, un comité qui a décidé d'assigner un témoin ou d'ordonner le dépôt de documents.

Votre Comité croit que le pouvoir actuel des comités d'assigner un témoin ou d'ordonner le dépôt de documents, établi à l'article 90, ne devrait pas être modifié. Toutefois, s'il y avait obligation d'envoyer au Sénat un préavis de l'intention d'un comité d'envoyer une ordonnance et si le Sénat avait la possibilité de s'y opposer, ce dernier serait toujours parfaitement au courant de telles intentions. De plus, toute ordonnance d'un comité aurait tout le poids du Sénat dès qu'elle serait lancée, ce qui ne pourrait faire autrement que renforcer ce pouvoir. En conséquence, votre Comité recommande :

6. Que l'article 90 soit modifié par l'ajout des obligations suivantes :

***a*) les comités particuliers avisent le Sénat de leur intention d'adopter une motion pour assigner un témoin ou ordonner le dépôt de documents, et le Sénat a deux jours de séance pour faire objection à la motion avant que le comité concerné ne puisse passer au vote sur la motion; ou**

***b*) lorsque le Sénat s'ajourne pendant au moins 14 jours, les comités particuliers obtiennent le consentement des leaders du gouvernement et de l'opposition avant d'assigner un témoin ou d'ordonner le dépôt de documents.**

(Voir le projet de disposition à l'annexe 1 « Liste des recommandations et des propositions de dispositions ».)

E. Committee Mandates and Names

During the course of its deliberations, the Chair and Deputy Chair of your Committee consulted the Chairs of other committees, or in some cases met with the committees themselves, concerning the adequacy of existing mandates. There was wide agreement that existing committee mandates are not creating problems of effectiveness, and that a consolidation of existing mandates would not reduce workloads or demands on Senators' time. The prevailing judgement was that, if anything, the replacement of existing committees by new ones possessing combined or widened mandates would exacerbate existing problems. Your Committee concurs in these findings and, therefore, is recommending only one change, requested by the Standing Committee on Foreign Affairs, to recognize a distinct mandate concerning *Francophonie* relations in addition to mandates concerning Commonwealth relations and foreign relations. Your Committee recommends:

7. That, in the mandate of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs "foreign and Commonwealth relations" be replaced with "foreign, Commonwealth and *Francophonie* relations."

Discussions have also been held with the Chairs of committees in order to ascertain whether there is general satisfaction concerning the existing names of committees, and their accuracy in reflecting the mandates currently in effect. These discussions have identified three committee names that, in the view of current Chairs, require modification. Your Committee agrees that committee names need to reflect, as fully as possible, the policy mandates of committees (including changes that have emerged in the policy fields reflected in these mandates) in order to maximize the transparency of the committee system, and therefore recommends the following three substantive changes, along with a technical change to the name of your Committee:

8. That the following committee name changes be adopted:

(*a*) "Standing Senate Committee on Foreign Affairs" be replaced by "Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade;"

(*b*) "Standing Senate Committee on Fisheries" be replaced by "Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans;"

(*c*) "Standing Senate Committee on National Finance" be replaced by "Standing Senate Committee on National Finance and Government Operations;" and

(*d*) "Rules, Procedures and the Rights of Parliament" be replaced with "Rules, Procedure and the Rights of Parliament."

E. Noms et mandats des comités

Au cours des délibérations du Comité, le président et le vice-président ont consulté les présidents d'autres comités et dans certains cas ont rencontré les membres eux-mêmes au sujet de la pertinence des mandats actuels. Tout le monde s'entend pour dire que les mandats ne créent pas de problème d'efficacité et que leur regroupement n'allégerait ni la charge de travail des sénateurs ni les pressions exercées sur eux. On aurait plutôt tendance à penser que le remplacement des comités existants par de nouveaux comités ayant des mandats combinés ou plus vastes aggraverait la situation. Votre Comité est d'accord sur cette conclusion et, par conséquent, recommande un seul changement demandé par le Comité permanent des affaires étrangères, soit d'indiquer un mandat distinct concernant les relations avec la francophonie, outre les mandats concernant les relations avec le Commonwealth et les relations étrangères. Votre Comité recommande par conséquent :

7. Que, dans le mandat du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, l'expression « relations étrangères et relations avec le Commonwealth » soit remplacée par « relations étrangères et relations avec le Commonwealth et la Francophonie ».

Il y a eu également des discussions avec les présidents de comités pour savoir si, en règle générale, ils sont satisfaits du nom des comités et s'ils croient que leur nom reflète leur mandat. Ces discussions ont permis d'apprendre que trois comités portent un nom qui, de l'avis de leurs présidents respectifs, a besoin d'être modifié. Votre Comité convient que le nom d'un comité doit refléter, dans toute la mesure du possible, le mandat politique de celui-ci (y compris les changements survenus dans les champs faisant partie du mandat) afin de maximiser la transparence du système des comités. Il recommande donc les trois changements de fond ci-après, en plus du changement technique au nom de votre Comité :

8. Que le nom de certains comités soit modifié de telle sorte que :

***a*) Le « Comité sénatorial permanent des affaires étrangères » devienne le « Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international »;**

***b*) Le « Comité sénatorial permanent des pêches » devienne le « Comité sénatorial permanent des pêches et des océans »;**

***c*) Le « Comité sénatorial permanent des finances nationales » devienne le « Comité sénatorial permanent des finances nationales et des opérations gouvernementales »;**

***d*) dans la version anglaise, le Comité « Rules, Procedures and the Rights of Parliament » devienne « Rules, Procedure and the Rights of Parliament »;**

CONCLUDING REMARKS

Your Committee believes that the measures proposed above will reinforce one another in enhancing the effectiveness of the Senate committee system, while retaining the fundamental strengths that are reflected in the Senate's existing reputation for strong committee work.

The recommendations set out in this report reflect an incremental approach to change, and therefore avoid the risk of unintended consequences and the creation of new problems that inevitably accompanies more radical approaches. At the same time, they respond to the central operational problems that your Committee has identified: growing committee workloads and scheduling conflicts. They also respond to the need to maintain a balance of partisan perspectives, and full participation by the Official Opposition, in circumstances that are seeing a growing imbalance in the numbers of Government and Opposition Senators. Your Committee is confident that its recommendations can contribute significantly to maintaining and enhancing the effectiveness of Senate committees.

CONCLUSIONS

Votre Comité croit que les mesures proposées ci-dessus se complètent de manière à accroître l'efficacité du système des comités sénatoriaux tout en conservant ses forces fondamentales qui ont acquis au Sénat la réputation de faire un travail solide en comités.

Les recommandations que nous mettons de l'avant privilégient un changement progressif afin d'éviter de provoquer des conséquences involontaires et de créer de nouveaux problèmes, un risque inévitable lorsqu'on prend des mesures radicales. Cependant, elles règlent les principaux problèmes opérationnels que votre Comité a décelés : charge de travail de plus en plus lourde des comités et conflits d'horaire. Elles tiennent aussi compte de la nécessité de maintenir en balance les points de vue partisans et d'assurer la pleine participation de l'opposition officielle, dans des circonstances où la proportion de sénateurs de l'opposition est de plus en plus faible par rapport au nombre de sénateurs du parti ministériel. Votre Comité est certain que ses recommandations peuvent contribuer grandement à améliorer l'efficacité des comités sénatoriaux.

Annex 1

List of Recommendations and Proposed Rules

RECOMMENDATIONS

1. That, with the exception of the two committees currently consisting of 15 members (Rules, Procedures and the Rights of Parliament; and Internal Economy, Budgets and Administration), references to the size of standing committees in Rule 86 be replaced with more open-ended references, such as "shall consist of between 6 and 12 Senators," and that, at the beginning of each parliamentary session, the sizes of these committees be established for that session by the Committee of Selection provided for in Rule 85.

2. That, at the outset of each session of Parliament, a calendar agreed by party Whips be distributed to Senators, indicating the days and times at which each Senate committee is regularly scheduled to meet during the parliamentary week; and that the Committee of Selection invite Senators to submit, to their Whips and to the Committee, lists indicating committee interests in order of priority, so as to enable the Selection Committee to propose committee assignments that both respond to the interests of Senators and avoid creating scheduling conflicts for individuals.

3. That committees not meet outside their assigned time periods during weeks when the Senate sits, unless prior agreement from party Whips is obtained or, in the absence of agreement, a Government motion has been moved and concurred in by the Senate.

4. That a new rule providing for the appointment by the Senate of all subcommittees except steering committees be added, and that consequential changes to the Rules be made as required.

5. That Rule 96(6), recommended above, also provide that subcommittees on substantive matters may consist of up to six Senators, and that up to one half of the membership named in the motion to establish such a subcommittee may be drawn from outside the main committee to which it is attached.

6. That Rule 90 be amended through the addition of requirements that,

   (*a*) standing committees notify the Senate of their intention to adopt a motion in committee to summon a witness or compel the production of documents, and that the Senate have two sitting days to object to the motion before the committee may proceed with its vote on the motion; or

   (*b*) when the Senate stands adjourned for at least 14 days, standing committees obtain the consent of the Leaders of the Government and Opposition before ordering the appearance of a witness or the production of documents.

Annexe I

Liste des recommandations et des propositions de dispositions

RECOMMANDATIONS

1. Qu'à l'exception des deux comités comptant actuellement 15 membres (Règlement, procédure et droits du Parlement, et Régie interne, budgets et administration), les dispositions de l'article 86 concernant la taille des comités permanents soient remplacées par un libellé laissant une plus grande latitude, par exemple « se compose de 6 à 12 sénateurs », et que, au début de chaque session parlementaire, la taille de ces comités soit fixée pour la session par le Comité de sélection visé à l'article 85.

2. Au début de chaque session parlementaire, qu'un calendrier approuvé par les whips des partis soit remis aux sénateurs indiquant le jour et l'heure de toutes les réunions régulières de chacun des comités pendant la semaine; et que le Comité de sélection invite les sénateurs à présenter à leurs whips et au Comité une liste des comités qui les intéressent par ordre de priorité, afin de permettre au Comité de sélection de proposer des affectations qui correspondent aux intérêts des sénateurs tout en leur évitant des conflits d'horaire.

3. Que les comités ne se réunissent pas en dehors de leurs périodes assignées les semaines où le Sénat siège, à moins d'une entente préalable entre les whips des partis ou, à défaut d'une telle entente, de l'adoption par le Sénat d'une motion du gouvernement à cet effet.

4. Qu'un nouvel article soit ajouté disposant que le Sénat crée tous les sous-comités à l'exception des comités directeurs, et que des modifications corrélatives soient apportées au Règlement.

5. Que l'article 96(4), recommandé précédemment, prévoit aussi qu'un sous-comité sur des questions de fond peut se composer d'au plus six sénateurs et qu'au plus la moitié des membres nommés dans la motion visant à former ce sous-comité peuvent être choisis en dehors du comité principal auquel il est rattaché.

6. Que l'article 90 soit modifié par l'ajout des obligations suivantes :

   a) les comités spéciaux avisent le Sénat de leur intention d'adopter une motion pour assigner un témoin ou ordonner le dépôt de documents, et le Sénat a deux jours de séance pour faire objection à la motion avant que le comité concerné ne puisse passer au vote sur la motion; ou

   b) lorsque le Sénat s'ajourne pendant au moins 14 jours, les comités spéciaux obtiennent le consentement des leaders du gouvernement et de l'opposition avant d'assigner un témoin ou d'ordonner le dépôt de documents.

7. That, in the mandate of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs "foreign and Commonwealth relations" be replaced with "foreign, Commonwealth and *Francophonie* relations."

8. That the following committee name changes be adopted:

(*a*) "Standing Committee on Foreign Affairs" be replaced by "Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade;"

(*b*) "Standing Committee on the Fisheries" be replaced by "Standing Committee on Fisheries and Oceans;"

(*c*) "Standing Committee on National Finance" be replaced by "Standing Committee on National Finance and Government Operations;" and

(*d*) "Rules, Procedures and the Rights of Parliament" be replaced with "Rules, Procedure and the Rights of Parliament."

7. Que, dans le mandat du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, l'expression « relations étrangères et relations avec le Commonwealth » soit remplacée par « relations étrangères et relations avec le Commonwealth et la Francophonie ».

8. Que le nom de certains comités soit modifié de telle sorte que :

a) Le « Comité sénatorial permanent des affaires étrangères » devienne le « Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international »;

b) Le « Comité sénatorial permanent des pêches » devienne le « Comité sénatorial permanent des pêches et des océans »;

c) Le « Comité sénatorial permanent des finances nationales » devienne le « Comité sénatorial permanent des finances nationales et des opérations gouvernementales »;

d) Dans la version anglaise, le comité « Rules, Procedures and the Rights of Parliament » devienne « Rules, Procedure and the Rights of Parliament ».

PROPOSED RULES

RE: RECOMMENDATION 1

THAT the *Rules of the Senate* be amended in rule 85

(*a*) by replacing subsection 85(1) with the following:

"Committee of Selection

85. (1) At the commencement of each session, a standing Committee of Selection consisting of nine Senators shall be appointed, whose duties shall be:

(*a*) to nominate a Senator to preside as Speaker *pro tempore*;

(*b*) to recommend, at the commencement of the session, the number of Senators to serve on each standing committee for which the exact number is not fixed by these rules, and to nominate the Senators to serve on all standing committees; and

(*c*) to recommend, when a special committee or a subcommittee other than a subcommittee on agenda and procedure is appointed, the number of senators to serve on it, and to nominate the Senators."; and

(*b*) by renumbering any cross references to paragraph 85(1)(*b*) as references to paragraphs 85(1)(*b*) and (*c*).

RE: RECOMMENDATION 1

THAT the *Rules of the Senate* be amended, in rule 86,

(*a*) by replacing the opening words of rule 86(1) with the following:

"**86.** (1) In addition to the Committee of Selection, the standing committees shall be as follows:";

ARTICLES PROPOSÉS

RELATIVEMENT À LA RECOMMANDATION 1

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 85:

a) par remplacement du paragraphe 85(1) par ce qui suit:

« Comité de sélection

85. (1) Au début de chaque session est constitué un comité permanent de sélection formé de neuf sénateurs et chargé d'exercer les fonctions suivantes:

a) désigner un sénateur qui présidera la Chambre à titre intérimaire;

b) recommander, au début de la session, le nombre de sénateurs devant composer chaque comité permanent dont le nombre de membres n'est pas précisé dans le présent Règlement, et désigner les sénateurs qui seront membres de chacun des comités permanents; et

c) recommander, lors de la constitution d'un comité ou d'un sous-comité autre qu'un sous-comité du programme et de la procédure, le nombre de sénateurs devant le composer et désigner les sénateurs qui en seront membres. »;

b) par remplacement des renvois à l'alinéa 85(1)*b*) par des renvois aux alinéas 85(1)*b*) et *c*).

RELATIVEMENT À LA RECOMMANDATION 1

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 86:

a) par remplacement du passage introductif du paragraphe 86(1) par ce qui suit :

« **86**. (1) Outre le comité de sélection, les comités permanents sont les suivants : »;

(*b*) in each of paragraphs 86(1)(*h*) to (*q*), by replacing the words "composed of twelve members" with the words "composed of between six and twelve members"; and

(*c*) in each of paragraphs 86(1)(*r*) and (*s*), by replacing the words "composed of nine members" with the words "composed of between six and nine members".

RE: RECOMMENDATION 3

THAT the *Rules of the Senate* be amended by adding the following after subsection 95(4):

"Meetings outside schedule

(5) A select committee shall not meet outside its scheduled days or times in a week on which the Senate sits, except

(*a*) as agreed to by the Government Whip and the Opposition Whip, or

(*b*) as approved by an order of the Senate moved without notice by the Government Leader in the Senate.".

RE: RECOMMENDATIONS 4 AND 5

THAT the *Rules of the Senate* be amended, in rule 4 by adding after subparagraph 4(*b*)(vi) the following:

"(vii) "Subcommittee" means a committee appointed by the Senate or a select committee to conduct proceedings in Parliament as the subcommittee of a select committee and, for greater certainty, does not include a task force, working group or study group.".

RE: RECOMMENDATIONS 4 AND 5

THAT the *Rules of the Senate* be amended

(*a*) by replacing rule 57(1)(*d*) with the following:

"(*d*) for the appointment of a special committee or a subcommittee of a special committee;";

(*b*) by replacing rule 58(1)(*d*) with the following:

"(*d*) for the appointment of a standing committee or a subcommittee of a standing committee;";

(*c*) by renumbering rule 93 as 93(1) and by adding the following:

"Subcommittees appointed by Senate

(2) The Senate may appoint such subcommittees of select committees as it deems advisable and may set the terms of reference and indicate the powers to be exercised and the duties to be undertaken by any such subcommittee.

Subcommittees appointed by select committees

(3) A select committee may appoint a subcommittee on agenda and procedure to serve as its steering committee, but may not appoint any other subcommittee.

b) par remplacement, aux alinéas 86(1)*h*) à *q*), de « composé de douze membres » par « composé de six à douze membres » ;

c) par remplacement, aux alinéas 86(1)*r*) à *s*), de « composé de neuf membres » par « composé de six à neuf membres ».

RELATIVEMENT À LA RECOMMANDATION 3

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié par adjonction, après le paragraphe 95(4), de ce qui suit :

« Séances non prévues

(5) Un comité particulier ne peut se réunir qu'aux jours et heures prévus au cours d'une semaine de séance, sauf si la tenue d'une séance est :

a) soit approuvée par le whip du gouvernement et le whip de l'opposition;

b) soit approuvée par un ordre du Sénat proposé sans préavis par le leader du gouvernement au Sénat. ».

RELATIVEMENT AUX RECOMMANDATIONS 4 ET 5

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 4, par adjonction, après le sous-alinéa 4*b*)vi), de ce qui suit :

« vii) « Sous-comité » : comité que le Sénat ou un comité particulier désigne pour entreprendre des travaux au Parlement à titre de sous-comité d'un comité particulier; il est entendu que sont exclus de la présente définition les groupes de travail et les groupes d'étude. ».

RELATIVEMENT AUX RECOMMANDATIONS 4 ET 5

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié :

a) par remplacement de l'alinéa 57(1)*d*) par ce qui suit :

« *d*) la nomination d'un comité spécial ou d'un sous-comité de tout comité spécial ; »;

b) par remplacement de l'alinéa 58(1)*d*) par ce qui suit :

« *d*) la nomination d'un comité permanent ou d'un sous-comité de tout comité permanent; »;

c) par le changement de la désignation numérique de l'article 93 à celle de paragraphe 93(1) et par adjonction, après ce paragraphe, de ce qui suit :

« Sous-comités désignés par le Sénat

(2) Le Sénat peut, s'il le juge utile, désigner des sous-comités de comités particuliers, dont il établit le mandat, délimite les pouvoirs et précise les tâches.

Sous-comité désigné par un comité particulier

(3) Un comité particulier peut désigner un sous-comité du programme et de la procédure chargé d'agir à titre de comité directeur, mais il ne peut désigner aucun autre sous-comité.

Composition

(4) A subcommittee shall be composed of not more than six Senators, three of whom shall constitute a quorum.

Outside members

(5) A subcommittee, other than a subcommittee on agenda and procedure, may be composed of Senators who are members of the select committee to which the subcommittee reports and Senators who are not members of that select committee, but the number of Senators who are members of the select committee shall equal or exceed half of the members of the subcommittee.

Report

(6) A subcommittee may only report to its select committee.

Application of other rules to subcommittees

(7) Rules 85(4) and (5) apply to subcommittees appointed by the Senate under this rule as if they were committees.

Rules applying in subcommittees

(8) The rules applicable in a committee apply in a subcommittee, with such modifications as the circumstances require."; and

(*d*) by deleting rules 96(4) and (5) and renumbering rules 96(6), (7) and (8) and any cross references thereto accordingly.

RE: RECOMMENDATION 6

THAT the *Rules of the Senate* be amended by renumbering rule 90 as subsection 90(1) and by adding the following:

" Senate first informed

(2) A standing committee may not order the appearance of a person or the production of papers or records until a report advising of the motion in committee that proposes the order to appear or produce has been tabled in the Senate and the Senate has sat on two days since.

Exception

(3) Notwithstanding subsection (2), a standing committee may order the appearance of a person or the production of papers or records with the consent of the Government Leader in the Senate and the Leader of the Opposition, if on the day the order is made the Senate stands adjourned for a period of fourteen days or more.".

Composition et quorum

(4) Un sous-comité se compose d'au plus six sénateurs, dont trois constituent le quorum.

Membres externes

(5) Un sous-comité, autre qu'un sous-comité du programme et de la procédure, peut être composé à la fois de sénateurs membres du comité particulier dont il relève et de sénateurs qui n'en sont pas membres; les sénateurs qui sont membres du comité particulier doivent représenter au moins la moitié des membres du sous-comité.

Rapport

(6) Un sous-comité ne peut faire rapport qu'au comité particulier dont il relève.

Application d'autres règles aux sous-comités

(7) Les paragraphes 85(4) et (5) du Règlement s'appliquent aux sous-comités désignés par le Sénat aux termes du présent article comme s'ils étaient des comités.

Règles applicables aux sous-comités

(8) Les règles régissant les travaux d'un comité s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à ceux d'un sous-comité. »;

d) par suppression des paragraphes 96(4) et (5), par renumérotation des paragraphes 96(6), (7) et (8) et par le changement de tous les renvois qui en découlent.

RELATIVEMENT À LA RECOMMANDATION 6

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié par le changement de la désignation numérique de l'article 90 à celle de paragraphe 90(1) et par adjonction, après ce paragraphe, de ce qui suit :

« Obligation d'informer le Sénat

(2) Un comité permanent ne peut ordonner la comparution d'une personne ou la production de documents et de dossiers que s'il a déposé au Sénat un rapport avisant de la présentation, en comité, d'une motion proposant l'ordre et que le Sénat a siégé pendant deux jours par la suite.

Exception

(3) Nonobstant le paragraphe (2), un comité permanent peut ordonner la comparution d'une personne ou la production de documents et de dossiers avec le consentement du leader du gouvernement au Sénat et du leader de l'opposition si, le jour où l'ordre est donné, le Sénat reste ajourné pendant encore au moins quatorze jours. ».

RE: RECOMMENDATIONS 7 AND 8

THAT the *Rules of the Senate* be amended in rule 86

(*a*) in the English version of paragraph 86(1)(*f*) by replacing "Rules, Procedures and the Rights of Parliament" with "Rules, Procedure and the Rights of Parliament";

(*b*) in paragraph 86(1)(*h*),

(i)by replacing "Foreign Affairs" with "Foreign Affairs and International Trade"; and

(ii)by replacing "foreign and Commonwealth relations" with "foreign, Commonwealth and *Francophonie* relations";

(*c*) in paragraph 86(1)(*i*) by replacing "National Finance" with "National Finance and Government Operations"; and

(*d*) in paragraph 86(1)(*o*) by replacing "Fisheries" with "Fisheries and Oceans".

RELATIVEMENT AUX RECOMMANDATIONS 7 ET 8

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 86 :

a) dans la version anglaise, par remplacement, à l'alinéa 86(1)*f*), de « Rules, Procedures and the Rights of Parliament » par « Rules, Procedure and the Rights of Parliament »;

b) à l'alinéa 86(1)*h*) :

(i) par remplacement de « des affaires étrangères » par « des affaires étrangères et du commerce international »;

(ii) par remplacement de « les relations étrangères et les relations avec le Commonwealth » par « les relations étrangères, les relations avec le Commonwealth et les relations avec la Francophonie »;

c) par remplacement, à l'alinéa 86(1)*i*), de « des finances nationales » par « des finances nationales et des opérations gouvernementales »;

d) par remplacement, à l'alinéa 86(1)*o*), de « des pêches » par « des pêches et des océans ».

Annex 2
Current Schedule of Committee Sittings, With Data on Conflicts

Sitting Schedule of Senate Committees – 1.37th Parliament

	Monday		Tuesday		Wednesday		Thursday	
172-E	9:00		9:30 to 11:30		8:30 to 10:00		8 :00 to 10:30	
160-S		Drugs		Aboriginal				Internal
256-S				Transport				Scrutiny
263-S								
356-S				Rules				
505-VB								
705-VB				Nat. Finance				Agriculture
275-EB								Energy
172-E			11:45		10:00 to 12:00		10:45 to 1:00	
160-S								
256-S								
263-S								
356-S					12:00 to 1:30	Rules		
505-VB								Banking
705-VB								Social Aff.
275-EB								Legal

			2:00	SENATE	1:30	SENATE**	2:00	SENATE
172-E								
160-S						Foreign Aff.		
256-S								
263-S					WSR not before 3:30 to 5:30			
356-S								
505-VB						Banking		
705-VB						Social Aff.		
275-EB						Legal		
172-E								
160-S		Defence		Foreign Aff.		Aboriginal		
256-S				Agriculture		Transport		
263-S			WSR not before 5:00					
356-S	5:00				5:45			
505-VB				Fisheries		Fisheries		
705-VB						Nat. Finance		
275-EB		Human Rights		Energy				

**Subject to Senate agreement. Pursuant to Rule 5, the Senate sits at 2:00 p.m.

NUMBER OF SENATORS WITH COMMITTEE CONFLICTS, BY DAY AND TIME SLOT

(As of March 5, 2002)

TUESDAY		WEDNESDAY		THURSDAY	
9:30 - 11:30 a.m.	**3**	**3:15-5:15 p.m.**	**3**	**8-10:30 a.m.**	**1**
When Senate Rises	**3**	**5:30-7:30 p.m.**	**8**	---------	
TOTAL	**6**	**TOTAL**	**11**	**TOTAL**	**1**

Annexe 2

Calendrier actuel des séances de comité, et données sur les conflits d'horaire

Calendrier des séances des comités sénatoriaux – 37e législature, 1ère session								
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi	
172-E	9 h		9 h 30 à 11 h 30		8 h 30 à 10 h		8 h à 10 h 30	
160-S		Drogues		Autochtones				Rég. int.
256-S				Transports				Ex. régl.
263-S								
356-S				Règlement				
505-VB								
705-VB				Finances nat.				Agriculture
275-EB								Energie
172-E			11 h 45		10 h à 12 h		10 h 45 à 13 h	
160-S								
256-S								
263-S								
356-S					12 h à 1 h 30	Règlement		
505-VB								Banques
705-VB								Aff. soc.
275-EB								Aff. jur.
			14 h	SENAT	13 h 30	SENAT**	14 h	SENAT
172-E					Après ajourn. Sénat Pas avant 15 h 30 à 17 h 30			
160-S						Aff. étr.		
256-S								
263-S								
356-S								
505-VB						Banques		
705-VB						Aff. soc.		
275-EB						Aff. jur.		

172-E	17 h		Après ajourn. Sénat Pas avant 17 h		5:45			
160-S		Défense		Aff. étr.		Autochtones		
256-S				Agriculture		Transports		
263-S								
356-S								
505-VB				Pêches		Pêches		
705-VB						Finances nat.		
275-EB		Droits pers.		Energie				

**Si le Sénat est d'accord. Conformément à l'article 5, le Sénat siège à 14 h.

NOMBRE DE SÉNATEURS QUI ONT UN CONFLIT D'HORAIRE DE COMITÉ, PAR JOURNÉE ET PAR HEURE

(Au 5 mars 2002)

MARDI		MERCREDI		JEUDI	
9 h 30 à 11 h 30	**3**	**15 h 15 à 17 h 15**	**3**	**8 h à 10 h 30**	**1**
Après ajournement du Sénat	**3**	**17 h 30 à 19 h 30**	**8**	---------	
TOTAL	**6**	**TOTAL**	**1 1**	**TOTAL**	**1**

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid Poste-payé

Lettermail Poste-lettre

03159442

OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada – Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Available from:
Public Works and Government Services Canada – Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca